



Conseil départemental de la Somme

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018



www.somme.fr



somme
LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL



L'année 2018 marque la mi-temps du mandat 2015-2021 et permet la possibilité d'un bilan à mi-parcours.

En effet, à partir du programme élaboré en 2015, nous pouvons déjà mesurer l'efficacité de nos politiques dans un cadre institutionnel et financier qui évolue constamment. Avec une gestion saine, le département a amorcé un désendettement de la collectivité pour pouvoir développer une politique d'investissement ambitieuse pour les années futures

À partir de la session consacrée au débat d'orientation budgétaire 2016, de très nombreuses décisions ont été prises par les conseillers départementaux pour mettre en œuvre nos compétences obligatoires (action sociale, éducation, voirie, bibliothèque départementale) au service des habitants tout en maintenant un effort d'investissement conséquent pour garantir la solidarité sociale et territoriale.

Notre collectivité est, de plus, attachée à poursuivre ses efforts dans des politiques volontaristes comme le soutien au sport et à la culture ou encore à l'aménagement numérique du département.

2018, malgré des dépenses sociales toujours en progression et des compensations de l'Etat toujours partielles, aura permis d'amplifier nos politiques en faveur de l'insertion et du retour à l'emploi, d'optimiser notre présence sur l'ensemble du territoire et d'appuyer les communes et intercommunalités dans leurs projets de développement et d'attractivité.

C'est l'occasion de rendre compte au delà des décisions prises par les élus, des actions menées par les 2200 agents répartis sur le territoire et mobilisés pour leur mise en œuvre. Il témoigne de leur engagement et de leur dynamisme au service des habitants et des territoires de la Somme.

Le Département et l'ensemble de ses agents s'est à cet effet engagé dans une démarche qualité en 2017 pour l'amélioration continue du service aux habitants, associations et l'ensemble de ses partenaires qu'elle poursuit par l'innovation collaborative.

Ce rapport d'activité permet donc de mesurer, avec clarté et précision, l'ampleur et la diversité des actions décidées par les conseillers départementaux et des actions mises en œuvre par les agents de la collectivité.

Proche et efficace, avec et pour les sommiens, le Département entend poursuivre ses efforts pour construire une Somme dynamique, durable et solidaire.

Laurent SOMON

Président du
Conseil départemental de la Somme

Sommaire

La collectivité 7-12

L'Assemblée départementale	9
Le Président du Conseil départemental	9
Le Bureau	10
La Commission permanente	10
Les Commissions spécialisées	11
Le Cabinet	11

Les cantons et les élus 12

Les solidarités sociales 13-43

L'enfance et la famille	15
La cohésion sociale et le logement	19
L'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées	25
Les MDSI : une nouvelle proximité sociale	33

Les solidarités territoriales 45-79

L'aménagement et l'équipement	47
Le développement de la personne	56
Le développement des territoires	71

Annexes 81-95

Les activités support	83
Le budget 2018	94
L'organigramme et les données sociales	95



La collectivité

La collectivité

L'Assemblée départementale

Les élections départementales de mars 2015 ont amené un changement de majorité et un renouvellement des élus. La nouvelle assemblée est composée de 46 élus qui représentent les 23 nouveaux cantons, avec un mode de scrutin binominal qui garantit une stricte parité (23 femmes et 23 hommes).

Chaque conseiller départemental est élu pour une durée de 6 ans. Tout au long de l'année, le Conseil départemental définit les politiques départementales et prend de nombreuses décisions. Les décisions les plus importantes font l'objet d'un débat ouvert au public, au moins 4 fois par an.

La loi « NOTRe » du 7 Août 2015 a profondément modifié la place et les compétences du Conseil départemental. Le Département ne bénéficie plus de la « clause de compétence générale ».



© Vues d'Ici - Ph. Guillaume



© C. Bazin Co80

Le Président du Conseil départemental

Il est le personnage central du Département et de l'exécutif. En cette qualité, il est le garant du bon fonctionnement de l'Assemblée départementale qu'il anime. Il décide du contenu et de l'ordre du jour de chaque session, prépare et exécute les décisions de l'Assemblée délibérante. Il est ainsi l'ordonnateur des dépenses du Département et prescrit l'exécution des recettes départementales.

Pour mettre en œuvre les décisions prises par l'Assemblée départementale, il s'appuie sur l'administration départementale sur laquelle il a autorité (près de 2700 agents qui exercent au quotidien 140 métiers). Il est épaulé pour cela par le directeur général des services.

Laurent Somon a été élu Président du Conseil départemental de la Somme le 2 avril 2015.

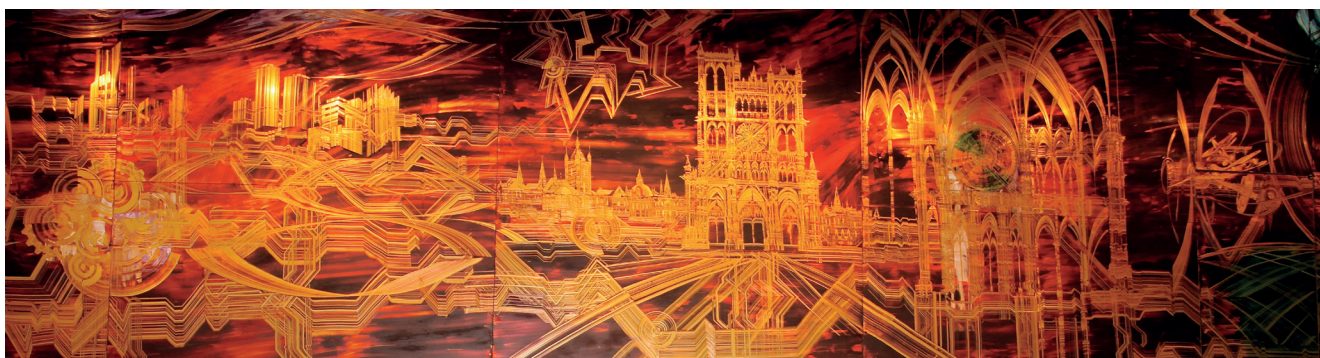
Le Bureau

Il est composé de 12 vice-présidents qui ont pour rôle d'assister le Président dans l'accomplissement de ses tâches :

1^{ère} Vice-Présidente <i>(Finances et personnel départemental)</i>	Christelle HIVER
2^{ème} Vice-Président <i>(Développement territorial et protection de l'environnement)</i>	Stéphane HAUSSOULIER
3^{ème} Vice-Présidente <i>(Infrastructures départementales)</i>	Brigitte LHOMME
4^{ème} Vice-Président <i>(Autonomie des personnes âgées ou handicapées)</i>	Marc DEWAELE
5^{ème} Vice-Présidente <i>(Collèges et réussite scolaire)</i>	Françoise MAILLE- BARBARE
6^{ème} Vice-Président <i>(Innovation départementale)</i>	Stéphane DECAYEUX
7^{ème} Vice-Présidente <i>(Insertion et retour à l'emploi, logement et Europe)</i>	Isabelle DE WAZIERS
8^{ème} Vice-Président <i>(Attractivité du territoire et du développement agricole, Fonctionnement du département et patrimoine départemental)</i>	Hubert de JENLIS
9^{ème} Vice-Présidente <i>(Prévention, protection de l'enfance et protection maternelle et infantile)</i>	Virginie CARON-DECROIX
10^{ème} Vice-Président <i>(Développement des territoires lié au canal SNE et NTIC)</i>	Philippe VARLET
11^{ème} Vice-Présidente <i>(Actions sportives et culturelles)</i>	Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT
12^{ème} Vice-Président <i>(Actions touristiques)</i>	Franck BEAUVARLET

La Commission permanente

La commission permanente, composée du Président, des vice-présidents et, dans la Somme, des autres membres du Conseil départemental, prend de nombreuses décisions dans l'intervalle des sessions publiques de l'assemblée délibérante. Cette commission permanente, qui tient ses pouvoirs de l'assemblée délibérante, gère les affaires que lui a déléguées le Conseil départemental. Ses séances, généralement mensuelles, ne sont pas publiques.



Les Commissions spécialisées

Dans la Somme, **6 commissions** préparent le travail de l'Assemblée. Elles étudient les dossiers de leur domaine de compétence et donnent un avis sur les rapports proposés par le Président du Conseil départemental.

1^{ère} : Finances, planification et Administration générale

Présidente : Christelle HIVER
Vice-présidente : Sévenine MORDACQ
Secrétaire : Françoise RAGUENEAU
Rapporteur général du budget : Stéphane DECAYEUX
Membres : Pierre BOULANGER, Francis LEC, Jean-Jacques STOTER, Blandine DENIS

2^{ème} : Solidarités

Président : Marc DEWAELE
Vice-présidente : Jocelyne MARTIN
Secrétaire : Isabelle DE WAZIERS
Membres : Virginie CARON-DECROIX, Delphine DAMIS-FRICOURT, Zohra DARRAS, Nathalie MARCHAND, Patricia WYBO

3^{ème} : Aménagement du territoire, habitat, environnement et ruralité

Président : Stéphane HAUSSOULIER
Vice-présidente : Margaux DELETRE
Secrétaire : Philippe VARLET
Membres : Olivier JARDE, Catherine BENEDINI, Nathalie TEMERMANN, Catherine QUIGNON

4^{ème} : Infrastructures et transports

Présidente : Brigitte LHOMME
Vice-président : Claude HERTAULT
Secrétaire : Didier POTEL
Membres : Maryline DUCROCQ, Bernard DAVERGNE, Jean-Claude RENAUX, Claude CHAIDRON

5^{ème} : Education, culture et sport

Présidente : Françoise MAILLE-BARBARE
Vice-présidente : Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT
Secrétaire : Pascal BOHIN
Membres : France FONGUEUSE, Philippe CASIER, Jean-Louis PIOT, Pascal DELNEF, Alex GAFFEZ

6^{ème} : Attractivité du territoire, Développement agricole et touristique

Présidente : Carole BIZET
Vice-président : Franck BEAUVARLET
Secrétaire : Hubert de JENLIS
Membres : Emmanuelle NOIRET, René LOGNON, Dolorès ESTEBAN, Marion LEPRESLE

Le Cabinet

Placé sous l'autorité directe du Président du Conseil départemental, le Cabinet est constitué d'une équipe de 5 personnes dont un directeur de Cabinet.

Le Cabinet traite les affaires en lien avec les élus et l'ensemble des partenaires et interlocuteurs du Conseil départemental.

Il travaille en collaboration avec la Direction générale pour la mise en œuvre des décisions de l'exécutif départemental.

Les cantons et les élus

La Somme : 23 cantons et 56 élus





Les solidarités sociales

348 millions d'euros en 2018

781 agents départementaux
(dont 5597 en territoires)



L'enfance et la famille

Le Conseil départemental a été consacré, par la loi du 5 mars 2007, « chef de file de la protection de l'enfance », rôle confirmé par la loi du 14 mars 2016 réformant la protection de l'enfant.

A ce titre, il a pour responsabilité d'accompagner les parents dans l'éducation de leurs enfants à travers notamment des missions de Protection Maternelle et Infantile (la PMI) et de soutien à la parentalité.

Il a également pour responsabilité de prévenir l'apparition du risque et du danger concernant les enfants, en organisant le dispositif de recueil et d'évaluation des informations préoccupantes.

Enfin le Conseil départemental assure une mission de protection des enfants lorsque la santé, la sécurité et l'épanouissement ne sont pas garantis, à travers des mesures d'accompagnement à domicile ou en dehors du domicile parental.

Le budget total consacré à ces missions en 2018 s'est élevé à 73,9 M€.



© Phovoir

La prévention

✓ Dispositif Accueil Petite Enfance :

Les assistants maternels et familiaux	2017	2018
Nombre de premiers agréments délivrés maternels et familiaux	287	283
Nombre d'agréments maternels en cours de validité au 31/12	4 406	4 218
Nombre d'agréments familiaux en cours de validité au 31/12	671	632
Capacité d'accueil (places théoriques accueil maternel et accueil familial)	Maternel : 15 120 Familial : 1 490	Maternel : 14 615 Familial : 1 508

Le Département intervient pour l'agrément des assistants maternels et pour l'organisation de la formation obligatoire (120 heures réparties en deux phases de 60 heures : 1 première phase lors de l'obtention de l'agrément, une seconde après déclaration de l'accueil du premier enfant).

En 2018 :

- 209 assistants maternels formés aux premières 60 heures dès l'agrément obtenu.
- 194 assistants maternels formés aux deuxièmes 60 heures après déclaration de l'accueil du premier enfant.
- 202 assistants maternels formés aux gestes de 1er secours (PSC1).

▶ Accueil collectif (crèches) :

Le Département assure l'autorisation de l'ouverture ou de l'extension des crèches et peut également accompagner en aides à l'investissement, mais il ne peut accorder d'aides financières au fonctionnement ni d'aides individuelles aux familles.

En 2018 :

- Création de 98 places
- Création de 6 nouveaux établissements d'accueil du jeune enfant
- 3 établissements existants ont étendu leur capacité d'accueil.



© C. Bazin Cd80

✓ Actions prénatales et postnatales en faveur des (futurs) mères au cours de l'année 2018 :

- 1 754 séances de consultations médicales ont été assurées par les médecins et les sages-femmes dans les 18 CPEF (centre de planification et d'éducation familiale) du département.

- 3 682 femmes dont 1 149 mineures ont bénéficié d'un suivi médical et de conseils dans le cadre de la contraception pour 10 425 consultations réalisées.
- 2 588 entretiens ont été assurés par les conseillères conjugales et familiales (CCF).
- 651 animations collectives en éducation à la vie affective et sexuelle ont été menées par les CCF, les sages-femmes et les médecins.

Les consultations prénatales se sont poursuivies sur 42 lieux du département ainsi que les suivis à domicile des femmes enceintes, les entretiens du 4^{ème} mois, les séances collectives de préparation à la naissance et réunions d'information pour les futures mamans.

- 4 719 enfants de 3-4 ans ont bénéficié des bilans de santé en école maternelle effectués par les puéricultrices-infirmières et les médecins, au cours de l'année scolaire 2017-2018.

✓ **Les maisons des adolescents (MDA) :**

Le Département gère et finance deux « Maisons des adolescents » (Amiens et Abbeville) ; véritable dispositif départemental de prévention, elles ont pour objectif d'accueillir les adolescents (éventuellement accompagnés de leurs parents) en leur permettant de rencontrer des professionnels de différents domaines (conseillers, infirmières, psychologues,...).

En 2018 c'est un total de 784 adolescents différents qui ont pu être accueillis et accompagnés au sein des deux maisons des adolescents de la Somme.



© Phovoir

✓ **Les Techniciens d'Intervention Sociale et Familiale :**

Ces mesures, financées par le Département, sont exercées sur l'ensemble du département par deux associations : l'Association Mosellane d'Aide aux Personnes Âgées (AMAPA) et l'Association Générale d'Aide aux Familles (AGAF) pour un volume de 22.000 heures.

641 mineurs ont bénéficié dans l'année 2018 de l'intervention d'une TISF, soit 312 familles.

✓ **Le Parrainage :**

30 mineurs ont bénéficié d'un parrainage en 2018.

✓ **Les assistantes sociales auprès des commissariats de Police Nationale et des brigades de Gendarmerie Nationale :**

5 assistantes sociales sont employées dans ce cadre par le Conseil départemental de la Somme. Ce dispositif est cofinancé par l'État sur le Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) et par le Conseil départemental.

Ces professionnelles interviennent sur l'ensemble du département au détour des situations rencontrées par les forces de l'ordre et pour des publics confrontés à des situations de violences et/ou de conflits intrafamiliaux, des problématiques liées aux mineurs et des problématiques de vulnérabilité.

En 2018, elles ont traité 1 684 nouveaux dossiers concernant 4 109 usagers. Elles ont réalisé 1 684 entretiens. 68 % des personnes prises en charge n'étaient pas connues des services sociaux de secteur. 68 % des usagers bénéficiaires sont des femmes.

✓ **L'enfance en danger :**

Les informations préoccupantes traitées par les services du Département en 2018 ont concerné 2 595 mineurs (2 609 en 2017).

Les travailleurs médico-sociaux du Conseil départemental ont réalisé les évaluations familiales globales faisant suite aux informations préoccupantes pour 2 595 mineurs en 2018, ce qui représente 1 497 familles.

Nombre de signalements aux Autorités Judiciaires traités par le service de l'Espace des Droits de l'Enfant : 535 mineurs (516 en 2017) dont 63 dans le cadre d'une procédure de saisine d'urgence (68 en 2017).

✓ **Les aides financières destinées aux enfants :**

En 2018, 1 138 aides financières d'urgence ont été accordées pour un total de 215.164 € (1 960 enfants concernés) et 3 473 bons alimentaires ont été distribués pour un total de 364.022 € (5 510 enfants concernés).

✓ **L'aide éducative à domicile :**

L'aide éducative à domicile est exercée par les professionnels du Conseil départemental. Au 31 décembre 2018, 652 mineurs étaient accompagnés dans ce dispositif.

La protection

✓ **Le milieu ouvert judiciaire :**

L'AEMO (action éducative en milieu ouvert) est exercée par l'association Yves Lefebvre et l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF), dans le cadre d'une décision judiciaire. Le financement est assuré par le Département.

En 2018, 610 nouvelles admissions ont été enregistrées. Le nombre total de bénéficiaires est de 1 361 au 31/12/2018. 48 mineurs ont bénéficié dans l'année d'une AEMO renforcée.

✓ **L'accueil des mineurs et majeurs :**

Au 31 décembre 2018, 1680 mineurs et majeurs étaient pris en charge par l'aide sociale à l'enfance, soit 1518 mineurs et 162 majeurs confiés à l'ASE.

714 mineurs ont bénéficié d'une première admission à l'ASE en 2018 (657 en 2017).

✓ **Les mineurs non accompagnés (MNA) :**

- 129 mineurs non accompagnés admis à l'ASE en 2018 (130 en 2017, 70 en 2016, 33 en 2015).

- 74 mineurs réorientés dans d'autres départements après évaluation minorité par le Département au 31/12/18 (9 réorientés en 2017)

- 57 MNA qui ont fait l'objet d'un classement du Procureur (évalué majeur) au 31/12/18 (60 en 2017).

- 281 ont fait l'objet d'un refus administratif.

Moyenne d'âge : 15,9 contre 15,9 en 2017.

Origine : 8 principaux pays : Guinée, Cote d'Ivoire, Mali, Pakistan, Afghanistan, Bangladesh.

✓ **Les jeunes majeurs :**

98 jeunes ayant atteint 18 ans en 2018 ont bénéficié d'une prise en charge à l'aide sociale à l'enfance.

Au 31 décembre 2018, 162 jeunes majeurs bénéficient d'une prise en charge à l'aide sociale à l'enfance (181 en 2017).

✓ **L'accueil familial :**

359 assistants familiaux sont employés par le Département, dont 343 femmes et 16 hommes. 349 sont domiciliés dans le département et 10 hors département. Ils assurent l'accueil de 903 mineurs (852 en 2017).

En 2018 : 23 assistants familiaux ont été recrutés (15 en 2017),

36 assistants familiaux ont cessé leur activité (37 en 2017),

✓ **La formation obligatoire 2018 :**

Il s'agit de la formation initiale et obligatoire. 300 heures sont dispensées dont 60 heures dans le cadre d'un stage préparatoire à l'accueil premier enfant.

- 22 assistants familiaux ont suivi le stage préparatoire à l'accueil d'enfants (12 en 2017).

- 37 assistants familiaux ont suivi les 240 heures de formation dispensées par l'IFAR.

- 0 assistants familiaux ont obtenu le diplôme d'état suite à la formation initiale (3 en 2017).

✓ La formation continue :

L'objectif est d'accompagner le processus de professionnalisation du métier et de favoriser le développement des compétences. 51 assistants familiaux ont bénéficié d'une formation continue en 2018 (42 en 2017).

20 assistants familiaux ont participé à la sensibilisation relative à la prévention de l'alcoolisme au travail (21 en 2017).

✓ Les structures d'hébergement :

En complément du dispositif d'accueil familial, le département dispose au 31/12/2018 de 571 places pour l'accueil des mineurs et majeurs (dont en provisoire : 27 places d'extension provisoire sur l'établissement France terre d'Asile, 15 places sur le CDEF, 10 places sur la MECS Le Moulin, 12 places sur la MECS Pierre Carpentier, 8 places sur la MECS François Libermann, liés à de l'accueil pour Mineurs non accompagnés).

L'année 2018 aura été marquée par l'élaboration de Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens sur 5 ans avec les associations suivantes : AGENA, l'APAP, l'ADSEA 80.

✓ Adoption et liens de filiation :

Nombre d'agréments adoption en cours de validité au 31 décembre 2018 : 74 (au 31/12/2017 : 80).

▶ Enfants pupilles de l'État :

- ▶ Nombre de naissances sous le secret : 3.
- ▶ Nombre total de Pupilles au 31/12/2018 : 15.
- ▶ Nombre d'enfants placés en vue de leur adoption : 2.

▶ Adoption internationale :

- ▶ Nombre d'enfants adoptés dans le cadre de l'adoption internationale : 1.
- ▶ Nombre d'enfants bénéficiant d'un suivi et d'un accompagnement post-adoption obligatoires sur plusieurs années conformément aux exigences des pays d'origine : 7
- ▶ Nombre de suivi post-adoption mis en place par le service auprès des familles à risque d'échec de l'adoption : 12 familles et 16 mineurs.

▶ Liens de filiation :

Situations d'enfants vulnérables dans leurs liens de filiation, confiés à l'ASE et pris en charge par l'unité liens de filiation : 48 enfants suivis dans l'année 2018.

▶ Activité concernant les requêtes en Déclaration Judiciaire de Délaissement Parental :

- ▶ 18 dossiers traités :
- ▶ 5 dossiers dont la requête a été déposée en 2016
- ▶ 5 dossiers dont la requête a été déposée en 2017
- ▶ 8 dossiers dont la requête a été déposée en 2017
- ▶ Age moyen des enfants concernés : 6 ans

Demandes d'accès aux dossiers des usagers de l'Aide Sociale à l'Enfance : 165

Les faits marquants 2018

- Adoption d'une nouvelle procédure d'évaluation de l'information préoccupante.
- Élaboration des CPOM pour l'association AGENA, l'APAP, l'ADSEA 80.
- Mise en place d'un Appel à projet : création de 100 places pour mineurs non accompagnés avec une mise en service à partir du 1^{er} janvier 2019.
- Élaboration du schéma départemental de prévention et de protection pour l'enfance, l'adolescence et la famille 2019/2023.
- Élaboration de la feuille de route PMI.
- Mise en œuvre du protocole départemental de coordination pour la prévention et la protection de l'enfance.
- Élaboration et signature d'une charte de la prévention spécialisée et de protocole d'articulations avec les partenaires.

La cohésion sociale et le logement

Dans sa mission de lutte contre toutes les formes d'exclusion des ménages pour favoriser leur insertion, le Département pilote le Revenu de Solidarité Active, allocation individuelle relevant de la solidarité nationale, transférée par l'État, mais aussi l'ensemble des aides complémentaires à la réalisation des parcours d'insertion ainsi que des actions collectives visant le retour à l'autonomie des publics. Elle pilote également les aides individuelles et actions permettant l'accès et le maintien dans le logement.

En 2018, le montant des dépenses consacrées à ces actions s'est élevé à 123,068 millions d'euros sur le budget principal et 3,4 millions d'euros sur le budget annexe du Fonds de Solidarité pour le Logement (compte administratif).

Gestion des allocations et des aides

✓ Le Revenu de Solidarité Active :

Au 31/12/2018, le nombre de bénéficiaires RSA, dont l'allocation est financée par le Conseil départemental s'élève à 18 016 foyers.

	Décembre 2016	Décembre 2017	Décembre 2018
Nombre TOTAL RSA socle (financé par le Département)	18 208	18 049	18 016

En cas de non respect de leurs obligations, les bénéficiaires du RSA ont l'obligation de motiver auprès de l'Équipe Pluridisciplinaire dédiée au RSA, les raisons de ces manquements, qui peuvent se traduire par des réductions de l'allocation. Ces réductions peuvent être levées si les bénéficiaires remplissent de nouveau leurs obligations. Cette gestion est assurée par la direction, en lien avec la CAF et la MSA qui procèdent à leur versement.

Nombre de réductions et levées de réductions étudié sur les deux dernières années

Décisions / année	2017	2018
Réductions	1287	1190
Levées de Réductions	583	898
Fonds d'aide aux jeunes en difficultés	619	545

En cas d'indus de RSA (trop perçus ayant différentes origines), les bénéficiaires peuvent demander une remise de dette au Département (s'ils sont encore dans le dispositif RSA) ou une demande de remise gracieuse (s'ils n'y sont plus).

Nombre de remises de dettes et gracieuses étudié sur les deux dernières années

Remises RSA	2017	2018
Indus examinés en dossiers	414	330
Montant des indus examinés	659 854,83 €	658 660,74 €
Remises accordées	315 363,3 €	368 230,86 €
% de remises accordées	47,79 %	55,9 %
Dont erreurs CAF examinées en nombre de dossiers	72	54
Montant des erreurs CAF examinés	118 828,92 €	92 574,41 €

✓ Les aides financières relatives à l'insertion :

Dispositif	Nombre d'aides accordées sur l'année 2017	Nombre d'aides accordées sur l'année 2018
Aides financières individuelles déconcentrées, pour les bénéficiaires du RSA	319	299
Aides exceptionnelles pour les non bénéficiaires du RSA	1 036	937
Fonds d'aide aux jeunes en difficultés	545	404

✓ Les mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) :

Le Département a externalisé la mise en œuvre des MASP avec gestion, mesures de protection administrative, dans le cadre d'un marché (UDAF/ATS) : 157 mesures étaient mises en œuvre au 31 décembre 2018, dont 64 nouvelles mesures sur l'année.

✓ Le surendettement :

Lors du nouveau marché en juin 2018, de nouvelles modalités d'orientations des situations vers le prestataire ont été définies : de ce fait, le nombre d'accompagnement est en net recul (14 mesures sur le nouveau marché de juin 2018 au 31 décembre 2018), la plupart des situations étant accompagnées par les Conseillères en Économie Sociale et Familiale du Département.

Parallèlement, en 2018, le Département a développé le micro crédit social, dispositif volontariste de prêt bancaire, accordé pour soutenir des personnes qui n'auraient pas accès au crédit « classique » dans le financement de leurs projets d'insertion (accès, maintien ou retour à l'emploi) ou de leurs projets d'insertion sociale non directement liés à un objectif professionnel. En mars 2018, le Conseil départemental a conclu des conventions avec 4 opérateurs bancaires qui ont étudié 78 dossiers sur l'année 2018.

✓ Actions collectives de territoire :

A partir de la connaissance des réalités sociales locales et en concertation avec les usagers et les partenaires, les conseillères en économie sociale et familiale et les assistantes sociales mettent en œuvre des actions de prévention adaptées, visant à développer l'autonomisation, l'image de soi, à rompre l'isolement, tout en s'appuyant sur les connaissances, savoirs « faire ou être » des participants. Certaines de ces actions sont réalisées par les professionnels du travail social du Département pour proposer des pistes d'actions aux familles ; d'autres peuvent être menées avec l'appui d'intervenants extérieurs. En 2018, 12 actions ont été initiées par les équipes sociales du Département, pour un montant de 3 205,99 €.

faits marquants

✓ Dématérialisation des réductions et levées de réductions RSA :

Cette nouvelle modalité de prise en charge des dossiers a sensiblement impacté le travail des équipes, tant en direction qu'en Territoires. Même si le nombre de dossiers n'a pas évolué, une appropriation de l'informatisation de la démarche a été nécessaire et les procédures de transmission et de validation des demandes ont fait l'objet d'une réécriture. Après évaluation, quelques ajustements seront mis en œuvre

Insertion sociale

Le Département assure une mission d'insertion sociale des populations fragiles visant à maintenir ou restaurer leur autonomie. En ce qui concerne plus particulièrement les parcours d'insertion des bénéficiaires du RSA, il garantit l'accès au droit au RSA et coordonne et soutient différentes actions d'accompagnement mises en place sur les Territoires d'action sociale, dans l'objectif de dynamiser les parcours.

✓ **La demande de RSA :
accueil, instruction et orientation des bénéficiaires :**

Concernant les deux phases du schéma d'entrée dans le dispositif RSA, l'instruction administrative et le diagnostic socio-professionnel, les opérateurs conventionnés par le Département ont réalisé en 2018, 2500 instructions et plus de 1500 diagnostics socioprofessionnels.

✓ **La mission d'accompagnement social des bénéficiaires du RSA :**

Sur l'ensemble du Département, les 18 opérateurs sociaux et les CCAS conventionnés ont assuré plus de 5 000 suivis individuels.

Concernant la contractualisation de l'ensemble des référents (travailleurs sociaux, opérateurs conventionnés) le taux de contractualisation des 18 000 bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs est égal à 58,2 % pour le département de la Somme.

✓ **Les actions d'insertion sociale :**

Dans le but de revisiter son offre d'insertion, la Direction de la Cohésion sociale et du Logement a lancé, en 2016, un appel à projet départemental territorialisé qui a permis d'obtenir des réponses nouvelles aux besoins d'insertion des bénéficiaires du RSA. Les actions ont été mises en œuvre à compter de 2017, pour 3 ans, dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens.

En 2018, ces actions d'insertion sociale ont permis d'accueillir 1 849 personnes, réparties ainsi :

- Lever les obstacles à l'insertion liés à la santé..... 80
- Utiliser les techniques de l'information et de la communication 402
- Savoir gérer un budget contraint 560
- Valoriser les savoir-faire des usagers afin d'accéder à une reprise d'activité ou une formation 560
- Ateliers "mobilité" 247



© C. Bazin - Cd80

Insertion socioprofessionnelle

Au titre de l'insertion socioprofessionnelle, le Département intervient pour consolider les parcours vers l'emploi et assure le soutien renforcé des allocataires du RSA qui ne peuvent pas immédiatement retrouver un emploi, en favorisant leur intégration dans différentes structures de l'Insertion par l'Activité Économique, en lien avec le Pôle Emploi, les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi, les Missions locales, mais aussi en favorisant l'accès à la formation, en coopération avec la Région. Enfin, le Département utilise la commande publique comme levier d'insertion en mobilisant la clause d'Insertion par l'activité économique dans ses propres marchés publics.

✓ **L'accompagnement socioprofessionnel dans les Structures de l'Insertion par l'Activité Économique (SIAE)**

En 2018, le Département a financé 29 Ateliers et Chantiers d'Insertion, permettant l'encadrement et l'accompagnement de 820 bénéficiaires de contrats aidés tout au long de l'année.

✓ **La prescription des contrats aidés :**

En 2018, le Département a accompagné 49 employeurs du secteur non marchand en contribuant au financement de 102 contrats uniques d'insertion – Parcours emploi compétences (CUI-PEC). En 2018, le Conseil départemental a recruté, en tant qu'employeurs, 46 allocataires du RSA en CUI/PEC. Il a également accompagné 29 entreprises employeurs du secteur marchand en cofinçant 60 contrats initiative emploi (CIE) dont 35 en contrat à durée indéterminée.



© Com des images

✓ **L'accompagnement socio-professionnel hors Structures de l'Insertion par l'Activité Économique :**

Suite à l'appel à projet Insertion socio-professionnelle 2018-2019, 30 actions proposées par des structures associatives ou institutionnelles ont été financées en 2018 par le Département.

En 2018, 416 allocataires du RSA ont été orientés pour mettre en œuvre un accompagnement renforcé des allocataires du RSA en vue d'un accès à une formation ou à un emploi vers les partenaires suivants : Amiens Métropole et la Mission locale emploi formation du Grand Amiénois (MLIFE) dans le cadre du Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE), la Mission pour l'entreprise l'emploi et la formation (MEEF) Santerre Haute Somme, la Mission locale Picardie Maritime dans le cadre du PLIE Picardie Maritime, et l'association Entreprise adaptée du Vimeu.

Le Département a financé 2 actions visant l'accompagnement des salariés bénéficiaires du RSA ayant signé un contrat unique d'insertion/parcours emploi compétence (CUI/PEC) prescrit par le Conseil départemental de la Somme. Elles ont bénéficié à 70 personnes.

Une action avait pour objectif l'accompagnement des bénéficiaires du RSA par des professionnels issus du monde de l'entreprise qui partagent leurs expériences ou leurs réseaux, pour travailler notamment sur le savoir être. L'association Amiens Avenir Jeunes, retenue pour réaliser cette action, a réussi à remobiliser 29 personnes sur un objectif de 30, dont 18 sorties positives vers l'emploi ou la formation.

5 actions relevant des thématiques flash-emploi ou préparation à, la professionnalisation de l'appel à projet visaient un accompagnement dynamique, de courte durée, permettant de définir et mettre en œuvre un plan d'action visant l'accès à l'emploi ou la formation professionnelle ou de sensibiliser aux métiers en tension. En 2018, elles ont concerné 73 participants, dont 34 ont accédé à une sortie vers l'emploi ou la formation. Ces actions ponctuelles par nature ont permis une réelle dynamisation vers l'emploi et des confrontations avec les besoins actuels du monde économique.

7 actions financées en 2018 proposaient un accompagnement pour accéder à un emploi professionnalisant ou permettre aux allocataires du RSA d'intégrer un parcours de requalification professionnelle fondé sur des expériences de travail. 163 allocataires du RSA (sur un objectif de 179) ont pu bénéficier d'une expérience de mise à l'emploi et, pour certains, d'une formation qualifiante.

Par ailleurs, le Département, dans le cadre de ce même appel à projets a financé l'accompagnement des agriculteurs en difficulté (40 allocataires du RSA en ont bénéficié) ou pour les travailleurs indépendants (130 bénéficiaires).

✓ **La mobilité des bénéficiaires du RSA :**

En 2018, 288 bénéficiaires ont vu leurs démarches d'insertion être facilitées par les prestataires portant les actions « mobilité solidaire » et 75 places ouvertes pour de la mise à disposition temporaire de véhicules liée aux démarches d'accès et maintien en emploi ou formation.

✓ **Les clauses d'insertion par l'activité économique dans les marchés publics de la collectivités :**

92 marchés du Département, parmi les 122 étudiés en 2018, ont comporté une clause d'insertion par l'activité économique, répartis comme suit :

- 81 marchés de travaux.
- 6 marchés de services
- 3 marchés de fournitures
- 1 marché d'insertion/réservés IAE.

Ainsi, en 2018, les heures de travail réservées aux publics en insertion s'élèvent à 87 254 heures (contre 60 745 heures de travail pour l'année 2017). Au total, ce sont plus de 76 personnes qui ont effectué une ou plusieurs missions de travail en 2018 dont 41 d'entre eux étaient bénéficiaires du RSA.

✓ **Les actions collectives financées dans le cadre du Fonds d'Aide aux Jeunes en difficulté :**

Les actions collectives du Fonds d'Aide aux Jeunes en difficulté ont pour objectif de leur permettre de prendre conscience de leurs capacités, de se socialiser, et d'acquérir des savoir-faire. Elles ont bénéficié à plus de 300 jeunes de 16 à 25 ans avec pour objet la mobilisation sur un projet professionnel, l'accompagnement au projet et la mobilité visant l'insertion emploi/formation.

Faits marquants 2018

✓ Organisation de deux rencontres départementales entre les entreprises, les référents insertion du Département et l'ensemble des partenaires de l'insertion :

La Direction de la Cohésion sociale et du logement a organisé deux rencontres départementales entre les entreprises et les référents de parcours des bénéficiaires du RSA. Ces manifestations qui se sont déroulées les 9 novembre 2018 à Albert et 23 novembre 2018 à Amiens avaient pour objectifs de : favoriser la mise en réseau directe des référents sociaux avec le monde de l'entreprise sur le territoire, présenter les besoins de main d'œuvre sur le territoire, présenter les besoins des entreprises en terme de profils ou de compétences recherchés et faire connaître d'offre d'accompagnement du Département aux entreprises locales.

Trois tables rondes ont permis des échanges d'informations pour renforcer la connaissance mutuelle des équipes sociales qui accompagnent au quotidien les personnes en insertion et les entreprises locales qui sont susceptibles de recruter.

La plupart des participants à ces rencontres souhaitent leur renouvellement et vont remobiliser les connaissances acquises dans leur travail quotidien.



✓ Mise en œuvre de la convention de partenariat avec la Région Hauts de France pour favoriser la formation des bénéficiaires du RSA :

L'un des enjeux majeurs du Programme Départemental d'Insertion 2017-2020 est de favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA. L'un des moyens d'y parvenir est d'améliorer leur accès à la qualification professionnelle et leur maintien en formation. Ainsi, en lien avec la Région Hauts de France, au titre de sa compétence en matière de formation, des travaux ont été conduits, depuis juillet 2016, avec les cinq Départements de la Région Hauts de France et ont permis d'aboutir à une convention cadre de partenariat, relative à l'accès à la formation professionnelle des publics relevant du RSA. Cette convention a été signée le 9 avril 2018.

En 2018, grâce à l'action de Pôle Emploi et des territoires d'action sociale du Département, 516 personnes allocataires du RSA ont bénéficié d'une formation proposée par la Région.

Logement et habitat

La politique du Département est formalisée à travers deux documents d'orientation : le Plan Départemental d'Action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) adopté le 30 novembre 2015 et le Plan Habitat du Département (PHD) adopté le 6 février 2017.

✓ Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PLALHPD) :

Le Département assure une mission de soutien à la personne pour proposer, conjointement avec l'État dans le cadre du PDALHPD, des actions adaptées aux difficultés des personnes pour accéder et/ou se maintenir dans un logement. Ces actions sont financées dans le cadre du FSL au travers d'aides financières individuelles et/ou d'actions d'accompagnement social des ménages en difficultés pour accéder ou se maintenir dans un logement.

- Le Fonds Solidarité Logement (FSL).

Principal outil financier du PDALHPD, le FSL intervient selon les dispositions d'un règlement intérieur, pour attribuer des aides financières individuelles aux ménages les plus en difficulté afin d'accéder ou se maintenir dans un logement adapté à leurs ressources et conditions familiales et conserver l'accès au chauffage ou à l'eau.

En 2018, le budget du FSL pour les aides financières individuelles était de 1,1 M€.

Aides financières individuelles	2016	2017	2018
Nombre de demandes	3 366	3 436	2 776
Nombre d'accords	2 277	3 059	2 564



© P. Sergeant Cdb90

✓ Les actions d'accompagnement :

Le FSL finance également des actions d'accompagnement social lié au logement (ASLL), compétence obligatoire du Département, en complémentarité de l'action des territoires d'action sociale.

En 2018, le budget du FSL pour les actions d'accompagnement était de 1,7M€.

Ayant pour objectif de favoriser l'accès au logement ou le maintien dans le logement, les actions externalisées ont concerné 1.305 ménages, dont :

- 613 ménages suivis en ASTHA (Accompagnement Social et Technique pour un Habitat Adapté)
- 190 ménages suivis en ASLL-UDAF (Accompagnement Social lié au logement),
- 28 ménages suivis en accompagnement psycho-social,
- 474 ménages ayant fait l'objet d'une enquête de prévention des expulsions locatives.

✓ L'habitat :

Le Département a redéfini sa politique habitat dans le cadre du Plan Habitat Départemental adopté par l'Assemblée Départementale lors du Budget primitif 2017.

Cette politique se décline selon les deux axes suivants : solidarité sociale et solidarité territoriale :

➤ **Concernant la solidarité territoriale**, le PHD a en effet pour objectif de lutter contre les déséquilibres et les inégalités territoriales et donner à tous les habitants de la Somme où qu'ils soient, et particulièrement en milieu rural, les mêmes possibilités d'accès à un logement adapté à leurs besoins.

➤ **Concernant la solidarité sociale**, le Département souhaite répondre de manière plus adaptée aux besoins des publics défavorisés en recherche de solutions de logement accompagné ou de logement autonome notamment dans les territoires ruraux en favorisant une meilleure adéquation de la production de logements avec les besoins des publics identifiés dans le PDALHPD et par les Territoires d'Action Sociale du Département.

La collectivité intervient ainsi depuis 2017 auprès des bailleurs sociaux dans le cadre d'un appel à projet annuel pour appuyer le financement de la production de logements dans des opérations ciblées et qui répondent aux besoins des populations âgées, handicapées ou défavorisées.

Financement des opérations de logement social	2017	2018
Nombre d'opérations financées	4	3
Nombre de logements sociaux	58	30
Montant alloué	200 000 €	200 000 €

Par ailleurs, le Département accorde des aides individuelles aux ménages propriétaires occupants, en complément d'une aide de l'Agence nationale de l'habitat afin :

- d'adapter leur logement au vieillissement ;
- de réhabiliter des logements dégradés
- d'améliorer la performance énergétique des logements :

Aides financières individuelles	2016	2017	2018
Nombre d'aides à l'adaptation des logements au vieillissement	47	72	66
Montant alloué	50 940 €	79 900 €	90 328 €
Nombre d'aides à la réhabilitation de l'habitat privé dégradé	14	11	2
Montant alloué	80 000 €	76 543 €	15 209 €
Nombre d'aides complémentaires du CD au programme national « Habiter mieux »	326	300	187
Montant alloué	163 000 €	150 000 €	93 500 €

Fait marquant 2018

✓ Mise en œuvre de la territorialisation du module Solis Fonds de Solidarité pour le logement (FSL) dans le cadre de Département 3.0.

Historiquement, le pôle logement et habitat avait conservé le suivi des situations individuelles et l'exclusivité de l'accès au module FSL de Solis. Le projet Département 3.0, en territorialisant les décisions sur les situations individuelles a déporté sur les territoires d'action sociale les tâches d'instruction et de vérification des dossiers pour préparer la prise de décision. Ces changements ont modifié la répartition de la charge de travail administratif et d'instruction entre la direction et les territoires d'action sociale.

A partir du 1^{er} avril 2018, la territorialisation de l'accès au module FSL de Solis a permis aux territoires de maîtriser la globalité du circuit d'instruction sociale et administrative des aides financières du FSL, de notifier les décisions prises au niveau local (cohérence décision-notification-signature et réactivité). L'organisation proposée a permis le redéploiement de 6 postes Équivalent Temps Plein en territoires ainsi que l'évolution des missions du pôle Logement Habitat.

Cette territorialisation a été accompagnée par des sessions de formation organisées en territoire pour l'ensemble des équipes concernées.

L'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées

Dans le cadre de ses compétences, le Département met en œuvre des politiques d'aide aux personnes âgées et aux personnes handicapées centrées sur l'amélioration de la vie quotidienne et la qualité de l'accompagnement à domicile comme en établissement. Sa priorité va à la prise en compte des personnes dans leur projet de vie.

Dans ce cadre, le Département a en charge :

- le pilotage de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et de la prestation de compensation du handicap (PCH), la mise en œuvre des prestations d'aide sociale en faveur des personnes âgées et en situation de handicap -aide ménagère au titre de l'aide sociale, aide sociale à l'hébergement, APA établissement, ACTP- ainsi que la coordination et l'harmonisation des pratiques des équipes médico-sociales en Territoire. Il contrôle l'effectivité des aides et des prestations attribuées et assure la récupération des éventuels trop-perçus dans le respect des droits des usagers,
- la régulation du secteur des services d'aide à domicile, tarification et suivi d'activité et le développement des politiques en faveur du bien-vivre à domicile et de l'accueil familial,
- la création de places en établissements et services ainsi que la tarification de l'hébergement et de la dépendance, le suivi financier, l'accompagnement des projets et le contrôle des établissements médico-sociaux accueillant des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, conjointement le cas échéant avec l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Le budget global consacré à ces actions s'est élevé à 148,8 M€ en 2018.



© Phovoir

Exécution du budget de l'autonomie

Le service assure les procédures administratives et comptables en matière d'exécution des dépenses et des recettes de la direction autonomie en lien avec les directions et services du Conseil départemental.

Activité 2018 et faits marquants

- Intégration et structuration par pôle, personnes âgées personnes handicapées et recettes , du service exécution du budget au sein de la direction et mise en place de tableaux de bord pour un suivi régulier des consommations budgétaires,
- Liquidations au 31/12/2018 : 93 % des crédits ouverts soit 140 862 155 € (fonctionnement et investissement) Apurement des états de sommes dues en instance de traitement, notamment pour les frais d'hébergement en EHPAD.
- Mise en place des paiements mensuels PCH et APA avec le dispositif CESU au 01/07/2018 ;
- Mise en place de la dématérialisation des pièces justificatives de paiement au 01/09/2018 ;
- Élaboration d'une charte de sous-nommage des pièces justificatives de paiement en lien avec la DFCP ;
- Facturation des abonnements de la télé assistance pour l'année 2017: 364 081 € de recettes.

Allocations et prestations

✓ Les prestations APA (Allocation personnalisée d'autonomie) :

Au 31/12/2018: 7 455 bénéficiaires (droits ouverts) contre 8183 au 31/12/2017

Dont :

- 2 160 bénéficiaires en mandataire (28,97% contre 28,68% au 31/12/2017)
- 5 009 bénéficiaires en prestataire (67,19% contre 68,5 % au 31/12/2017)
- 286 bénéficiaires en emploi direct (3,84% contre 2,77 % au 31/12/2017)

BP 2017 : 40 177 645 €

BP 2018 : 40 085 130 €



© C. Barzin - Cd80

Faits marquants :

- Mise en place des Chèques Autonomie (CESU préfinancés) pour l'APA en mandataire et en emploi direct. Formation des partenaires au dispositif ;
- Lancement du portail usagers APA ;
- Nouvelle organisation des territoires avec l'arrivée de nouveaux professionnels (accompagnement RTA, assistants de gestion) ;
- Evolution des tarifs départementaux (notifiée à tous les bénéficiaires de l'APA) ;
- Mise en place d'ateliers de travail réguliers sur l'APA avec les assistants de gestion visant à l'harmonisation des pratiques des territoires ;
- Lancement d'un groupe de travail visant à mettre en place le droit au répit et l'aide aux aidants prévus par la loi ASV ;
- Suppression du forfait dépendance dans les MARPA ;
- Poursuite du rééquilibrage entre les différents modes d'intervention de l'APA et la mise en œuvre des orientations départementales.

✓ La prestation compensatoire du handicap (PCH) :

Au 31/12/2018 : 2523 bénéficiaires (droits ouverts)

BP 2017 : 14 500 000 €

BP 2018: 14 584 790 €

Nombre d'élèves ou étudiants en situation de handicap transportés au 31/12/2018 : 127

Faits marquants :

- Adoption de dispositions relatives aux transports adaptés dans le RDAS ;
- Dématérialisation des factures de transport scolaire adapté ;
- Déclinaison de la PCH en accueil familial et la modification du RDAS ;
- Actualisation des conventions avec les établissements belges ;
- Mise en place des Chèques Autonomie (CESU préfinancés) pour la PCH en mandataire et en emploi direct . Formation des partenaires au dispositif.

✓ L'aide sociale :

Au 31/12/2018 :

- 2 594 bénéficiaires PA et PH en établissement (58,6 M€).
- 377 bénéficiaires PA et PH aide ménagère (1,1 M€).

A noter en 2018 :

- Actualisation de tous les dossiers d'aide sociale en accueil familial suite à la modification du RDAS de juin 2018 ;
- Relance de tous les notaires pour les procédures de récupération sur successions ;
- Mise en place de nouvelles procédures suite à la dématérialisation des pièces justificatives.

✓ Contrôle d'effectivité et remises gracieuses :

- 27 contrôles PCH
- 642 mises à jour de dossiers PCH
- 327 contrôles APA
- 485 mises à jour de dossiers ACTP

896 récupérations : 868 993,79 €

- ACTP : 83 303,60 €
- APA : 268 270,00 €
- PCH : 252 411,45 €
- Hébergement en accueil familial : 265 008,74 €

14 remises gracieuses traitées

Faits marquants :

En 2018, afin d'identifier des changements de situation jusqu'alors non signalés aux services, 485 dossiers d'ACTP et 642 dossiers PCH dont l'aide prévoit des interventions en aidant familial ont été mis à jour.

Cette opération inédite se poursuivra en 2019.

A compter du 1^{er} juillet 2018, la mise en place du CESU a modifié le mode de contrôle jusqu'alors opéré. Les procédures ont du être adaptées, notamment pour les entrées en établissement et les décès et des outils de suivi mensuel ont été mis en place pour vérifier les consommations et l'utilisation des CESU.

Les établissements

Le pôle « établissements » de la direction de l'Autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées assure des missions obligatoires de tarification et de contrôle tant financier que qualitatif des établissements et des services sociaux et médico-sociaux qui accueillent et/ou accompagnent des personnes âgées ou des personnes en situation de handicap. Ces établissements et services sont autorisés à fonctionner par le Département ou conjointement avec l'Agence Régionale de Santé lorsque qu'ils sont médicalisés. Le Département comprend ainsi au 31 décembre 2018 ;



70 établissements pour personnes âgées (6225 places) :

- 16 foyers de vie soit 649 places,
- 13 foyers d'hébergement soit 362 places,
- 10 foyers d'accueils médicalisés (FAM) soit 195 places dont 16 sans hébergement,
- 14 accueils de jours soit 247 places,
- 12 SAVS soit 433 suivis,
- 5 SAMSAH soit 84 suivis.

Données chiffrées 2018 :

✓ Evolution prix moyen 2017/2018 en €:

EHPAD	Publics autonomes		Privés habilités aide sociale		Privés non habilités		Hospitaliers	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Hébergement	53,14	53,52	54,64	55,36	/	/	50,13	50,39
Dépendance								
GIR 1-2	20,51	21,03	21,39	20,19	17,82	18,68	19,57	19,39
GIR 3-4	13,02	12,82	13,57	12,82	11,31	11,85	12,42	12,31
GIR 5-6	5,52	5,44	4,76	5,44	4,80	5,03	5,27	5,22

USLD	2017	2018
Hébergement	52,60	52,60
Dépendance		
GIR 1-2	25,14	25,09
GIR 3-4	15,56	15,53
GIR 5-6	6,03	6,58

Etablissements et services pour personnes handicapées	2017	2018
Foyers de vie	136,30	136,08
Foyers d'hébergement	97,62	92,45
FAM	133,60	136,08
Accueil de jour	56,28	56,01
SAVS/SAMSAH	11,25	11,32

Signalements 2018

• Une adresse mail dédiée a été mise en place suite à la parution du décret n°2016-1813 du 21 décembre 2016 et de l'arrêté du 28 décembre 2016 relatifs à l'obligation de signalement des structures sociales et médico-sociales : signalementpaph@somme.fr

• Les établissements et services ont l'obligation d'informer via cette boîte mail de tout dysfonctionnement et événements sur la base d'un formulaire particulier. Ces dysfonctionnements ou événements concernent par exemple : des sinistres et événements météorologiques exceptionnels, des accidents ou incidents liés à des défaillances d'équipement techniques de la structure et les événements en santé environnement, des décès accidentels ou consécutifs à un défaut de surveillance ou de prise en charge d'une personne ...

En 2018, 50 signalements ont été transmis : 28 pour le secteur personnes âgées et 22 pour le secteur handicap ; 28 % des signalements étaient relatifs à un comportement violent de la part d'usagers, à l'égard d'autres usagers ou à l'égard du personnel.

Sur les 50 signalements, 74 % ont été classés sans suites.

Activité 2018 et faits marquants

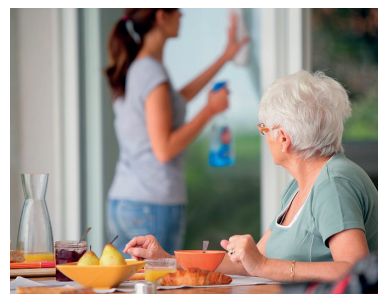
- Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) – secteur personnes âgées, démarche lancée en juillet conjointement avec l'ARS : contrat type et fiches actions départementales (EHPAD de demain, adaptation de l'offre / Amélioration de la qualité de l'alimentation) pour 15 EHPAD, 5 SSIAD et 7 Accueils de jour ;
- RAPT (« réponse accompagnée pour tous »)/ViaTrajectoire : Co-pilotage et participation au groupe de travail axe 2 pour aboutir à de la charte RAPT de bonnes pratiques en novembre 2018 ;
- Résidences autonomie : habilitation à l'aide sociale de 10 places en MARPA, arrêt du forfait dépendance en MARPA et signature de 10 CPOM avec les résidences autonomies ;
- Développement du lien partenarial avec les établissements : 22 visites sur site ont été réalisées, 15 rencontres dans les locaux du Département et 15 réunions CPOM ;
- Poursuite de l'amélioration des conditions d'accueil en établissements PA/PH : Suivi des projets de reconstruction ou réhabilitation de plusieurs établissements (foyer d'hébergement de l'EPSOMS, EHPAD de Doullens, de Villers Bretonneux et de Longueau ;
- Ouverture du FAM sans hébergement pour personnes présentant des troubles du spectre autistique à Bray sur Somme (8 places en juin).

La vie à domicile

Le pôle « vie à domicile » de la direction Autonomie de la DGA Solidarités et Insertion du Département assure différentes missions :

✓ Pilotage et mise en œuvre de la politique départementale en matière de maintien à domicile :

- Structuration du secteur de l'aide à domicile (professionnalisation, modernisation, mutualisation) via la mise en œuvre de conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens (CPOM) avec les services d'aide à domicile (SAAD) : rédaction d'un appel à candidatures, instruction des dossiers, négociations, contractualisation, suivi et contrôle, ...
- Animation du partenariat avec les services d'aide à domicile de la Somme.
- Gestion des réclamations relatives à la qualité des services d'aide à domicile en lien avec les territoires.



© Phovoir

✓ Organisation du bien vivre et du bien vieillir à domicile

- Gestion des actions de prévention en direction des seniors dans le cadre de la Conférence des financeurs (rédaction d'appels à initiatives, instruction et suivi des actions, organisation de réunions du comité stratégique et opérationnel...);
- Gestion du dispositif de téléassistance de la Somme et du partenariat avec les organismes diffuseurs.

✓ Pilotage de la politique départementale en matière d'accueil familial

L'accueil familial des personnes âgées ou en situation de handicap, alternative à l'accueil en établissement, est une formule d'hébergement et de prise en charge consistant à accueillir à son domicile moyennant une rétribution financière, une personne âgée ou handicapée n'appartenant pas à sa famille proche.

Cette activité est organisée par la loi du 10 juillet 1989, rénovée par la loi du 17 janvier 2002. Le Président du Conseil départemental est responsable de l'accueil familial dans son département, il est garant de l'organisation de l'accueil familial dans le respect de la réglementation qui découle des articles L 441-1 à L443-12 du Code de l'action sociale et des familles.

Activités 2018

✓ **Téléassistance** : suivi du marché de téléassistance, suivi des conventions de partenariat avec les organismes diffuseurs et de la gratuité des abonnements pour les abonnés à faibles ressources bénéficiaires de l'APA ou de l'aide ménagère départementale . Au 31/12/2018 : 6402 abonnés.

✓ **Conférence des financeurs** : Poursuite de l'activité de la Conférence des financeurs et du programme coordonné 2018 des financements des actions individuelles et collectives de prévention de la perte d'autonomie destinées aux plus de 60 ans, en complément des prestations légales ou réglementaires. On note en 2018 une augmentation du nombre de dossiers à examiner, la mise en place de la dématérialisation des demandes de subventions dans le cadre de l'appel à initiatives (AAI), une répartition des actions par thématique....

En 2018 : 153 projets déposés pour 75 actions retenues reposant sur 36 porteurs pour un budget de 741 782 €.

✓ **Renouvellement de la charte de solidarités avec les aînés sur le territoire de la C.Com Est Somme** : portée par l'association intercommunale du Centre social Est Somme avec extension à 13 partenaires locaux, ayant pour objectif d'améliorer les conditions de vie des aînés et de leurs proches.

✓ **Suivi, contrôle et tarification des SAAD**

- Gestion de la procédure d'autorisation des services d'aide à domicile ;
- Suivi conjoint ARS-CD80 des autorisations SPASAD retenues dans le cadre de l'appel à projets ARS-NORD PAS DE CALAIS-PICARDIE visant la création de Services Polyvalents d'Aide et de Soins à Domicile ;
- Accompagnement des services d'aide à domicile et animation du réseau ;
- Suivi, contrôle qualité et financier des conventions de financement et animation d'un dialogue de gestion avec les SAAD ;
- Démarche de contrôle qualité des SAAD : suivi des réclamations et signalements relatifs aux SAAD ;

- Au 31 décembre 2018 : 52 services sur l'ensemble du Département dont 9 SPASAD(7 en expérimentation jusqu'au 30 juin 2019 et 2 de 1ère génération
- 11 Services ayant contractualisé un CPOM au 1er janvier 2018
- 5 services accompagnés pour la signature d'un CPOM au 1er janvier 2019 dont 3 en seront signataires
- Mise en place d'une convention cadre avec Fédération mandataires pour accompagner en priorité les SAAD en CPOM sur le volet qualité

✓ **L'accueil familial comprend** : la délivrance des agrément, la formation initiale et continue des accueillant(e)s familiaux(ales), le suivi administratif et médico-social de l'accueil familial, le contrôle du dispositif

Au 31 décembre 2018, le Département comptait 178 accueillant(e)s disposant d'un agrément pour 329 possibilités d'accueil dont 245 occupées.

Parmi ces 245 places ; 89 sont occupées par des personnes âgées et 156 personnes en situation de handicap.

Parmi les faits marquants de l'année 2018 figurent la restructuration complète du service avec la refonte des fiches de poste et mise à jour des outils, la mise à jour de la plaquette d'information, la modification du RDAS sur le volet accueil familial et la cartographie par territoires, par cantons, par EPCI de l'accueil familial

La maison départementale des personnes handicapées (MDPH)

La MDPH est un groupement d'intérêt public présidé par le Président du Conseil départemental qui exerce une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil auprès des personnes handicapées et de leur famille.

La mission d'accompagnement comprend l'évaluation du handicap et des besoins de compensation en fonction du projet de vie des personnes. L'équipe pluridisciplinaire composée de professionnels internes ou externes à la MDPH évalue et propose des plans d'aide. C'est la CDAPH qui décide de l'attribution des diverses aides spécifiques au handicap.

✓ L'activité 2018 :

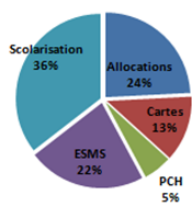
46 187 demandes ont été déposées au total à la MDPH en 2018 (46 172 en 2017). Elles se répartissent entre 37 936 demandes pour les adultes et 8 251 pour les enfants. 45 970 décisions ont été notifiées en 2017.

Au regard des chiffres, on peut souligner une stagnation du dépôt des demandes sur l'année 2018, il est à souligner qu'il s'agit de la 1^{ère} année depuis 2007 que la courbe de réception des demandes toujours ascendante semble atteindre une stabilisation.

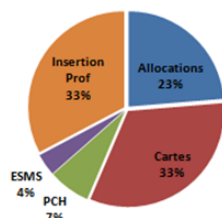
Répartition décisions	Pole Enfant		
	2 017	2 018	Var
Allocations	2 094	2 140	+2,2%
Cartes	1 072	1 111	+3,6%
PCH	484	480	-0,8%
ESMS	1 784	1 978	+10,9%
Scolarisation	2 918	3 142	+7,7%
Insertion Prof	-	-	

Pole Adulte		
2 017	2 018	Var N-1
9 097	8 788	-3,4%
11 566	12 161	+5,1%
2 642	2 629	-0,5%
1 186	1 383	+16,6%
12 507	12 158	-2,8%

Pole Enfants - 2018



Pole Adultes - 2018



■ Allocations ■ Cartes ■ PCH ■ ESMS ■ Scolarisation ■ Insertion Prof



© Corbis

Pour l'ensemble de l'activité de la MDPH (enfants et adultes confondus) les décisions sur la PCH sont en légère baisse. Ceci s'explique par un contexte particulier de l'organisation des nouveaux territoires qui a entraîné une période de flou pour les équipes d'évaluation et également une révision des pratiques professionnelles avec depuis le 1^{er} septembre de nombreuses visites qui sont désormais effectuées par un seul évaluateur (assistant social ou infirmier).

La baisse des décisions sur l'AAH 50-79 % peut s'expliquer par la réforme qui permet l'attribution de l'allocation sur 5 ans et non plus 2 ans, cette dernière commence à produire son effet. Il en est de même pour l'insertion professionnelle directement liée à l'évaluation de l'AAH.

Les territoires d'action sociale

✓ L'évolution des territoires d'action sociale au 1er septembre 2018

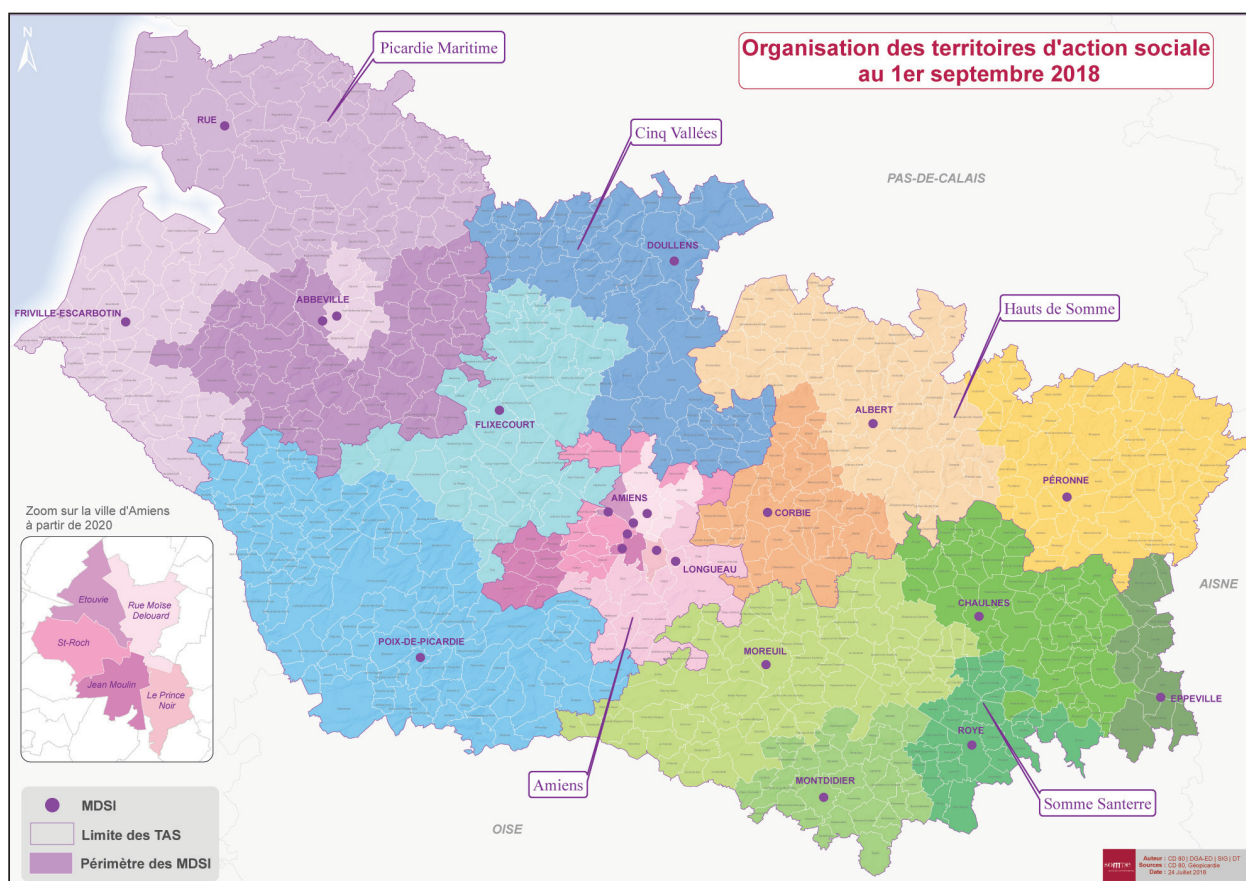
Conformément à la décision du Président du Conseil départemental en date du 24/10/2017, par arrêté portant organisation des directions des territoires de la Direction générale adjointe des Solidarités et Insertion, le Département compte depuis le 1er septembre 2018, 5 territoires d'action sociale.

Les cinq nouveaux territoires sont : **Picardie Maritime, 5 Vallées, Amiens, Hauts de Somme et Somme Santerre.**

L'une des raisons essentielles qui a conduit à ce redécoupage est que le périmètre des anciens territoires ne correspondait à aucun périmètre d'intervention des partenaires du Département ; EPCI, Pôle emploi, Éducation nationale, ARS...

Ce nouveau découpage a impliqué des changements au 1er septembre 2018 :

- Passage de 9 à 5 territoires d'action sociale.
- Passage de 4 à 5 centres autonomie, basés sur les 5 sièges de territoire.
- Les trois anciens territoires 3 Rivières, Haute Somme et Montdidier Santerre, ont été reconfigurés et forment 2 territoires distincts nommés Hauts de Somme et Somme Santerre.
- Les deux anciens territoires Littoral Baie de Somme et Abbeville Vimeu Vert, ont été reconfigurés et forment 1 seul et unique territoire nommé Picardie Maritime.
- Les trois anciens territoires Amiens Nord Est, Amiens Sud et Amiens Ouest, ont été reconfigurés et forment 1 seul et unique territoire nommé Amiens, qui toutefois regroupe 2 périmètres d'activité ; Amiens hors quartiers prioritaires politique de la ville (QPPV) et Amiens QPPV.
- Changement de résidence administrative pour certains agents.



Mise en place d'une nouvelle organisation fonctionnelle au 1^{er} septembre 2018

La réflexion sur l'évolution et le périmètre des territoires d'action sociale a rendu nécessaire une réflexion sur l'organisation interne de chaque territoire. Les objectifs étaient de permettre un pilotage optimisé des politiques publiques pour une meilleure prise en charge globale de l'utilisateur et rendre cette organisation plus lisible en interne et en externe pour les élus et les partenaires.

Depuis le 1^{er} septembre, chaque territoire est organisé de la manière suivante :

La direction du territoire est assurée par **un directeur de territoire**.

Chacune des missions : « accueil et action sociale de proximité », « prévention et protection de l'enfance », « protection maternelle et infantile », « cohésion sociale et logement » et « autonomie » est pilotée sur chaque territoire par **un responsable territorial** rattaché directement au directeur de territoire. Chaque responsable territorial est le supérieur hiérarchique de **l'équipe** dédiée à sa mission.

Chaque responsable territorial peut être secondé par un ou deux coordonnateur(s) qui assure(nt) l'encadrement technique des équipes.

Les MDSI : une proximité sociale

Dans la Somme, près de 600 professionnels du Conseil départemental sont à l'écoute des habitants sur l'ensemble du territoire pour les accompagner dans les domaines de la santé, de l'action sociale et éducative, de l'aide aux personnes âgées et handicapées et de l'insertion.

Les MDSI (maisons départementales des solidarités et de l'insertion) regroupent les travailleurs sociaux et médico-sociaux et les cadres qui interviennent dans la mise en œuvre de ces missions : assistants sociaux, éducateurs, conseillers en économie sociale et familiale, référents socioprofessionnels, conseillères conjugales et familiales, puéricultrices, infirmières puéricultrices, infirmières, médecins, psychologues, sage femmes, secrétaires médico-sociales. La mise en place d'équipes pluridisciplinaires permet d'apporter une réponse globale aux besoins de l'utilisateur.

Depuis la fin 2016 et jusqu'en 2020, les 65 centres médico-sociaux (CMS) du Département sont progressivement regroupés en 22 MDSI réparties sur 5 territoires d'action sociale. Elles sont ouvertes à tous les habitants de la Somme, quels que soient leur âge et leur situation, avec ou sans rendez-vous, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 et jusqu'à 18h le jeudi.

En complément, les communes et les partenaires du Département mettent à disposition des locaux. Ces permanences assurées par les professionnels du Département permettent de répondre avec plus de proximité aux besoins des habitants, en offrant des consultations sur rendez-vous.

Enfin, depuis 2017, un bus PMI se déplace dans une quinzaine de communes du département pour proposer des consultations gratuites préventives pour les enfants de 0 à 6 ans ainsi que des consultations pré-natales. Il comporte trois espaces distincts et dispose de tout l'équipement médical nécessaire aux consultations : table d'examen modulable, table à langer, pèse bébé, réfrigérateur, toise, point d'eau, wc chimique, climatisation (panneaux solaires), jeux pour enfants...

Les MDSI constituent les lieux d'implantation territoriale de référence des équipes de la DGASI du Département. Ces lieux fonctionnent selon les principes d'universalité, de gratuité et de confidentialité : ils sont ouverts à l'ensemble des habitants de la Somme et ont vocation à informer et accompagner gratuitement et de manière confidentielle les personnes qui rencontrent une difficulté particulière, directement ou dans leur entourage, dans les domaines de l'enfance et de la famille, de la cohésion sociale et de l'insertion, du logement et de l'autonomie, et qui ont besoin d'une information ou d'un accompagnement dans ces domaines.

Les MDSI mettent en œuvre les politiques de solidarité et d'insertion du Département sur les territoires en matière de :

- Protection maternelle et infantile (PMI).
- Prévention et protection de l'enfance.
- Cohésion sociale, insertion et logement.
- Autonomie des personnes âgées et handicapées.
- Les MDSI accueillent et coordonnent les partenaires extérieurs afin de manifester le rôle de "chef de file" du Département en matière sociale, de faciliter les démarches des usagers et de les aider à faire valoir leurs droits (CPAM, CARSAT, CMP, CMPP, etc.).

En 2018, 50 signalements ont été transmis : 28 pour le secteur personnes âgées et 22 pour le secteur handicap ; 28 % des signalements étaient relatifs à un comportement violent de la part d'usagers, à l'égard d'autres usagers ou à l'égard du personnel.

Sur les 50 signalements, 74 % ont été classés sans suites.

Activité 2018 et faits marquants

- Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) – secteur personnes âgées, démarche lancée en juillet conjointement avec l'ARS : contrat type et fiches actions départementales (EHPAD de demain, adaptation de l'offre / Amélioration de la qualité de l'alimentation) pour 15 EHPAD, 5 SSIAD et 7 Accueils de jour ;
- RAPT (« réponse accompagnée pour tous »)/ViaTrajectoire : Co-pilotage et participation au groupe de travail axe 2 pour aboutir à de la charte RAPT de bonnes pratiques en novembre 2018 ;
- Résidences autonomie : habilitation à l'aide sociale de 10 places en MARPA, arrêt du forfait dépendance en MARPA et signature de 10 CPOM avec les résidences autonomies ;
- Développement du lien partenarial avec les établissements : 22 visites sur site ont été réalisées, 15 rencontres dans les locaux du Département et 15 réunions CPOM ;
- Poursuite de l'amélioration des conditions d'accueil en établissements PA/PH : Suivi des projets de reconstruction ou réhabilitation de plusieurs établissements (foyer d'hébergement de l'EPSOMS, EHPAD de Doullens, de Villers Bretonneux et de Longueau ;
- Ouverture du FAM sans hébergement pour personnes présentant des troubles du spectre autistique à Bray sur Somme (8 places en juin).

Carte des MDSI

Le territoire Picardie Maritime

✓ Le portrait du territoire

Situé à l'Ouest du département, le territoire Picardie Maritime regroupe les ex territoires Littoral Baie de Somme et Abbeville Vimeu Vert.

Administrativement, il correspond à l'arrondissement d'Abbeville avec ses 163 communes. Il est en cohérence avec les périmètres des EPCI : CC Ponthieu Marquenterre, CC du Vimeu, CA Baie de Somme ainsi que pour les communes de la Somme rattachées aux deux CC inter régionales des Villes Sœurs et Aumale Blangy. Une particularité la commune de Vitz sur Authie dépend seule de la CC du Ternois (62).

Le territoire se caractérise par une forte polarisation autour de la ville d'Abbeville et l'attractivité de sa côte maritime de Fort Mahon à Mers Les Bains.

A Abbeville, deux MDSI : Abbeville Centre et Les Provinces.

Pour les communes de Nouvion, Rue, Friville, Gamaches, Saint Valéry, Ault, maintien des CMS dans l'attente de la construction de la MDSI de Friville et l'agrandissement de la MDSI de Rue.

✓ Les indicateurs

Ressources humaines du territoire :

- 130 agents et 120 assistants familiaux

Cohésion sociale et logement : 16 agents, Enfance : 24 agents, Accueil et Action Sociale : 45 agents, Autonomie : 11 agents, Protection Maternelle et Infantile : 22 agents, Direction : 12 agents.

Cohésion sociale et logement : lutter contre l'exclusion

- 4 867 foyers bénéficiaires du RSA dont 3 362 soumis à droits et devoirs qui sont orientés pour 50,2 % vers un référent social interne ou partenaire et 49,8 % vers le pôle emploi.

Le Fonds Solidarité Logement permet l'accès ou le maintien dans le logement : 666 aides attribuées.

Accueil et Action Sociale : accès aux droits et accompagnement généraliste

- 25 708 accueils téléphoniques
- 326 permanences délocalisées
- 13 266 accueils physiques
- 3 586 accompagnements au 31 décembre

Enfance : Prévention et protection

- 423 informations préoccupantes ont été traitées
- 111 mineurs ont bénéficié d'une Action Educative à Domicile
- 347 enfants sont confiés à l'ASE ils sont accueillis en famille d'accueil ou en établissement
- 931 bons alimentaires et 360 AFASE attribués à 976 familles pour 2 097 enfants pour un budget total de 116 895 €

PMI :

- 1 127 naissances, 4 525 enfants vus lors des 621 consultations
- 1 675 bilans en écoles maternelles
- 580 visites au domicile des assistantes maternelles agréées qui sont 897 pour l'ensemble du territoire.
- 361 femmes enceintes suivies par les sages femmes
- 755 personnes reçues lors des 148 consultations de CPEF (Abbeville, Friville et Rue)

Autonomie : préserver l'autonomie de la personne âgée ou handicapée

- 2 267 bénéficiaires de l'APA à domicile
- 551 bénéficiaires de la PCH : 509 adultes et 42 enfants
- 1 673 abonnés au dispositif de la téléassistance

Le plan d'aide est adapté à la situation réelle de la personne âgée, il est régulièrement réévalué en fonction de l'évolution des besoins constatés et des demandes exprimées par la famille.

Les faits marquants :

- Responsables territoriaux et coordonnateurs prennent leurs nouvelles fonctions en septembre conformément à la nouvelle organisation.
- Réorganisation en interne de l'ensemble des missions
- Constitution d'une nouvelle équipe autonomie du fait de la nouvelle configuration départementale : 5 territoires = 5 centres autonomie.
- Signature de conventions avec les communes pour les permanences délocalisées.
- L'unité mobile PMI se déplace dans les communes rurales du territoire.
- Retard pris dans la construction de la MDSI de Friville par déficience d'entreprises (report ouverture en 2020). Fermeture du CMS de Ault pour éviter l'isolement de 2 agents.
- Travaux d'agrandissement à Rue, les agents sont réunis à Nouvion.



© C. Bozzin - Cd80

Le territoire des « 5 Vallées »

✓ Le portrait du territoire

Le territoire des 5 Vallées suite au dernier découpage compte 3 EPCI (Nièvre et Somme, Nord Picardie et Somme Sud Ouest).

Ce territoire s'étend donc sur environ 100 km du Nord au Sud de Lucheux (commune frontalière du Pas de Calais) à Gauville (commune frontalière de la Seine Maritime) et couvre 222 communes et 98 600 habitants.

Ce sont 94 agents et 110 assistants familiaux qui réalisent l'ensemble des missions de l'action sociale.

Les 3 MDSI situées à Doullens, Flixecourt et Poix accueillent les professionnels de l'action sociale et le siège du territoire localisé à Flixecourt héberge l'autonomie, les agents administratifs et les cadres du territoire.

Ressources humaines du territoire :

- 94 agents et 110 assistants familiaux

Cohésion sociale et logement : 12 agents, Enfance : 15 agents, Accueil et Action Sociale : 30 agents, Autonomie : 8 agents, Protection Maternelle et Infantile : 17 agents, Direction : 11 agents.

Accueil et Action Sociale :

- près de 11 000 accueils physiques et 21000 accueils téléphoniques réalisés en MDSI
- 16 lieux de permanences délocalisés avec 713 permanences réalisées
- 2 177 rendez vous honorés.

Enfance :

- 235 enfants confiés et accompagnés par 7 référents ASE.
- 85 enfants bénéficiaires d'un suivi dans le cadre de l'AED.
- 700 informations traitées sur le champs de l'enfance

PMI :

- 946 naissances.
- 1465 enfants vus en consultation et 615 en bilan d'école
- 825 assistantes maternelles agréées sur l'ensemble du territoire.

Cohésion sociale et logement :

- 2133 bénéficiaires du RSA,
- 830 orientations réalisées et 222 suivis dans le cadre de l'accompagnement global.
- 12 groupes actions sociales financés (jardins, épiceries sociales, ateliers lecture et informatique),
- 3 chantiers d'insertion, une recyclerie et une convention partenariale mobilité.
- 300 dossiers d'aide dans le cadre du FSL (aides énergie, accès et maintien dans le logement) et 319 aides accordées (AFID, Aides exceptionnelles et FAJD)

Autonomie :

- 1546 bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) sur le territoire.
- 431 bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) soit 388 adultes et 45 mineurs.

Les faits marquants :

- Installation et finalisation des déménagements des 3 MDSI et du siège ont fortement été au cœur des préoccupations de tous les agents du territoire durant cette année 2018. Le territoire est passé de 9 MDSI à 3 et le siège installé à Flixecourt, ce qui a conduit aux changements de résidence administrative de certains agents.

- Installation et finalisation des déménagements des 3 MDSI et du siège ont fortement été au cœur des préoccupations de tous les agents du territoire durant cette année 2018. Le territoire est passé de 9 MDSI à 3 et le siège installé à Flixecourt, a imposé à certains agents de changer de résidence administrative
- Une nouvelle directrice arrivée au 1^{er} juillet, les coordonnateurs et les Responsables territoriaux au nombre de 9 ont pris leurs nouvelles fonctions conformément à la nouvelle organisation des territoires en septembre
- Mise en place de l'équipe autonomie en octobre
- Création d'une instance territoriale enfance pilotée par le RTE initiée, des points situationnels impulsés ; de même, les instances de régulation pour l'action sociale se sont organisées.
- Intervention du directeur de territoire auprès des 3 EPCI pour présenter les missions principales de l'action sociale du Département et de l'organisation en territoire de cette dernière
- Un travail important avec les communes pour finaliser la mise en place des permanences délocalisées
- Mise en œuvre en collaboration avec les équipes d'une équipe dédiée à l'accueil et une équipe dédiée à la réalisation des accompagnements en MDSI (mise en œuvre effective pour Doullens et Flixecourt et dynamique de réflexion engagée pour Poix)
- Organisation de réunions de MDSI sur le « bien vivre ensemble » suivi de temps de convivialité.
- Participation des équipes à 2 forums (un sur la vulnérabilité à Doullens, et un autre sur l'accès aux droits à Oisemont) et à un festival « des parents, des bébés »



© C. Bozrin - C480

Le territoire d'Amiens

✓ Le portrait du territoire

Depuis le 1^{er} septembre, le territoire d'action sociale d'Amiens correspond aux limites de la Métropole amiénoise et couvre 39 communes, conformément à la nouvelle organisation du travail social et médico-social.

Amiens métropole compte environ 185 000 habitants, dont 134 000 au recensement de 2016 à Amiens. Le territoire se caractérise par une zone urbaine composée de la ville centre Amiens, de ses communes limitrophes et d'une zone rurale périphérique.

Six quartiers prioritaires de la Politique de la Ville s'étendent sur le territoire : Amiens nord, Etouvie, Marcel Paul/Salamandre, Condorcet/Philéas Lebesgue, Pierre Rollin et les Parcheminiers.

Les 198 agents du territoire sont présents dans leur résidence administrative, au sein du siège, des sites spécialisés, des MDSI et CMS qui se déploient :

- pour le périmètre QPPV, sur Etouvie, Prince Noir, Atrium et Calmette, Clémenceau, Léo Lagrange, et Rivery ;
- pour le périmètre HQPPV, sur St-Roch, Jean Moulin et Longueau ; mais aussi sur les sites spécialisés au sein de Polytech à Rivery et du Centre Administratif départemental (CAD).

Pour les quartiers nord d'Amiens, le premier accueil de l'utilisateur s'effectue au sein du pôle d'activités et de services de l'Atrium ; l'ensemble des consultations de Pmi et du Centre de planification se réalisent à l'Espace Santé Maurice Ravel.

✓ Les indicateurs

Ressources humaines du territoire :

- 198 agents et 33 assistants familiaux

Cohésion sociale et logement : 22 agents, Enfance : 30 agents, Accueil et Action Sociale : 72 agents, Autonomie : 11 agents, Protection Maternelle et Infantile : 42 agents, Direction : 20 agents.

Cohésion sociale et logement : lutter contre l'exclusion

- 8 522 foyers bénéficiaires du RSA.
- 5 090 bénéficiaires du RSA dont 8 197 soumis aux droits et devoirs.

Le Fonds Solidarité Logement permet l'accès ou le maintien dans le logement : 539 aides attribuées.

Accueil et Action Sociale : accès aux droits et accompagnement généraliste

- 30 874 accueils téléphoniques et 22 973 accueils physiques.
- 3 986 accompagnements.
- 3 permanences délocalisées (Camon, Salouël et Pont-de-Metz).

Enfance : Prévention et protection

- 692 informations préoccupantes ont été traitées
- 176 mineurs ont bénéficié d'une Action Éducative à Domicile
- 543 enfants sont confiés à l'ASE. Ils sont accueillis en famille d'accueil ou en établissement
- 1 153 bons alimentaires attribués à 823 familles pour 1 753 enfants et 449 AFASE attribuées à 372 familles pour 784 enfants; ceci pour un budget total de 181 838,61 €

PMI :

- 1 127 naissances, 4 525 enfants vus lors des 621 consultations
- 1 841 bilans en écoles maternelles
- 1 426 personnes reçues lors des 368 consultations de CPEF

Cohésion sociale et logement :

- 2133 bénéficiaires du RSA,
- 830 orientations réalisées et 222 suivis dans le cadre de l'accompagnement global.
- 12 groupes actions sociales financés (jardins, épiceries sociales, ateliers lecture et informatique),
- 3 chantiers d'insertion, une recyclerie et une convention partenariale mobilité.
- 300 dossiers d'aide dans le cadre du FSL (aides énergie, accès et maintien dans le logement) et 319 aides accordées (AFID, Aides exceptionnelles et FAJD)

Autonomie : préserver l'autonomie de la personne âgée ou handicapée

- 1 082 bénéficiaires PCH dont 974 bénéficiaires adultes et 108 bénéficiaires enfants.
- 377 accords PCH (secteur centre) dont 325 accords PCH adulte et 52 accords PCH enfant.
- 142 accords PCH (territoire amiens) dont 121 accords PCH adulte et 21 accords PCH enfant.

Les faits marquants :

Début septembre 2018, l'équipe de direction et les assistants administratifs des responsables territoriaux des missions ont rejoint le siège de territoire, situé au 10 rue des Louvels, à Amiens.

Les équipes spécialisées vont exercer leurs missions sur les sites CAD (1^o étage) et Polytech, à Rivery, en cohérence de leurs périmètres respectifs d'intervention. Cette organisation vise à favoriser les déménagements futurs et définitifs courant 2020, sur le site Simone Veil et le site, actuellement intitulé Moïse Delouard. Cette dénomination devrait faire l'objet d'un concours d'idée.

De nombreuses actions ont été réalisées sur le territoire d'Amiens :

- participation au Festival des parents et des bébés en partenariat avec la bibliothèque départementale
- Participation à divers forum : « Et tout vit », forums métiers, journée au cinéma Gaumont pour des Conjointes Conjugales et Familiales sur les violences faites aux femmes...
- Participation à diverses animations en lien avec la mairie d'Amiens, notamment à l'Espace Santé Maurice Ravel : semaine santé, semaine de la vaccination, journée dépistage du cancer du col de l'utérus, journée contraception...
- ateliers de soutien à la parentalité en MDSI : alimentation, massage, préparation à la naissance, initiation portage des bébés...

- en partenariat avec le territoire des « 5 Vallées », organisation d'un séjour d'une semaine dans un camping en Normandie pour une quinzaine d'enfants suivis dans le cadre de l'AED
- dans le cadre de l'AED, organisation d'un séjour éducatif d'une semaine à Fort-Mahon pour 7 parents et dans un camping en Normandie pour 11 enfants.
- participation des équipes autonomie et cohésion sociale au Forum annuel de Camon dans le cadre de l'accès aux droits.
- Immersion de référents socioprofessionnels au sein des services de Pôle emploi.



© C. Bazin - Cd80

Le territoire Hauts de Somme

✓ Le portrait du territoire

Le territoire d'action sociale des Hauts de Somme intervient sur l'ensemble de 3 EPCI : les Communautés de communes du Pays du Coquelicot (Siège à Albert) du Val de Somme (Siège à Corbie) et celle de la Haute Somme (Siège à Péronne)

Trois MDSI sont implantées sur le Territoire en pleine concordance avec les EPCI.

Créé le 01 septembre, le Territoire résulte de la fusion de l'ancien territoire des Trois rivières avec une partie de l'ancien Territoire Haute Somme..

Globalement sur les 87 postes, 68 d'entre eux sont affectés à des missions directement en relation avec les usagers, soit 78 %. Les autres fonctions relèvent de l'encadrement et des fonctions de support administratif et de gestion.

✓ Les indicateurs

Ressources humaines du territoire :

- 87 agents et 46 assistants familiaux

Cohésion sociale et logement : 13 agents, Enfance : 15 agents, Accueil et Action Sociale : 32 agents, Autonomie : 7 agents, Protection Maternelle et Infantile : 15 agents, Direction : 7 agents.

Cohésion sociale et logement :

La nouvelle configuration du Territoire conduit l'équipe de la Cohésion sociale à assurer la gestion de près de 2400 bénéficiaires du RSA.

Outre les agences Pôle Emploi, ce sont 23 agents du Territoire et 9 partenaires associatifs ou institutionnels qui assurent l'accompagnement des bénéficiaires.

Accueil et Action Sociale :

- 11685 accueils physiques et 16915 accueils téléphoniques ont été réalisés en 2018 par les 3 MDSI du Territoire.

Les 17 assistantes sociales ont assuré 1948 accompagnements en 2018.

- 202 permanences délocalisées ont été réalisées

Enfance :

Prévention :

- 225 informations préoccupantes ont été traitées dont 168 par des assistantes sociales polyvalentes et 57 par des puéricultrices .

- AED : 42 mesures sur l'année pour l'accompagnement de 77 enfants

Protection :

- 155 enfants confiés chez les assistantes familiales et 58 dans les établissements d'enfant du Département.

Autonomie :

- 718 dossiers APA traités et 276 dossiers PCH évalués.

Les faits marquants :

Le Territoire entretient des collaborations efficaces et suivies avec les acteurs locaux en particulier avec les CCAS de Péronne et d'Albert. Des relations sont aussi contractualisées avec plusieurs communes en vue d'assurer des permanences sociales de proximité. Il s'agit notamment d'Acheux en Amiénois, de Tincourt Boucly et de Villers Bretonneux. Roisel et Villers-Bretonneux.

Le territoire développe également des collaborations structurelles avec les acteurs locaux de la cohésion sociale que sont les agences Pôle Emploi et en particulier celle de Péronne-Albert, ainsi qu'avec les Missions locales intervenant sur le Territoire, celle de Santerre-Haute Somme et celle du Grand Amiénois pour ce qui concerne le secteur de CORBIE.

Dans le domaine de l'autonomie le Territoire s'appuie sur un réseau d'intervenants assez dense. Près de 40 personnes issues de ce réseau ont été réunies en novembre afin de présenter la nouvelle organisation du Territoire. Cette conférence a aussi été l'occasion de poser des jalons en matière de construction partagée.

En matière de cohésion sociale, le dernier trimestre 2018 a notamment été consacré, sur la base d'un état des lieux consolidé, à une harmonisation des porte-feuilles de suivis des bénéficiaires.

Organisation d'une réunion de prise de contact et de présentation des nouveaux métiers de cadres auprès des assistantes familiales.

Plusieurs actions collectives ont été menées avec la collaboration de l'équipe Autonomie, notamment à l'occasion de la semaine bleue.

Le territoire Somme Santerre

Le territoire d'action sociale Somme Santerre intervient sur l'ensemble de 4 EPCI : la Communauté de communes Avre Luce Noye (Moreuil, Ailly sur Noye), la Communauté de communes Grand Roye (Montdidier, Roye), la Communauté de communes Terres de Picardie (Rosières en Santerre, Chaulnes) et la Communauté de communes Est Somme (Ham, Nesle).

Ce sont près de 161 agents (dont près de 73 assistants familiaux) qui font vivre le territoire Somme Santerre à travers ses différents domaines d'intervention : Cohésion Sociale et Logement, Enfance, Protection Maternelle et Infantile, Autonomie et Accueil et Action Sociale.

5 MDSI (Moreuil, Roye, Montdidier, Chaulnes et Ham) et autant de lieux de permanences (Ailly sur Noye, Rosières en Santerre, Harbonnières, Ercheu et Monchy Lagache) permettent de recevoir au plus proche les usagers.

Le territoire propose également 4 Centres de Planification et d'Éducation Familiale (CPEF) situés à Ham (Centre social Est Somme), Roye (MDSI), Montdidier (MDSI) et Moreuil (MDSI).

En 2018, le territoire Somme Santerre compte un CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) situé à Moreuil. Il s'agit du seul CIAS du Département de la Somme.

Le territoire a également la particularité de travailler avec 3 Pôles Emploi (Montdidier, Ham et Péronne) ainsi qu'avec deux sous-préfectures (Montdidier et Péronne).

✓ Les indicateurs

Ressources humaines du territoire :

Cohésion sociale et logement : 12 agents

Enfance : 20 agents et 73 assistantes familiales

Accueil et Action Sociale : 27 agents

Autonomie : 7 agents

Protection Maternelle et Infantile : 15 agents

Direction : 7 agents

Organisation de 4 réunions de territoires par an sur l'ensemble du territoire afin de faire vivre les 4 EPCI..

Cohésion sociale et logement :

La cohésion sociale et le logement en 2018 c'est 17 partenaires de l'insertion et 5 chantiers d'insertion. C'est également 2 partenaires sur les marchés du logement (accompagnement social lié au logement et AIVS)

Accueil et Action Sociale :

- 14263 Accueils téléphoniques et 15485 accueils physiques (source SOLIS)
- Les assistantes sociales ont réalisé 2140 accompagnements (629 nouveaux accompagnements et 934 sorties d'accompagnement).
- 34 permanences délocalisées ont été réalisées avec 830 rendez-vous honorés.

Enfance :

Prévention :

- 247 informations préoccupantes ont été traitées dont 202 par des assistantes sociales polyvalentes.
- AED : 44 mesures sur l'année pour l'accompagnement de 73 enfants

Protection :

- 207 enfants confiés chez les assistantes familiales et dans les établissements d'enfant du Département.

Une réunion de prise de contact et de présentation des nouveaux métiers de cadres auprès des assistantes familiales.

Autonomie :

- 1133 dossiers APA traités et 349 dossiers PCH évalués.

Les faits marquants :

- Arrivée d'une nouvelle directrice le 1er janvier 2018.
- La fermeture du CMS de Rosière en Santerre en février 2018.
- L'ouverture de la permanence d'Ailly sur Noye.
- Le recrutement des responsables territoriaux et des coordonnateurs sur le territoire Somme Santerre.
- L'accueil des agents sur ce nouveau territoire.
- L'arrivée d'un centre autonomie : mobilisation des équipes sur les actions collectives.
- Développement du partenariat avec les communautés de communes.
- Des réunions avec nos partenaires par thématique pour présenter la nouvelle organisation des territoires d'action sociale.
- 3 « cleaning day » (un pour le territoire, un pour l'enfance et un spécifique pour la MDSI d'Ép-peville).
- Organisation d'actions collectives avec les partenaires de l'autonomie : la conférence AVC à Grivesnes, 2 pièces de théâtre sur le droit au répit (Rosière en Santerre et Ham).

LES FAITS MARQUANTS 2018

Enfance et famille

- ➔ Adoption d'une nouvelle procédure d'évaluation de l'information préoccupante.
- ➔ Élaboration des CPOM pour l'association AGENA, l'APAP, l'ADSEA 80.
- ➔ Mise en place d'un Appel à projet : création de 100 places pour mineurs non accompagnés avec une mise en service à partir du 1er janvier 2019.
- ➔ Élaboration du schéma départemental de prévention et de protection pour l'enfance, l'adolescence et la famille 2019/2023.
- ➔ Élaboration de la feuille de route PMI.
- ➔ Mise en œuvre du protocole départemental de coordination pour la prévention et la protection de l'enfance.
- ➔ Élaboration et signature d'une charte de la prévention spécialisée et de protocole d'articulations avec les partenaires.

Cohésion sociale et logement

- ➔ Dématérialisation des réductions et levées de réductions RSA.
- ➔ Organisation de deux rencontres départementales entre les entreprises, les référents insertion du Département et l'ensemble des partenaires de l'insertion.
- ➔ Mise en œuvre de la convention de partenariat avec la Région Hauts de France pour favoriser la formation des bénéficiaires du RSA.
- ➔ Mise en œuvre de la territorialisation du module Solis Fonds de Solidarité pour le logement (FSL) dans le cadre de Département 3.0.

Autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées

- ➔ Mise en place des Chèques Autonomie (CESU préfinancés) pour l'APA et pour la PCH en mandataire et en emploi direct. Formation des partenaires au dispositif.
- ➔ Mise en place des paiements mensuels PCH et APA avec le dispositif CESU au 01/07/2018.
- ➔ Lancement du portail usagers APA.
- ➔ Lancement en juillet de la démarche « Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) – secteur personnes âgées », conjointement avec l'ARS : contrat type et fiches actions départementales (EHPAD de demain, adaptation de l'offre / Amélioration de la qualité de l'alimentation) pour 15 EHPAD, 5 SSIAD et 7 Accueils de jour).
- ➔ Déclinaison de la PCH en accueil familial et modification du RDAS ;
- ➔ Relance de tous les notaires pour les procédures de récupération sur successions.
- ➔ Ouverture du FAM sans hébergement pour personnes présentant des troubles du spectre autistiques à Bray sur Somme (8 places en juin).
- ➔ Modification du RDAS sur le volet accueil familial.
- ➔ Lancement d'un groupe de travail visant à mettre en place le droit au répit et l'aide au aidants prévus par la loi ASV.
- ➔ Suppression du forfait dépendance dans les MARPA.
- ➔ Stagnation du nombre de demandes déposées auprès de la MDPH (46 187). A souligner que la courbe a toujours été ascendante depuis 2007.

Les territoires d'action sociale

- ➔ Evolution du découpage des territoires avec passage de 9 à 5 territoires au 1^{er} septembre 2018 ;
- ➔ Passage de 4 à 5 centres autonomie ;
- ➔ Changement de résidence administrative pour certains agents ;
- ➔ Mise en place d'une nouvelle organisation fonctionnelle au 1^{er} septembre 2018 : 1 directeur, pilotage de chacune des 5 missions par un responsable territorial secondé par 1 ou 2 coordonnateurs ;
- ➔ Organisation en interne des missions ;
- ➔ Poursuite de la mise en place des permanences délocalisées en partenariat avec les communes qui mettent des locaux à disposition.



Les solidarités territoriales

120,4 millions d'euros en 2018

1 073 agents départementaux
(dont 396 basés en collèges et
213 basés en exploitation routière)



L'aménagement et l'équipement du département

Parmi les compétences fondamentales du Département figurent la construction, l'aménagement et l'entretien des infrastructures routières, fluviales et maritimes ainsi que du patrimoine immobilier nécessaire à son activité et à l'accueil du public. Le Département garantit ainsi, au quotidien, la liberté de circuler de tous et l'accès aux services, aux commerces, aux emplois, à la culture, ...

En 2018 le budget consacré aux routes et infrastructures s'est élevé à 40,1 M €.



La voirie départementale

Le Département a décidé en 2015 de consacrer d'importants moyens pour la modernisation et l'entretien de son réseau routier, long de 4.600 km. Les travaux engagés permettent de renforcer la sécurité routière en aménageant les zones du réseau routier départemental présentant des fréquences d'accidents corporels anormalement élevées.

Les opérations visent également à adapter le réseau routier départemental aux conditions de circulation qu'il supporte, par la réalisation d'opérations d'élargissement, de renforcement, d'aménagement d'accès à des équipements, de rectification de tracé ou de déviation d'agglomération, ainsi que des travaux de grosses réparations ou de remplacement d'ouvrages d'art. Elles répondent également aux besoins de développement économique qui sont cofinancées par les maîtres d'ouvrage demandeurs.

✓ Activités 2018 :

▶ Entretien courant réalisé en régie interne :

- Réfection des enduits superficiels (1 277 583 m² en 2018) et de la signalisation horizontale (985 km en 2018).
- Mise en œuvre de la viabilité hivernale : 24 jours d'intervention et 5 559 tonnes de sel pour l'hiver 2017-2018.
- Ramassage de déchets divers (372 tonnes en 2018) dont 22 tonnes dans le cadre du marché d'entretien des bords de routes réservé aux structures d'insertion par l'activité économique.
- Fauchage des accotements.

▶ Entretien courant réalisé par des entreprises extérieures :

N° de RD	Localisation
936	traversée de Picquigny
1 1	carrefour RD 31 au carrefour RD 938 (hors traverse de Marieux)
929	traversée de Pozières
412	diffuseur RN 1 au giratoire RD 412- RD 191
167	voie Amiens Métropole d'accès à la déchetterie / Boves
934	giratoire RD 935 – RD 934 – Accès Sanef / Pôle Jules Verne
934 G	giratoire RD 935 – RD 934 – Accès Sanef / Pôle Jules Verne giratoire RD 167 (hors giratoire Amazon)
919	Beaucourt-sur-l'Hallue / Contay

N° de RD	Localisation
925	Hardinval / Hem
925	Hem / Doullens
1015	début diffuseur A 28 (territoire de la commune de Bouttencourt) / RD 928
1015A	RD 1015 / limite du département 76
937	traversée d'Athies
920	traversée de Moreuil
58	traversée d'Heudicourt
934	sens Roye-Amiens de la sortie de Bouchoir - à l'approche du diffuseur RD 23
1	Daours / Fouilloy hors section carrefour RD 1 / RD 67
928	déviations de Canchy
22	traversée de Gamaches (2ème tranche)
938	Albert (ex RD 4929)
933	traversée de Bernaville
920	traversée de Moreuil
329	traversée Nord de Bouchoir
29	giratoire RD 29 / RD 25 Oisemont
32	de la RD 940 à l'ex RD 32C à Quend
329	échangeur RD 329 - RD 929
940 40	giratoire RD 40 - RD 940
1001	giratoire sortie A16
12	traversée de Domart-en-Ponthieu Section Sud
1015	traversée de Bouttencourt Section Ouest
932	limite de l'Oise à Muille-Villette
1017	giratoire RD 1017 Z.I. Sud

En 2018, poursuite de l'effort spécifique sur le réseau de classe 3 (le réseau secondaire, composé de routes d'intérêt local et de desserte des communes), avec la réalisation de travaux de « reprofilage » de chaussée confié à l'entreprise (30 km) ainsi qu'un programme d'enduit (251 900 m²).

► Travaux et aménagements :

- Création d'un giratoire d'accès à ZAC Jules Verne (desserte AMAZON) sur la RD 934 à Boves (0,938 M€).
- Création d'un barreau d'accès au CHU - Travaux et acquisitions foncières à DURY (2,254 M€).
- Rectification de virage sur la RD 925 à Cambron (0,27 M€)
- Participation financière aux travaux de sécurisation du carrefour RN25/RD117 dit du Vert Galant à Beauval réalisés sous maîtrise d'ouvrage de l'État (0,125 M€)





Création d'un barreau d'accès au CHU à Amiens.



Expérimentation de la route solaire dans la cour du collège Edouard Lucas à Amiens.

Le domaine fluvial départemental

Le Département a en charge la gestion, l'aménagement, la modernisation et l'entretien du canal de la Somme et de la Somme canalisée de Péronne à Saint Valery sur Somme, soit 117 km. La propriété de cette voie navigable a été transférée au Département en 2006.

► Quelques éléments d'activité 2018 :

- 307 bateaux et 8 704 passages aux ouvrages (trafic).
- 240 tonnes de déchets ramassés.

► Entretien et aménagements :

- Traitement du myriophylle : faucardage-ramassage : 372 000 m² traités, arrachage mécanique : 80 000 m² traités
- Restauration de ripisylves en contre-fossés à Cappy, Vaux-sur-Somme, Lamotte / Camon
- Réhabilitation du halage suite à un renard sur berge, bief de Corbie
- Aménagement de berge en techniques végétales amont du pont SNCF de Lamotte-Brebière
- Installation d'une lisse de guidage sur le barrage de Lamotte-Brebière pour la sécurité des canoë-kayak
- Installation d'un portail et d'une clôture pour la mise en service d'une plateforme de brûlage des EEE à Froissy
- Réfection des mécanismes de verrouillage du Pont levis de Pinchefalise
- Abattage sécuritaire de peupliers à Lamotte-Brebière
- Abattage sécuritaire à Ailly-sur-Somme (bras de Somme), à Abbeville (canal de transit) et à Dreuil-les-Amiens
- Rattrapage ouverture du milieu (Cocquerel / Pont-Rémy)
- Fauchage arrachage des renouées (canal/maritime)
- Confortement de berges à Abbeville et Saigneville (travaux d'urgence)
- Travaux connexes au renforcement de la digue de Longpré-les-Corps-Saints



► Travaux et aménagements :

- Création d'une rivière artificielle au droit du barrage de Pont-Rémy (0,277 M€)
- Études opérationnelles sur la création d'une rivière artificielle au droit du barrage de la Chaudière à Amiens (0,019 M €)
- Reprise des berges entre le barrage de Daours et la RD 1 (0,376 M€)



Création d'une rivière artificielle à Pont Rémy.

Le domaine maritime

► Entretien, Travaux et aménagements :

- Extension du ponton du Crotoy
- Dragage du port du Crotoy
- Dragage du chenal et port du Hourdel
- Réfection de digue au bassin des chasses du Crotoy (travaux d'urgence, tempête Eléanore)
- Réparation du musoir de la digue Nord à Saint-Valery-sur-Somme
- Études opérationnelles et réglementaires sur la création d'un bassin dépoldérisé naturel au Hourdel (0,076 M€)
- Remodelage des filandres du bassin de chasse du Crotoy (0,134 M€)
- Plans d'action 2016 -2021 du PAPI BSA (versement de subventions au Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard) (0,566 M€)
- Entretien du port de pêche du Tréport (subvention CCI Hauts de France) (0,043 M€)

Le département apporte également son concours aux opérations de protection du littoral engagées sous la Maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte baie de Somme Grand Littoral Picard. Les interventions 2018 ont porté sur le versement d'avance sur des actions nécessaires à la mise en œuvre du PAPI BSA (Plan d'actions pour la Protection contre les Inondations Bresle-Somme-Authie).

L'Aménagement numérique du territoire

La Mission Haut débit pilote la politique d'aménagement numérique du territoire de la Somme, mise en œuvre par le Syndicat mixte Somme Numérique. Le Département a affecté un budget de 3 190 000 € en 2018.

Le 14 janvier 2018, le Gouvernement et les 4 opérateurs de téléphonie mobile ont conclu un accord pour l'amélioration de l'accès au réseau de téléphonie mobile, dont l'une des dispositions vise la couverture de zones mal couvertes par les opérateurs.

La Mission politique haut débit, placée auprès du DGA équipement du département, dans le cadre des travaux menés au niveau régional, en lien avec le Comité technique départemental, a identifié les zones mal couvertes du département permettant à la Somme de bénéficier dans le cadre de cet accord de l'attribution de 4 sites mutualisés au titre de l'année 2018 pour la couverture des communes de Lanches-Saint-Hilaire, Bonneville/Fieffes-Montrelet, Mailly-Raineval et de Barly/Mézerolles et de quatre sites mutualisés au titre de l'année 2019 pour la couverture des communes de Chuignes/Etinehem-Méricourt/Morlancourt/Suzanne.

Le Grand projet Vallée de Somme (GPVS)

Le Grand Projet Vallée de Somme constitue une dynamique de développement du territoire départemental prenant appui sur le fleuve Somme, qui traverse le département d'est en ouest, et son canal propriété du Département depuis 2006.

Cette dynamique repose sur de nombreuses actions portées en maîtrise d'ouvrage directe par le Département (véloroute, maisons de la vallée, belvédères, aménagement d'espaces naturels sensibles, parcours de randonnée ...). Elle s'appuie aussi sur des actions de communication / promotion et une gouvernance spécifiques destinées à mobiliser les acteurs du territoire (publics et privés), les habitants et les visiteurs. L'objectif de la démarche est de densifier le développement au cœur de la vallée mais aussi d'irriguer tout le territoire grâce à des connexions avec d'autres axes structurants (autres véloroutes et voies vertes, autres fleuves et rivières ...). Dans ce cadre, la Mission Grand projet Vallée de Somme, placée auprès du DGA Équipement du département, anime et coordonne les actions des partenaires impliqués directement dans les projets. Elle mène en direct des actions de communication et de promotion comme les supports d'interprétation, les plaquettes de la collection « Balades en Vallée de Somme » ...

✓ En terme d'aménagement et d'équipement, l'année 2018 a vu un certain nombre d'avancées en vallée de la Somme :

- Avancement de la véloroute avec une nouvelle section aménagée de près de 10 km supplémentaires entre Pont-Rémy et Abbeville et la réalisation des premiers travaux de réfection sur la section Péronne /Ham suite à la convention conclue avec VNF pour autoriser le passage du vélo le long du canal du Nord ;
- Validation du dossier Interreg Eurocyclo (partenariat avec la Belgique et les 5 départements de la Région des Hauts de France pour créer l'Eurotourbike ou tour à vélo de la grande Région): lancement de l'étude pour développer les « réseaux points nœuds » destinés à mailler le territoire départemental à partir de la véloroute Vallée de Somme, et à connecter les autres véloroutes et voies vertes ; résorption de deux points noirs situés aux portes d'entrée de la Véloroute : les traversées d'Abbeville et d'Amiens (travaux engagés en 2018 par le Département pour recréer un cheminement bord à canal le long du parc Saint Pierre), développement d'un marketing adapté ;
- Poursuite de la mise en place de la signalisation Vallée de Somme et pose de la signalétique sur les sections aménagées de la véloroute (signalétique touristique et d'interprétation) ;
- Pose des deux derniers belvédères à Saint Valery-sur-Somme : portes Guillaume et Cap Hornu ;
- Poursuite des activités sur les maisons de la vallée réhabilitées ou non par le Département (Frise supérieur, Éclusier Vaux, Froissy, Lamotte Brebière, Ailly sur Somme, Long, Saint Valery sur Somme) avec un total de 32 000 visiteurs accueillis en 2018 ;
- Ré-ouverture du port de Cappy en partenariat avec la commune et la Communauté de communes du Pays du Coquelicot : dynamisation des activités fluviales et terrestres (fluvestres : gyropode, bateau électrique ...) autour de ce port fluvial unique dans la vallée ;
- Développement et diversification des activités fluviales avec la montée en puissance du site de Long (3 bateaux dont deux électriques), Ailly-sur-Somme (5 bateaux électriques à louer), Amiens (bateaux électriques, deux bateaux type péniche hôtel avec des formules originales ...) ;

La fin de l'année 2018 a été marquée par l'engagement d'une réflexion visant à relancer le GPVS autour d'objectifs résolument tournés vers le renforcement de l'attractivité du territoire en général. Un travail interne mené à l'appui d'une mission confiée à la SEM Amiens Aménagement aboutira mi-2019 à des propositions concrètes.



Le patrimoine départemental

La direction du patrimoine départemental assure l'entretien, la maintenance, l'exploitation, ainsi que la modernisation du patrimoine immobilier du Département, qu'il soit à caractère administratif, social, culturel, touristique, éducatif, ou relevant des infrastructures.

Les missions couvrent le patrimoine bâti propriété du Département, et également les bâtiments dont le Département est locataire, pour les obligations qui en découlent.



Le budget 2018 consacré à ces missions s'est élevé à 19 M€ (fonctionnement + investissement).

✓ Entretien, maintenance et fonctionnement des sites :

L'augmentation des crédits annuels dédiés à l'entretien et la maintenance des sites (11,64 M€) a permis de poursuivre les travaux d'amélioration et de rénovation des bâtiments en particulier dans le cadre des nouvelles cartes des MDSI (Maisons Départementales des Solidarités et de l'Insertion) et CDER (Centres Départementaux d'Exploitation Routière) où des travaux d'amélioration des locaux ont été réalisés sur les sites maintenus destinés à accueillir un effectif plus important.

L'année 2018 a vu en particulier le Département engager un vaste programme de rénovation des bâtiments A et C du CDEF (1,3 M€) en vue d'améliorer les conditions d'accueil des enfants et des personnels (chauffage, menuiseries, ravalement, blocs sanitaires-douches, sécurité électrique, etc...).

Des travaux importants de sécurisation ont été réalisés dans l'ensemble des MDSI.

La rénovation et la sécurisation électrique des locaux de la direction de l'informatique ont également été entrepris.

Dans les collèges, l'année 2018 a permis de réaliser un programme significatif de travaux d'entretien et de renouvellement d'équipement de cuisines.

En particulier ont été lancés, les travaux de rénovation de la piste d'athlétisme du collège de Doullens, et de la cour du collège du Ponthieu à Abbeville. Les travaux de sécurisation et de fermeture des collèges de Péronne et d'Albert Jean Moulin ont également été réalisés.

Les travaux de remplacement des menuiseries extérieures des collèges d'Acheux en Amiénois et de Bernaville ont été lancés, ainsi que le remplacement des transformateurs des collèges de Doullens et d'Albert Jean Moulin.

Le collège de Feuquières a été doté d'un nouveau système de sécurité incendie permettant de pallier aux risques structurels des bâtiments en cas d'incendie.

Également, suite à l'incendie ayant ravagé partiellement le rez de chaussée du bâtiment B du collège de Saint Valéry sur Somme en avril, la mise en œuvre de travaux urgents de sauvegarde puis de rénovation a permis de restaurer l'intégralité du bâtiment pour la rentrée de septembre.

Enfin, la première tranche des travaux prioritaires de sécurisation de la citadelle de Doullens, rattachée à l'EPCC, a été réalisée, et les opérations d'expertise, de transfert et de sauvegarde du bateau «Somme II » ont été lancées.

✓ Travaux en régie :

Parmi les chantiers auxquels ont participé la Régie figurent de nombreux travaux de rénovation et d'amélioration dans les CDER et les MDSI, ainsi que la réalisation du programme annuel des travaux de rénovation par les ETD (Equipes Techniques Départementales) dans les collèges.

Parmi les chantiers significatifs de ces équipes on peut citer le réaménagement partiel des collèges d'Acheux en Amiénois et d'Abbeville Ponthieu, ainsi que les logements de fonction dans 8 collèges, et également la rénovation de sanitaires dans 2 collèges.

✓ **Constructions, réhabilitations, adaptations :**

L'année 2018 a été marquée par la conduite de plusieurs opérations structurantes significatives pour le Département (7,36 M€).

- le lancement de l'opération d'extension/restructuration de la MDSI de Rue
- le lancement des travaux pour les nouveaux CDER de Rosières en Santerre, Villers-Bocage et Ailly-sur-Noye
- le lancement des opérations d'extension/restructuration des collèges de Bernaville, et Ailly le Haut Clocher
- Le lancement de l'opération d'amélioration énergétique du collège de Nouvion
- Le lancement de l'opération d'extension du CER de Bray Sur Somme.

Également, les études de maîtrise d'oeuvre ont été engagées pour les futurs CDER de Montdidier, Conty et Piquigny et finalisées pour l'opération du nouveau site Départemental « Simone Veil » (ex ESPE) qui a vu le démarrage du chantier en fin d'année.

Les études de maîtrise d'oeuvre du futur siège de territoire amiénois sur le site du CDEF ont également été engagées.

✓ **Énergie :**

En 2018 les efforts ont été poursuivis en matière d'efficacité énergétique de nos sites départementaux. Parmi les actions, on citera :

- l'optimisation des installations sur les Maisons de la Vallée ;
- le raccordement de collèges amiénois au réseau de chaleur « Amiens Energie »,
- l'étude de raccordement du collège de Corbie au futur réseau de chaleur local,
- la modernisation de la chaufferie du site CDEF et de la chaufferie du site 32 route d'Amiens à Dury,
- la mise en place d'un nouveau marché de chauffage avec intéressement sur les nouveaux sites les plus conséquents.

Le Système d'information géographique (SIG)

Le Système d'Information Géographique (SIG) de la collectivité a été mis en place en 2009. Au travers des services et des directions du Département de la Somme, il facilite l'aide à la décision. Il permet, en effet, d'accompagner les élus dans la visualisation, l'analyse et la mise en œuvre des orientations du Conseil départemental. Ceci, d'une part, grâce à l'exploitation des outils cartographiques « GéoSomme », « WebRoute », et « WebCanal », et d'autre part, par la réalisation de nombreuses cartes qui permettent à l'ensemble des agents et des élus d'accéder à la cartographie portant sur les compétences transversales de la collectivité.

Le SIG de la collectivité vise également à faciliter les échanges de données entre partenaires notamment les 107 membres de "GéoPicardie" bientôt nommé "Géo2France" (plateforme de données associée) ou les communes et les EPCI avec l'outil GéoSomme leur permettant d'accéder à certaines données de leur territoire. Une réflexion d'ouverture des données à destination du public au travers du site Somme.fr est en cours dans le respect du RGPD.

Le budget 2018 consacré à la maintenance des outils SIG est de 79 000 €. Il sert notamment équiper les agents et les élus d'outils cartographiques mais également les collectivités externes au Département comme les 772 Mairies et 16 Intercommunalités.

✓ **Activités 2018 :**

En interne :

- 7 200 connexions à l'outil cartographique GéoSomme – tous profils confondus (29 au total)
- 4 100 connexions cumulées aux outils WebRoute et Webcanal dédiés aux infrastructures routières et fluviales
- 2 300 productions ont été réalisées (cartes, posters, tableaux, requêtes, exports et intégrations de données, plans scannés ...) mais aussi formations dispensées sur nos outils SIG.

Les chiffres "d'audience" sont équilibrés par rapport à 2017. Les productions ont, quant à elles, doublé avec le projet GéoSomme-collèges pour lequel un agent temporaire a été recruté pendant 1 mois afin d'apporter une ressource complémentaire et scanner 1 200 plans de collèges qui ont ensuite été intégrés dans l'application cartographique du même nom.

✓ **Connexions aux applications cartographiques publiées aux citoyens :**

- 22 % des vues sur GéoSomme correspondent aux maires et personnels des EPCI
- 27 000 vues pour l'application Info-route 80 (accidents, travaux, déviation, limitation de vitesse ...)
- 5 100 vues pour l'application de sectorisation des collèges
- 1 050 vues pour l'application dédiée aux zones de préemption et aux espaces naturels sensibles (ENS) - à destination des notaires mais accessibles à tous
- 830 vues pour l'application des trafics routiers VL et PL - essentiellement pour les bureaux d'étude



Faits marquants 2018 :

✓ Mise en place de l'outil "Signal-Route 80" résultant de la collaboration des services exploitation et SIG de la DGAED. Premier outil permettant aux citoyens et usagers des routes départementales de la Somme de remonter via leur smartphone, tablette ou PC, des nids de poule ou autres dégradations sur la chaussée, ses abords et sa signalétique. On compte :

- 1 400 connexions à l'outil Signal-route80
- 156 anomalies de voirie recensées par remontées citoyennes

La sécurité civile

Les dépenses de sécurité civile concernent principalement le financement du Service d'Incendie et de Secours de la Somme (le SDIS 80), établissement public départemental chargé de la protection des personnes, de l'environnement et des biens. Le SDIS est placé sous l'autorité opérationnelle du Préfet, responsable de la sécurité publique, mais la Loi d'août 2004 en a cependant confié le pilotage ainsi que la gestion administrative et financière au Conseil départemental, qui en détermine donc, en partenariat avec les collectivités locales, les orientations et les politiques.



© D.Rauscent Cd80

En 2018 le Département de la Somme est intervenu dans le financement du SDIS 80 à hauteur de 25 M€, ce qui représente plus de 43 % du budget du SDIS 80.

Quelques chiffres :

Nombre de centres d'accueil et de secours : 57

Nombre de sapeurs-pompiers volontaires : 1 900

Nombre de sapeurs-pompiers professionnels : 410

Nombre d'interventions : 43 245, dont

- incendies : 2 564 (5,9%)

- accidents de la circulation : 3 782 (7,7%)

- secours à personnes : 32 362 (74,8%)

Nombre d'appels décrochés : 124 760 soit en moyenne 342 appels / jour.

LES FAITS MARQUANTS 2018

- ➔ Création d'un giratoire d'accès à ZAC Jules Verne (desserte AMAZON) sur la RD 934 à Boves ;
- ➔ Création d'un barreau d'accès au CHU - Travaux et acquisitions foncières à DURY ;
- ➔ Expérimentation de la route solaire dans la cour du collège Edouard Lucas à Amiens ;
- ➔ Création d'une rivière artificielle au droit du barrage de Pont-Rémy ;
- ➔ Avancement de la véloroute avec une nouvelle section aménagée de près de 10 km supplémentaires entre Pont-Rémy et Abbeville ;
- ➔ Engagement d'une réflexion visant à relancer le Grand Projet Vallée de Somme autour d'objectifs résolument tournés vers le renforcement de l'attractivité du territoire en général.
- ➔ Ré-ouverture du port de Cappy en partenariat avec la commune et la Communauté de communes du Pays du Coquelicot : dynamisation des activités fluviales et terrestres (fluvestres : gyropode, bateau électrique ...) autour de ce port fluvial unique dans la vallée.
- ➔ Réaménagement partiel des collèges d'Acheux en Amiénois et d'Abbeville Ponthieu, ainsi que des logements de fonction dans 8 collèges (travaux en régie)
- ➔ Raccordement de collèges amiénois au réseau de chaleur « Amiens Energie »,
- ➔ Engagement d'un vaste programme de rénovation des bâtiments A et C du Centre départemental de l'enfance et de la famille (CDEF) (1,3 M€ en vue d'améliorer les conditions d'accueil des enfants et des personnels
- ➔ Lancement de l'opération d'extension restructuration de la Maison départementale des Solidarités et de l'Insertion de Rue
- ➔ Mise en place de l'outil « Signal-Route 80 » permettant aux usagers des routes départementales de remonter les anomalies de voirie

Le développement de la personne

En 2018 le Département a mis en œuvre un nombre important d'actions dans les domaines de la gestion des collèges, du sport et de la vie associative ainsi que de la culture et du patrimoine.

L'ensemble de ces actions a mobilisé un budget de 31,2 M€.

Les collèges et le numérique éducatif

En 2018, le Département a poursuivi ses efforts en direction des 67 collèges, dont 50 publics. Il assure notamment les missions suivantes :

- l'entretien et la maintenance des collèges,
- l'équipement et le fonctionnement des collèges publics,
- le financements des équipements sportifs utilisés par les EPLE (Établissement public local d'enseignement),
- le soutien financier des collèges privés sous contrat d'association,
- les équipements et le fonctionnement liés aux TICE (technologies de l'information et de la communication),
- les espaces numériques de travail,
- l'apprentissage de la natation,
- l'attribution des logements de fonction,
- la sectorisation des collèges,
- la restauration scolaire.

Budget global 2018 de ces actions : 13,3 M€

- 411 agents techniques territoriaux des établissements affectés dans les collèges + 26 agents à la direction des collèges et du numérique éducatif
- 44 collèges concernés par les circuits courts en matière de restauration (identique en 2017)
- 6 666 ordinateurs dans les collèges publics à fin 2018 (6 274 en 2017) et 699 tablettes numériques
- 21 510 élèves dans les collèges publics à la rentrée 2018 (21 363 en 2017), pour 27 600 places compte tenu des capacités actuellement connues (en intégrant les classes mobiles)

✓ Equipements :

- Du centre de ressources australien du collège Jacques Brel à Villers Bretonneux et de la salle des professeurs du collège Eugène Lefèvre de Corbie
- Équipement en outillages pour les équipes de maintenance mutualisée,
- Poursuite du déploiement du plan Collèges 3.0,
- Proposition d'évolution de la sectorisation des collèges de l'agglomération d'Amiens,
- Développement de l'outil « GéoSomme collèges » en lien avec le service SIG,
- Démarrage des travaux d'extension des collèges de Bernaville et d'Ailly-le-Haut-Clocher,
- Évaluation de l'expérimentation de la mutualisation des agents de maintenance et déploiement sur l'ensemble des 48 collèges,
- Mise en œuvre du financement des investissements des collèges privés (123 189 € accordés),
- Étude sur l'évolution de la dotation de fonctionnement des collèges publics,



- Maintien de la modulation de la DGF tenant compte de la situation financière des établissements et du taux de connexion des élèves à l'ENT (espace numérique de travail).
- Renouvellement des marchés de fourniture d'électricité en collaboration avec la Direction du Patrimoine Départemental,
- Mise en application d'un dépôt de garantie pour les logements de fonction occupés en nécessité absolue de service et ouverture d'une régie de recettes
- Mise à jour du règlement départemental des logements de fonction
- Équipement complet de la demi-pension du collège de Montdidier,
- Mise en œuvre de la dématérialisation des correspondances avec les collèges,
- Dialogues de gestion avec les 50 établissements du département,
- Poursuite de l'aide accentuée à l'équipement en matériels de cuisine favorisant les préparations maison,
- Poursuite du déploiement de la politique gestion et de valorisation des déchets (réduction, tri, compostage),
- Poursuite de l'aide à l'approvisionnement des restaurants scolaires des collèges en circuits courts (11 836 € de financement pour l'approvisionnement en viande bovine),
- Mise en place d'un programme de formation à la lutte contre le gaspillage alimentaire à destination des personnel de restauration,
- Mise à jour du règlement départemental du service de restauration et d'hébergement des collèges.
- Gestion des sinistres des collèges de Montdidier (août 2017) et Saint-Valery (avril 2018), 11 680 € d'aide aux familles concernées.
- Poursuite du dispositif départemental de fourniture des produits d'entretien (352 672 €) aux établissements,
- Mise en place d'une évaluation du fonctionnement de la cuisine centrale par la Mission Audit et Qualité.



Parmi les éléments marquants de l'année 2018 :

- Déploiement de la mutualisation des agents de maintenance à l'ensemble des 48 collèges publics à la rentrée de septembre 2018,
- Réhabilitation et équipement de la SEGPA du collège de Ponthieu à Abbeville,
- Aide à la mise en place des classes orchestre aux collèges Rosa Parks à Amiens et Alfred Manessier à Flixecourt,
- Équipement du CDI du collège de Feuquières-en-Vimeu et du pôle de technologie au collège de Longueau
- Mise en service d'un premier bâtiment au collège de Bernaville
- Mise en application du financement des travaux dans les établissements privés avec vote d'une autorisation de programme sur 4 ans.
- Mise en place d'un dépôt de garantie pour les occupants des logements des collèges en nécessité absolue de service et ouverture de la régie correspondante
- Préparation de l'expérimentation dans 4 collèges de l'externalisation des missions d'entretien

La jeunesse

La volonté du Conseil départemental est de favoriser la réussite scolaire et le développement personnel des jeunes. La politique en faveur de la jeunesse s'articule désormais autour de trois priorités :

- 1 - le soutien aux actions territoriales en faveur de la jeunesse ;
- 2 - l'ouverture internationale des collégiens de la Somme ;
- 3 - la cohésion sociale en faveur de la jeunesse.

Budget global 2018 : 1,3 M€.

✓ Éléments d'activité 2018 :

Au cours de l'année scolaire 2017/2018 :

- 7 782 collégiens ont bénéficié de l'allocation départementale de scolarité (montant moyen : 103,6 €) attribuée aux collégiens et élèves de 4^{ème} et 3^{ème} de l'enseignement technique ou agricole, boursiers de l'État.
- 1 312 collégiens ont bénéficié du Pass'Sport dont le montant a été corrélé aux taux de l'Allocation Départementale de Scolaire. Les aides sont donc de 30, 40 ou 50 euros. Le bénéfice du Pass'Sport a été étendu aux enfants pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), à partir de l'âge de 3 ans et jusque 18 ans, à compter du 1^{er} septembre 2017.
- 1 543 élèves issus des collèges publics ont participé à des séjours à l'étranger soutenus par le Département.
- 12 collèges ont mené des projets destinés à faciliter le dialogue entre les parents et les équipes éducatives des collèges et à renforcer l'implication des parents dans l'accompagnement scolaire de leur enfant.
- 4 EPCI soutenus dans le cadre de l'appel à projets Som'Action'Jeunesse : la communauté d'agglomération Amiens Métropole, la communauté de communes Nièvre et Somme, la communauté Pays du Coquelicot et la communauté de communes Ponthieu Marquenterre.

Parmi les éléments marquants de l'année 2018 :

- **1^{ère} édition des Rencontres Inter-Collèges**, incluant la 27^{ème} compétition du Pentathlon des jeux de tête, organisées dans l'enceinte de l'Abbaye de Saint-Riquier, le mercredi 6 juin 2018, avec une participation de plus de 330 personnes.

- **Revalorisation du montant du taux 1 de l'Allocation Départementale de Scolarité (ADS)**, portant le taux 1 à 80 € pour les externes ou demi-pensionnaires et 100 € pour les internes (contre respectivement 64 € et 80 €). Cette mesure a bénéficié à 3 512 allocataires.

- **Discipline positive :**

- en étroite concertation avec les services départementaux de l'Éducation nationale, des projets autour de la Discipline Positive ont vu le jour dans 8 établissements, sous la forme d'ateliers pour les parents ;

- 120 agents du Département ont participé à la 1^{ère} conférence Discipline Positive, organisée le 9 novembre 2018, au Quai de l'innovation à Amiens.



Le sport

La politique sportive du Département s'oriente aujourd'hui résolument vers le Sport pour tous, avec 3 axes principaux :

- La structuration du mouvement sportif, associations et comités départementaux, en partenariat étroit avec ses acteurs qui concourent à la promotion et au développement du sport ;
- La prise en compte des publics cibles de l'action départementale, tels que la jeunesse (soutien au sport scolaire), les personnes en situation de handicap, les personnes en insertion, seniors, jeunes isolés en milieu rural ou dans les quartiers ;

- Le développement des activités de pleine nature, au titre de la compétence de développement maîtrisé des sports de nature confiée au Département.

Budget global 2018 : 1,7 M€.

✓ Éléments d'activité 2018 :

- Une aide globale au fonctionnement a été versée à 588 associations, qui ont reçu une subvention moyenne de 1 156 €.
- 36 conventions d'objectifs ont été signées en 2018 avec les comités sportifs départementaux, pour le financement de leurs projets structurants menés au bénéfice du développement de la pratique sportive.
- Le Département soutient le développement de la pratique du sport en milieu scolaire en étant le premier financeur local de l'USEP et l'UNSS, qui se chargent notamment de l'organisation de rencontres sportives. 15 associations sportives de collèges ont participé à des finales de championnat de France, avec l'aide du Département pour le financement du déplacement et de l'hébergement.
- L'appel à projets « Sport et handicap » a permis de soutenir 21 associations œuvrant, de façon exclusive ou complémentaire, à la pratique du sport pour les personnes en situation de handicap. Par ailleurs, 19 projets ont été soutenus dans le cadre de l'appel à projets Sport et solidarités.
- Le dispositif de soutien aux bases de plein air, destiné aux gestionnaires de bases nautiques et aux associations proposant des activités aériennes au départ des aérodromes de la Somme, a permis de soutenir 14 associations.
- Dans le cadre de la priorité donnée aux loisirs et sports de nature, le pôle sport a poursuivi la mise en œuvre des actions du PDESI voté en 2017, avec notamment la concrétisation de l'optimisation du réseau de randonnée pédestre, la mise en chantier de plusieurs projets de nouveaux itinéraires, la mise en œuvre d'actions pour la promotion de la pêche, pour les personnes en situation de handicap, et la conception d'outils destinés à l'inscription des ESI au PDESI.



© Y. Medmoun C080

Parmi les éléments marquants :

- Organisation de 2 soirées des Talents du Sport permettant la mise en lumière de sportifs amateurs ou confirmés qui ont pu faire partager leurs valeurs au public. Ces cérémonies ont été rehaussés par la présence de parrains d'exception, Stéphane Diagana et Marie-Amélie Le Fur.
- Organisation de la 10^{ème} édition de la Samaritaine qui a réuni plus de 1 500 adeptes des loisirs et sports de nature.
- Réduit dans un premier temps à 89 circuits (contre 156 auparavant), le réseau départemental de randonnée est plus qualitatif et plus facile à gérer. 16 nouvelles conventions ont été signées avec les structures (EPCI, syndicats mixtes, services de l'État) qui en assurent l'entretien.
- Pendant tout l'été 2018, le pôle sport a proposé chaque semaine sur le Facebook du Département, des idées pour découvrir la Somme par le biais d'une randonnée couplée à une activité nautique ou une visite culturelle.



La culture et le patrimoine

Le Département développe une politique culturelle à partir de trois axes principaux :

- Favoriser l'accès de tous à la culture.
- Soutenir et développer l'offre culturelle des territoires.
- Renforcer l'attractivité de la Somme.

Montant du Budget 2018 : 6,4 M€.



© Y. Medmoun Cg80

✓ **Accompagnement des Projets culturels de Territoire :**

La politique d'accompagnement des projets culturels de territoire (fonctionnement) s'est traduite par l'adoption d'un dispositif spécifique par l'Assemblée départementale à l'occasion du Budget 2017, à travers lequel le Conseil départemental flèche son soutien sur les postes de coordonnateurs culturels de territoire et sur les priorités culturelles des EPCI et groupements d'EPCI. Ce dispositif a évolué à l'occasion du Budget 2018, afin d'encourager davantage l'intercommunalité culturelle, de conforter certains groupements d'EPCI positionnés sur la coordination et l'animation de réseaux culturels, et enfin de clarifier l'accompagnement des différents échelons territoriaux.

Dans l'optique de poursuivre et développer cette dynamique d'accompagnement, l'Assemblée départementale a par ailleurs acté en 2018 la mise en place d'un partenariat avec l'Observatoire des politiques culturelles. Pour 2018, celui-ci s'est traduit par l'organisation d'une journée de rencontres et d'échanges sur la thématique des projets culturels de territoire qui s'est tenue le 17 octobre 2018 à Amiens. Cette journée est apparue comme un succès tant en termes de fréquentation, que de représentativité des territoires de la Somme et des structures culturelles présentes sur la journée.

Notons également qu'un coordonnateur culturel a été recruté en 2018 sur la CC du Pays du Coquelicot, ce qui porte à 7 le nombre de coordonnateurs culturels du département.

Pour 2018, le Département a accordé une enveloppe globale de 135 000 € au titre du dispositif de soutien en fonctionnement aux Projets culturels de Territoire. Les territoires accompagnés en 2018 étaient les suivants : PETR Coeur des Hauts de France, CC Territoire Nord Picardie, CC Nièvre et Somme, CC du Vimeu, CC du pays du Coquelicot, Ville d'Abbeville (dans le cadre du projet culturel de Territoire associant la Ville et la CA Baie de Somme), Ville de Corbie associée à la CC du Val de Somme.

✓ **Culture et solidarités :**

Le Département de la Somme a fait le choix de développer une politique culturelle avec l'ambition d'agir au plus près des habitants et des territoires. A ce titre, il a lancé en 2016, un appel à projet "culture et solidarités" dont la vocation est de soutenir les actions culturelles ayant un impact sur les publics les plus en difficulté. Il s'agit ici, de construire un projet autour d'une sensibilisation ou d'une pratique artistique collective accompagné d'un parcours culturel inscrit dans le territoire. Les objectifs sont de développer l'autonomie, de favoriser le lien social et d'engager la personne dans une démarche d'insertion en l'inscrivant dans une dynamique de projet. En 2018, ce sont 7 projets de niveau 1 - sensibilisation et 11 projets de niveau 2 - pratique artistique qui ont été financés pour un montant de 42 850 €.



✓ **Présence artistique des compagnies professionnelles de spectacle vivant :**

A l'occasion du Budget 2017, le Département a décidé de développer un nouvel appel à projets dédié aux compagnies professionnelles de spectacle vivant, tous domaines artistiques confondus : théâtre, théâtre d'objets, théâtre musical, danse, arts de la marionnette, arts du cirque, arts de la rue...

Cet appel à projet visait à accompagner les compagnies professionnelles de spectacle vivant ayant leur siège social dans la Somme et proposant :

- un projet de résidence sur un lieu ou un territoire comprenant de la diffusion de spectacles et des actions de médiation en direction des publics
- et/ou un projet de diffusion à l'échelle départementale accompagné d'actions de médiation culturelles.

En 2018, cet appel à projets a été reconduit et a permis en outre de subventionner des compagnies développant un projet de diffusion sur des événements nationaux ou internationaux (festival d'Avignon...), afin de promouvoir le rayonnement culturel du département et de ses artistes.

25 compagnies ont été soutenues dans le cadre de cet appel à projets en 2018, pour un montant total de subventions de 154 100 €.

✓ **Le livre et la lecture :**

Dans le cadre de son action en faveur du livre et de la lecture et en complémentarité avec l'action menée par la Bibliothèque départementale de la Somme, le Département a lancé en 2018 un appel à projets « soutien au livre et à la culture » afin de structurer au mieux son intervention dans le domaine. Ce nouvel appel à projets permet de financer des collectivités, des structures culturelles ou des associations favorisant la présence du livre dans les territoires. Les projets doivent faciliter la rencontre des professionnels du livre avec les différents publics et plus particulièrement les plus éloignés par la mise en œuvre d'une médiation adaptée. En 2018, 13 projets ont été financés pour un montant de 25 000 €

✓ **Les arts visuels :**

Un nouvel appel à projets « soutien aux arts visuels » a été proposé en 2018 aux associations, aux structures culturelles et aux collectivités territoriales dans l'objectif de soutenir la présence artistique dans les territoires et de favoriser un renouvellement artistique dans le champ des arts visuels. En 2018, 7 projets ont été soutenus pour un montant de 15 000 €

Le Département finance également des associations menant des actions spécifiques dans ce domaine comme l'association FDMJC pour le cinéma en ballade, le Festival international du Film d'Amiens, le Prieuré d'Airaines pour son exposition annuelle et Archipop pour son travail de numérisation et de médiation autour des archives visuelles pour un montant de 24 500 €

✓ **Soutien au fonctionnement des associations et structures locales à caractère culturel :**

Le Département a poursuivi en 2018 son soutien direct en fonctionnement à certaines structures culturelles, qui s'inscrivent en complémentarité avec sa politique de soutien aux projets culturels de territoire et/ou avec les différents dispositifs sectoriels qu'il met en œuvre au titre de sa politique culturelle.

Le Département a notamment soutenu à ce titre, en 2018 :

- des scènes dont le projet artistique et culturel permet d'encourager l'accès à une offre culturelle de qualité sur un territoire socialement défavorisé (Scène conventionnée Le Safran, Scène de Musiques Actuelles La Lune des Pirates) ;
- des structures dédiées à l'accompagnement de l'émergence artistique (La Briqueterie, Cité Carter, Prolifik records) ;
- les « pôles culturels ressource » en particulier au titre de leurs missions d'ingénierie culturelle, d'action culturelle, et de diffusion décentralisée sur l'ensemble du territoire départemental (Orchestre de Picardie, Comédie de Picardie, Pôle National Cirque et Arts de la Rue, Tas de Sable – Ches panses vertes).

✓ **Soutien aux festivals :**

Afin de renforcer la politique transversale de développement de l'accessibilité de l'offre culturelle, le Département a poursuivi en 2018 son soutien aux festivals, considérant ces derniers comme des acteurs de la diffusion du spectacle vivant, en particulier dans les territoires ruraux.

Les financements ont été attribués en tenant compte de critères tels que le rayonnement du festival, la qualité artistique de sa programmation, son inscription dans un Projet culturel de territoire, son accessibilité (actions culturelles, politique tarifaire), sa viabilité financière (cofinancements) ou encore la valorisation de groupes locaux en voie de professionnalisation.

Le Département a également porté une attention particulière à l'équilibre territorial de l'offre culturelle sur le territoire départemental.

✓ Pratiques amateurs musicales

Dans l'objectif d'encourager le développement des pratiques musicales amateurs dans la Somme, le Département a fait le choix, à l'occasion du Budget 2017, de faire évoluer et de renforcer son dispositif de soutien aux sociétés musicales et chorales.

Pour 2018, une enveloppe de 25 768 € a été attribuée à 48 structures de pratique musicale amateur (harmonies, batteries fanfares, chorales...) du département au titre de ce dispositif.

✓ Culture et Éducation :

Le dispositif PAC collégiens 80 est un parcours artistique et culturel mis en place auprès des 66 collèges du Département. Il permet la sensibilisation aux arts et à la culture de plus de 28.500 élèves et à la pratique artistique. Il se compose désormais de trois niveaux :

- Niveau 1 : la sensibilisation (600 projets),
- Niveau 2 : la pratique artistique (57 projets),
- Niveau 3 : un artiste au collège (4 projets).

▶ Collège au cinéma :

Ce dispositif national est ouvert aux 66 collèges de la Somme. Au titre de l'année scolaire 2017-2018, 44 collèges y ont participé soit 4 059 élèves. Collège au cinéma permet aux élèves de voir trois films durant l'année scolaire. Un accompagnement particulier par des formations est proposé aux enseignants.

✓ Schéma départemental de développement des enseignements artistiques :

En 2017, le Conseil départemental de la Somme s'est doté d'un schéma départemental de développement des enseignements artistiques (délibération du 28 juin 2017), couvrant les différentes spécialités artistiques du spectacle vivant.

Pour 2018, une enveloppe globale de 266 000 € a été attribuée aux 40 établissements d'enseignement artistique du Département.

Il est à noter que la clôture de la phase 1 du schéma (2017-2018) a donné lieu, courant 2018, à la réalisation d'un état des lieux réalisé par la Direction de la culture et des patrimoines avec l'appui du Service d'Information Géographique, ce diagnostic devant par la suite servir de base aux réflexions du Conseil pédagogique départemental, instance de concertation, de suivi, et de proposition propre au schéma, dont la réunion était prévue pour début 2019.

✓ Orchestres au collège :

En complément au schéma départemental de développement des enseignements artistiques et à l'action du département en matière d'éducation artistique et culturelle au collège, le dispositif de soutien en fonctionnement aux orchestres aux collèges, permet de développer l'accès des collégiens à la pratique musicale collective.

Une enveloppe de 27 500 € a permis d'accompagner 5 projets d'orchestres au collège en 2018 au sein des établissements suivants : collège Louise Michel de Roye, collège Manessier de Fixecourt, collège Alain Jacques d'Ailly-le-Haut-Clocher, collège Etouvie et collège Rimbaud à Amiens. Deux nouveaux orchestres au collège ont été créés en 2018 : celui du collège Alain Jacques (Ailly-le-Haut-Clocher) et celui du collège Louise Michel (Roye).

✓ Conservation des antiquités et objets d'art

Le Conseil départemental soutient financièrement la restauration, la valorisation et la sécurisation du patrimoine mobilier protégé au titre des Monuments historiques. Le patrimoine mobilier concerne notamment le patrimoine culturel conservé dans les édifices religieux ou dans les châteaux, le patrimoine scientifique, technique et industriel (locomotives de la Baie de Somme ou de Haute Somme, le baliseur de la Baie de Somme...) ou encore un patrimoine campanaire (qui se rapporte aux cloches et carillons), et enfin au patrimoine instrumental (les orgues).

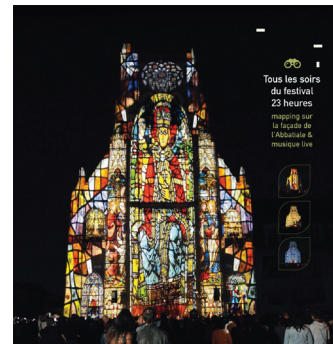
Ce patrimoine représente dans la Somme environ 5 000 œuvres.

Une enveloppe de 25 000 € permet d'accompagner financièrement les communes propriétaires.

En 2018, 9 projets ont été subventionnés et suivis par le conservateur des antiquités et objets d'art dans le cadre du suivi scientifique et technique : communes de Fienvillers, Abbeville, Fontaine-sur-Somme, Bourseville, Nampty, Albert, Amiens, Sénarpont et Frémontiers pour un montant de subventions de 23 866 €.

Le conservateur des antiquités et objets d'art instruit les demandes de protection au titre des Monuments historiques. En 2018, deux séances se sont tenues les 24 avril et 12 juin 2018. 13 dossiers ont été examinés et ont donné lieu à des protection Monuments historiques.

Dans le cadre du récolement des œuvres protégées au titre des Monuments historiques, une campagne de prises de vue numériques a été entreprise depuis plusieurs années. En 2018, 52 églises du département ont été concernées. A terme, ces clichés seront versés dans la base de données nationale Palissy qui recense le patrimoine mobilier classé et inscrit.



L'Abbaye royale de Saint Riquier baie de Somme :

Le Département, propriétaire des locaux, gère directement le site depuis le 1er janvier 2018. En 2018, le Conseil départemental a mis en place une programmation culturelle et artistique orientée vers les trois axes suivants :

- le patrimoine et la valorisation du patrimoine ;
- le spectacle vivant ;
- les arts visuels.

Des partenariats ont été établis tant avec les acteurs culturels du département qu'avec les grandes institutions nationales et internationales. Cela s'est traduit notamment par l'organisation d'une saison culturelle comprenant des expositions temporaires (en direction des scolaires et du grand public), des festivals d'été « Jazz sur l'Herbe » et le « festival de Saint-Riquier Baie de Somme » ainsi que des actions culturelles autour du patrimoine et des écritures.

Le conservateur en tant que commissaire, a produit l'exposition des sculptures d'Albert Hirsch.

Le centenaire :

Pour cette dernière année de commémoration, le Conseil départemental a organisé en mai 2018 un temps forts à Cantigny, un concours de connaissances des « Olympiades de la Grande Guerre » dédié aux scolaires et a soutenu près de 29 projets initiés localement dans le cadre du centenaire.

De nombreux monuments aux morts ont été restaurés et des associations de souvenir patriotique ont reçu notre soutien financier.

Le Département s'est engagé depuis 2015 à soutenir deux projets le Musée franco-australien de Villers-Bretonneux et le Centre d'interprétation de Vignacourt. L'année 2018 marque notamment la fin des travaux sur le Centre d'interprétation de Vignacourt.

Candidature des sites funéraires et mémoriels de la première guerre mondiale auprès de l'UNESCO :

Depuis 2011, le Département de la Somme est engagé au sein de l'Association des Sites et Paysages de Mémoire de la Grande Guerre (ASPMGG) en vue d'inscrire les sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale, au patrimoine mondial de l'humanité (UNESCO),

Ce patrimoine exprime l'immense traumatisme des sociétés du début du XXème siècle et le deuil des survivants et de leurs familles à l'échelle internationale. Jamais auparavant, dans une guerre entre Etats, une zone de combat n'avait suscité la création de cimetières et de nécropoles militaires recueillant les corps de soldats du monde entier.

Pour pérenniser cette mémoire vivante, la Belgique, conjointement avec la France, a déposé la candidature des sites funéraires et mémoriels (Front Ouest) auprès de l'UNESCO. Une étape importante a été franchie, en juillet 2018, avec l'inscription du dossier à l'ordre du jour du Comité du Patrimoine Mondial, lors de sa 42ème session.

Le dossier a été reconnu comme complet. Cependant, le Comité du Patrimoine Mondial a décidé de reporter sa décision en 2021.

Les 13 Départements de l'ancien front ont alors fait connaître au Président de la République Française et au Ministère de la Culture, leur volonté de continuer à oeuvrer en faveur de l'aboutissement de la candidature .

La Somme compte 11 des 139 sites candidats, rigoureusement sélectionnés par un comité scientifique international

L'HISTORIAL DE LA GRANDE GUERRE À PÉRONNE

L'année 2018 a été marquée par une fréquentation élevée (96658 visiteurs auxquels il faut ajouter les 32000 visiteurs du musée de Thiepval, ouvert en 2016) et par un réel regain d'attrait pour le musée (après une année 2017 en demi-teinte), ainsi que pour le centre de documentation.

Les dons ont été particulièrement intéressants et originaux, avec des pièces allemandes et britanniques, ainsi que des achats qui enrichissent la thématique de l'après-guerre en vue de la rénovation de la salle 4.

La conservation du musée a poursuivi ses missions avec le travail d'inventaire -1533 items ajoutés à la base Cindoc- et de récolement -1954 items-, ce qui porte le total à 28 623 items récolés, soit 41,85% des collections. Le fonds des assiettes illustrées traité en totalité a fait l'objet d'un PV de récolement.

La numérisation, a permis de traiter 2115 items, totalisant ainsi 44, 36% des collections numérisées.

Le musée s'est inscrit dans un projet du site Musenord avec une exposition virtuelle d'objets techniques, scientifiques et médicaux.

Un total de 268 objets a été prêté pour des expositions de musées en France (dont le Musée de l'Orangerie/Musée d'Orsay) et en Belgique, avec un partenariat établi avec la ville de Clichy pour sa médiathèque.

L'exposition « Amours en guerre », prolongée en 2019, a connu un vif succès : les collections du musée sont mises en valeur avec 116 objets et documents et la publication d'une brochure.

Dans le cadre des Journées du patrimoine 15-16 septembre-, une petite exposition d'objets artisanaux de soldats s'est inscrite dans la thématique nationale du végétal.



L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE

«SOMME PATRIMOINE»

L'EPCC « Somme Patrimoine » a été créé par le Département de la Somme le 1er janvier 2017 afin de regrouper et de fédérer, dans le cadre d'une gestion commune, différents équipements culturels de la Somme. En 2018, 3 sites étaient gérés par l'EPCC : le parc naturel et archéologique de Samara à la Chaussée Tirancourt près d'Amiens, le centre de conservation et d'étude de Ribemont sur Ancre et la citadelle de Doullens. L'EPCC a vocation à développer un projet culturel axé sur l'histoire et sa transmission au plus grand nombre.

En 2018 le parc de Samara a connu une fréquentation de 78 207 visiteurs contre 74 766 en 2017. A noter que les fêtes préhistoriques organisées du 12 au 15 août 2018, ont attiré plus de 3 500 visiteurs.

D'autres manifestations proposant animations, reconstitutions et spectacles ont été organisées tout au long de l'année : Fête de Samonios, de Beltaine et la manifestation « Rendons à César ». L'année 2018 marque le lancement des 30 ans de Samara : de nombreuses manifestations seront organisées pendant un an avec en clôture de l'année le Samarock festival en juin 2019.

Le centre archéologique de Ribemont sur Ancre a enregistré près de 1471 visiteurs (individuels + groupes scolaires) contre 890 en 2017, notamment lors des journées nationales de l'archéologie (15, 16 et 17 juin 2018) et lors des journées européennes du patrimoine (15 et 16 septembre 2018). Un chef de projet a été recruté au 1er juin 2018.

La Citadelle de Doullens a été l'objet en 2017 et en 2018 essentiellement de travaux de sécurisation. Dans les zones sécurisée, des visites guidées ont attiré 851 visiteurs en 2018 contre 584 en 2017.

La contribution financière du Département à l'EPCC s'est élevée à 1,479 M€ en 2018, soit environ 70 % de son budget principal.

Faits marquants 2018 :

A l'occasion du lancement officiel des 30 ans de Samara, le portique gaulois réalisé par des élèves de l'Abbevillois a été inauguré le 30 mai.

Ce projet pédagogique appelé « chantiers des patrimoines » a réuni 240 élèves sur deux ans. En parallèle, des actions pédagogiques, en lien avec le service éducatif de Samara, ont été proposées avec des rencontres, des visites, des échanges et des réalisations : roman calligraphié, maquettes, instruments de mesures antiques, costumes, cuisine gauloise... L'inauguration, en présence de tous les élèves, des enseignants et des chefs d'établissement, a eu une portée symbolique avec des démonstrations des savoir-faire des élèves dans un principe de transversalité salué par les instances ministérielles de l'Éducation Nationale.



Les Archives départementales

Créées sous la Révolution, en 1796, les Archives départementales exercent des missions aujourd'hui définies par le Code du patrimoine (livre II). Elles procèdent à l'évaluation et à la collecte des documents d'intérêt historique produits principalement par les services publics (Préfecture, Conseil départemental, juridictions, notaires, communes, ...), mais aussi par des personnes physiques ou morales relevant du droit privé (personnalités, familles, entreprises, associations). En complément de cette mission de collecte, les Archives départementales ont pour rôle :

- D'assurer la bonne conservation des documents qui leur sont confiés, principalement grâce à des conditions de température et d'humidité contrôlées et à une protection efficace contre les risques de dégradation matérielle (poussière, eau, feu, insectes, moisissures, vols).
- De classer et d'inventorier les documents conservés afin de mettre à la disposition des chercheurs les instruments de recherche qui leur permettront d'identifier les sources qui les intéressent.
- De communiquer les archives au public, soit sous forme de documents originaux dans la salle de lecture des Archives départementales (accessible gratuitement du lundi au jeudi), soit sur internet pour les archives qui ont été numérisées et qui sont libres de droits.
- De mettre en valeur les archives, par des publications, des expositions, des animations en direction de différents publics (travail avec les scolaires au sein du service éducatif, ou avec des groupes et associations, actions destinées au grand public).
- De conseiller les administrations et les collectivités afin de déterminer la durée pendant laquelle leurs documents doivent être gérés à des fins juridiques ou administratives et, au terme d'une sélection, ce qui doit être conservé définitivement afin de constituer sur le long terme la documentation historique de la recherche.

✓ **Éléments d'activité 2018 :**

Pour les Archives départementales, 2018 aura été la première année de plein exercice sur deux sites après la fin des travaux de construction de l'annexe de stockage à Dury et d'extension et de réhabilitation du bâtiment historique de la rue Saint Fuscien à Amiens. La mise en fonctionnement de la nouvelle annexe de Dury a permis de reprendre la collecte de documents d'archives publiques interrompue depuis 2005.

Les actions de conseil en archivage auprès des administrations, de traitement des documents (conservation, restauration, classement, numérisation) et de valorisation des archives auprès d'un large public ont été poursuivies en 2018. Il convient de souligner l'effort particulier porté aux enjeux de la conservation matérielle avec le lancement d'un chantier important de désinfection-dépoussiérage pour les documents rapatriés d'une annexe provisoire, avant leur rangement définitif dans le nouveau bâtiment de stockage à Dury.

▶ **Aide à l'archivage auprès des administrations :**

- 88 séances de formations dispensées (98 en 2017).
- 356 visites dans les services (358 en 2017).
- 12,2 km de documents papier (ne présentant aucun intérêt historique) ont été éliminés réglementairement avec l'accord des Archives départementales (16,9 km en 2017). Dans le même cadre, les Archives départementales ont délivré des visas d'élimination pour 59 gigaoctets de données publiques (161 Go en 2016).

▶ **Numérisation du patrimoine archivistique :**

- 16 140 pages de textes et images numérisées en interne (14 278 en 2017).

▶ **Conservation et restauration du patrimoine archivistique :**

- 188 mètres linéaires d'archives conditionnées (387 mètres en 2017).
- 380 mètres linéaire d'archives dépoussiérées.
- 88 documents restaurés (172 en 2017).



► Accueil du public :

- Orientation du public dans les fonds d'archives : 1 152 réponses à des demandes de recherche (732 en 2017).
- Salle de lecture : 11 203 communications de documents (11 306 en 2017) pour 948 lecteurs inscrits (958 en 2017).
- 3 020 personnes (2 168 en 2017) ont bénéficié des actions culturelles proposées par les Archives départementales (conférences, lectures d'archives, etc.).
- Des activités pédagogiques variées ont permis à 6 075 élèves (3 747 en 2017) de participer à des ateliers dans les locaux des Archives. Cette hausse très sensible (+ 62 %) s'explique en partie par l'augmentation des capacités d'accueil dans les locaux du site historique de Saint-Fuscien, au terme des travaux de réhabilitation conduits en 2016-2017.
- Des cours d'initiation à la lecture des écritures anciennes (paléographie) ont été mis en place en 2018 à l'attention des usagers intéressés.
- La fréquentation totale des usagers (salle de lecture, action culturelle et éducative) a atteint le chiffre record de 11 818 personnes (8 993 en 2017) soit une augmentation de 31 % qui s'explique principalement par la hausse du nombre de scolaires accueillis.
- Maintien d'un fort taux de fréquentation du site internet qui propose plus de 8,2 millions de pages d'archives consultables en ligne : 155 912 visiteurs (141 109 en 2017) ont parcouru 39,2 millions de pages (40,5 millions en 2017) lors de 580 293 visites (555 186 en 2017).

✓ Éléments marquants en 2018 :

En 2018, le Département a eu l'opportunité d'acquérir, avec l'aide de l'État, un document patrimonial exceptionnel (trésor archivistique d'intérêt européen) - la charte impériale de l'abbaye de Corbie de l'année 825 - qui est à ce jour le plus ancien document d'archives conservé en Picardie.

En matière de valorisation des fonds conservés, les Archives départementales ont été dotées d'un gros scanner de production (format A0) permettant la numérisation en nombre de documents de dimensions variées. Cette dépense est éligible à une subvention versée par le FEDER (2019-2021) dans le cadre du programme opérationnel "Appui à la création de biens numériques-Renforcer l'accès au numérique dans une logique de compétitivité et d'inclusion" qui concerne notamment la numérisation des dossiers de dommages de guerre de la première reconstruction aux lendemains de la guerre 14-18.

Dans le domaine des manifestations culturelles, il convient de signaler les actions suivantes :

- Présentation de trois expositions temporaires : "Reprise(s)" (Hélène Héniquez, artiste plasticienne invitée, 20 janvier-15 avril 2018), "Réfléchir ensemble" (histoire de la franc-maçonnerie dans la Somme, 23 avril-31 juillet 2018), "Comme une lettre à la Poste" (histoire des postes et télécommunications dans la Somme du XVIe au XXIe siècle, 16 septembre-16 décembre 2018).
- Première édition des Soirées Mystère (1er, 8 et 9 juin 2018), invitation ludique à mener une enquête policière dans les locaux des Archives départementales. L'écriture du scénario, la création des décors, le choix des costumes et la scénographie ont été assurés par l'équipe d'action culturelle des Archives départementales. Cette animation a reçu le label du Ministère de la Culture au titre de l'année européenne du patrimoine culturel 2018.

Dans le cadre des manifestations programmées à l'occasion du centenaire de la fin de Première guerre mondiale, les Archives départementales ont organisé un colloque sur le thème "Commémorer la Grande Guerre hier et aujourd'hui" (8-9 novembre 2018).

Enfin, les deux bâtiments des Archives départementales (site historique et nouvelle annexe de stockage) ont été présentés aux élèves conservateurs de l'Institut national du patrimoine lors d'une visite sur site le 27 avril 2018 dans le cadre de leur journée d'étude de cas relative à un projet de construction et d'aménagement d'édifices patrimoniaux.

La Bibliothèque départementale

La Bibliothèque départementale de la Somme est un service du Conseil départemental. Elle participe à la politique de décentralisation culturelle par la diffusion de livres et de documents sonores dans tout le département, par le conseil en création et gestion de bibliothèques publiques, par l'organisation de la formation initiale et permanente des personnels bénévoles et professionnels de son réseau, et par l'organisation d'activités culturelles (expositions, lecture à voix haute, animations littéraires, résidences d'auteurs, etc.).

La Bibliothèque départementale de la Somme dispose d'un site à Amiens de 1200m² et d'une antenne à Saint-Riquier de 600m² (dont seulement 125m² sont dédiés à la vocation départementale de la bibliothèque).

Budget global 2018 : 265 000 €



© C. Bazin Cag80

✓ Le prêt – les chiffres clefs

La Bibliothèque départementale de la Somme a prêté 89 660 documents et supports d'animation en 2018.

▶ Les prêts comprennent :

- 67 139 prêts aux bibliothèques ouvertes du réseau
- 22 521 prêts directs aux dépositaires et aux particuliers dans les sites d'Amiens et Saint-Riquier.

▶ Les prêts par support :

Livres adultes :	31 367	BD et Mangas :	11 799
Livres jeunesse :	44 129	Livres audio :	1 593
CD :	11 074	DVD :	1 706
Autres supports :	1 595		

Actuellement, 229 350 documents de la Bibliothèque départementale de la Somme sont répartis dans le réseau (sur un stock total de 544 000 éléments, dont 461 000 livres, 77 000 CD/DVD/livres audio et 6 000 documents divers d'animation).

✓ Les supports d'animation :

- avec 187 expositions disponibles, la Bibliothèque départementale de la Somme a procédé à 194 prêts d'expositions dans les bibliothèques, CDI des collèges et autres points de desserte.
- 131 prêts de kamishibai (pour une collection de 324 histoires). Les prêts se sont essentiellement concentrés sur les nouveautés.
- 63 prêts de racontes tapis et tapis narratifs, pour une collection de 34 supports.
- 642 prêts de jeux, pour une collection de 568 jeux répartis en 26 malles.

✓ Tablettes :

Service proposé depuis juin 2014 aux bibliothèques de niveau 1 et 2 dont le personnel a été formé. En 2018, 16 malles ont été prêtées, soit 80 tablettes (les malles sont prêtées pour une durée de 3 mois).

✓ Les ressources numériques :

Les ressources numériques comprennent notamment : « Tout apprendre.com », Philharmonie de Paris, le Kiosk...

Nombre d'adhérents : 1 801

Nombre de connexions : 14 814

✓ **Portail documentaire** www.bibliotheque.somme.fr : 9 681 visites sur le portail et 38 260 sessions.

✓ Formation des bibliothécaires :

Au cours de l'année 2018, 363 personnes (professionnels et bénévoles) ont participé aux 22 journées de formation organisées par la BDS.

✓ Le réseau départemental de lecture publique :

Au total la Bibliothèque départementale de la Somme est présente dans 182 communes ;

Le réseau est animé par 110 professionnels des bibliothèques et 268 bénévoles (dont 158 non formés).

✓ Les services de la BDS :

- Accueil à la bibliothèque départementale du lundi au vendredi : 81 rendez-vous sur place.
- Service navette mensuel: 40 navettes ont circulé pour acheminer 12 419 documents.
- Service navette animation hebdomadaire : 89 navettes ont circulé pour acheminer les prêts de supports d'animation
- Tournées de bibliobus :
 - Bibliobus et Musibus Amiens : 42
 - Bibliobus saint Riquier : 40

✓ Activités culturelles :

Outre le prêt de malles thématiques de livres, de raconte-tapis, de kamishibai ou d'expositions littéraires, la BDS a organisé en 2018 :

- Opération d'été « Éclats de lire en Somme ». La participation des jeunes est de 403, répartis sur tout le territoire (76 en Picardie maritime, 160 dans le Grand Amiénois, 162 en Pays de Santerre Haute Somme).
- Atelier Stop motion : 2 ateliers de 3 demi-journées
- BD Bus : participation aux RDV de la BD d'Amiens (2 jours) et participation au Salon du Livre du Pays du Coquelicot (2 jours).
- Résidences d'écrivains et ateliers d'écriture.
- Opération « Des parents, des bébés, un livre ».
- Suivi et accompagnement de la thématique lecture et oralité du PAC 80 et notamment 3 interventions du BD bus pour 98 participants.
- Accompagnement des salons du livre dans le département (Péronne, Pays du Coquelicot, Abbeville, RDV de la BD d'Amiens).

Les éléments marquants :

- Projet petite enfance et labellisation « Premières Pages » - Le département de la Somme a été mis en avant dans un article de la revue nationale « **Territoires D'Éveil** » pour la qualité de son action culturelle en direction de la petite enfance.
- **Labellisation** « Partir en Livre » pour l'opération « Éclats de Lire en Somme ».
- Juin/Juillet 2018 : **Innovation** avec la résidence Musique Assistée par Ordinateur
- Juillet 2018 : Mise en œuvre du Facile à Lire et Labellisation du Ministère de la Culture
- Vacances d'automne 2018 : Festival Petite Enfance + 4500 participants. Élaboration d'un questionnaire d'évaluation en ligne par la mission Audit et Qualité mettant en avant la hausse de fréquentation et la satisfaction des participants (nouveaux inscrits en bibliothèque).



PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS :

- ➔ Déploiement de la mutualisation des agents de maintenance à l'ensemble des 48 collèges publics à la rentrée de septembre 2018,
- ➔ Aide à la mise en place des classes orchestre aux collèges Rosa Parks à Amiens et Alfred Manessier à Flixecourt,
- ➔ Mise en service d'un premier bâtiment au collège de Bernaville
- ➔ Mise en place d'un dépôt de garantie pour les occupants des logements des collèges en nécessité absolue de service et ouverture de la régie correspondante
- ➔ Préparation de l'expérimentation dans 4 collèges de l'externalisation des missions d'entretien
- ➔ 1ère édition des Rencontres Inter-Collèges, incluant la 27ème compétition du Pentathlon des jeux de tête
- ➔ Revalorisation du montant du taux 1 de l'Allocation Départementale de Scolarité (ADS),
- ➔ Mise en place dans 8 établissements de projets autour de la discipline positive sous la forme d'ateliers pour les parents.
- ➔ Organisation de 2 soirées des Talents du Sport
- ➔ Organisation de la 10ème édition de la Samaritaine qui a réuni plus de 1 500 adeptes des loisirs et sports de nature.
- ➔ Signature de 16 nouvelles conventions avec les structures (EPCI, syndicats mixtes, services de l'État) qui assurent l'entretien des circuits du réseau départemental de randonnée.
- ➔ Pendant tout l'été 2018, affichage sur le site Facebook du Département, d'idées pour découvrir la Somme par le biais d'une randonnée couplée à une activité nautique ou une visite culturelle.
- ➔ Organisation d'une journée de rencontres et d'échanges sur la thématique des projets culturels de territoire.
- ➔ Reconduction de l'appel à projets dédié aux compagnies professionnelles de spectacle vivant.
- ➔ Lancement d'un appel à projets « Soutien au livre et à la culture » et « Soutien aux arts visuels ».
- ➔ Gestion directe par le Département du site de l'Abbaye royale de Saint-Riquier depuis le 1er janvier 2018.
- ➔ Fin des travaux du centre d'interprétation de Vignacourt
- ➔ Inscription du dossier de candidature des Sites funéraires et mémoriels de la première guerre mondiale à l'ordre du jour du Comité du Patrimoine Mondial (UNESCO).
- ➔ Lancement officiel des 30 ans de Samara.
- ➔ Pour les Archives départementales, 2018 aura été la première année de plein exercice sur deux sites après la fin des travaux de construction de l'annexe de stockage à Dury et d'extension et de réhabilitation du bâtiment historique de la rue Saint Fuscien à Amiens.
- ➔ BDS : labellisation « Partir en Livre » pour l'opération « Éclats de Lire en Somme ».
- ➔ BDS : Mise en œuvre du Facile à Lire et Labellisation du Ministère de la Culture.

Le développement des territoires

Le Département a fait le choix, en 2015, de poursuivre une politique volontariste d'appui aux EPCI et aux communes. La politique de développement des territoires mise en œuvre par le Département s'inscrit dans le double objectif de :

- développer des démarches transversales et territoriales adaptées aux réalités et spécificités locales,
- favoriser des aménagements attractifs et équitablement répartis dans l'espace, respectueux de l'environnement et garantissant à chacun l'accès aux besoins fondamentaux et le « bien vivre ensemble ».

Le budget global consacré à ces actions en 2018 représente 22,7 M€

L'appui aux territoires

La Direction de l'appui aux territoires de la DGA Développement de la personne et des territoires est chargée de la mise en œuvre de la politique territoriale souhaitée par l'Assemblée départementale. Dans ce cadre, elle accompagne les collectivités locales dans le montage de leurs projets. Par ailleurs, la direction assure le suivi des programmes et des opérations structurantes relevant de sa compétence.

Budget global 2018: 13,9 M€

Par ailleurs, la loi NOTRe du 7 août 2015 instaure un Schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP).

✓ La politique territoriale 2017-2020 :

Doté de 35 M€ votés en autorisations de programmes, la politique territoriale 2017-2020, se décline en 2 dispositifs :

- une contractualisation avec les EPCI,
- un dispositif communal destiné aux communes de moins de 1 000 habitants.

▶ La contractualisation :

Le Département s'est engagé à consacrer 24,5 M€ aux dotations contractualisées avec les EPCI, sur la base des objectifs stratégiques suivants :

- Valoriser et développer les activités et atouts de la Somme,
- Offrir un cadre de vie de qualité pour maintenir les habitants et attirer de nouveaux résidents.

Cette dotation est structurée en une part fixe mobilisable sur les objectifs arrêtés par le Conseil départemental et en 3 parts de « bonifications » accessibles dès lors que les collectivités locales développent des actions dans 3 grands domaines : l'insertion, l'autonomie et la culture.

2 millions d'euros viennent par ailleurs compléter cette dotation au titre du « complément loisirs et sports de nature » destinés aux territoires qui s'investissent au côté du Département pour faire des loisirs et sports de nature une filière de développement touristique en Somme.

Les 16 contrats de territoires sont validés. Au total, 9 385 825 € de subventions sont engagés au 31 décembre 2018 (58 dossiers dont 48 en 2018) dont 821 716 € au titre du « Complément loisirs et sports de nature » (5 dossiers dont 3 en 2018).

La majorité des projets financés concernent des équipements sportifs (3,5 M€ - 42 % des engagements), viennent ensuite les équipements culturels (2,3 M€ - 27%) puis les équipements scolaires (1,4 M€ - 17%).

A titre d'illustration dans le cadre du Loisirs et Sports de Nature (LSN), on peut noter le projet de base nautique de Fort-Mahon-Plage qui ouvrira ses portes en 2019, ainsi que le prolongement de la voie verte de Oisemont à Rambures en 2018.

▶ Le dispositif communal :

Lors de sa séance consacrée au vote du budget supplémentaire 2016, le Conseil départemental a choisi de maintenir son soutien financier aux communes et a mis en place un dispositif spécifique pour celles de moins de 1 000 habitants doté d'une enveloppe de 5,5 M€.

Il confirme ainsi, au-delà de ses politiques sociales, son rôle essentiel en tant qu'acteur des solidarités de proximité.

La délibération du 12 octobre 2016 en a validé les modalités et lors de la session consacrée au vote du budget primitif 2017, les règles de financement ont été complétées et la liste des dépenses non éligibles approuvée.

401 dossiers ont été validés dont 210 en 2018 et 2 673 994 € mobilisés (dont 1 346 277 € en 2018) soit 48 % de la dotation.

▶ Le Fonds d'urgence exceptionnel – inondations 2018

Pour soutenir les collectivités – communes, ou selon leurs compétences les EPCI d'appartenance - fortement impactées par les intempéries survenues entre mai et juin 2018, et reconnues en état de catastrophe naturelle, le Conseil départemental a mis en place un dispositif d'aide exceptionnelle, afin de financer les travaux de voirie ou d'infrastructures qui ne seraient pas couverts par les assurances.



© F. Forbras

Les arrêtés interministériels du 9 et du 23 juillet puis du 4 et du 22 octobre portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été respectivement publiés aux JO des 27 juillet, 15 août et 3 novembre 2018. 49 communes ont bénéficié de cette reconnaissance.

Le fonds d'urgence exceptionnel, voté au Budget supplémentaire du 15 octobre 2018 est doté de 400 000 €. Le taux d'intervention est fixé à 25 % du montant HT des travaux.

Fin décembre 2018, date limite de dépôt, 29 dossiers ont été reçus sollicitant la quasi-totalité de ce fonds (377 306 € soit 94,33 %).

✓ **Les schémas et plans :**

▶ Le schéma des équipements aquatiques structurants :

Validé en 2010, il définit le cadre de l'intervention du Conseil départemental et liste les projets prioritaires compte tenu de la nécessité de réhabilitation de ces équipements et de l'impact sur la pratique scolaire. Sept projets ont été retenus.

En 2018, sur les 6 opérations engagées pour un montant global de subvention de 8 250 000 €, 5 sont terminées : Aqu'ABB à Abbeville, O2 Falaises à Mers/Le Tréport, Aqua'Soa à Croixrault et O2 Somme à Péronne et l'Arobase à Roye.

Les travaux du centre aquatique de la CCOM Nièvre et Somme à Flixecourt, débuteront en février 2019 pour une ouverture prévue à la rentrée 2020. Le projet de la CCTNP à Doullens devrait débuter en 2019.

▶ Le plan départemental des maisons pluri-professionnelles de santé (MSP) :

Également validé par l'Assemblée départementale début 2011, doté d'un budget de 1 000 000 €, il s'est terminé le 31 décembre 2015. Il a permis le financement de 11 projets.

La MSP de Contoire-Hamel a ouvert le 30 avril 2018 et celle de la CC du Vimeu à Woincourt doit ouvrir en 2019.

✓ **Les opérations structurantes :**

En 2018, la réhabilitation du musée de Picardie (3 M€), opération structurante qui revêt pour le département un caractère et des enjeux exceptionnels, est en cours de réalisation. La réouverture est prévue début 2020.

Le projet universitaire sur le site de la Citadelle d'Amiens inscrit au contrat complémentaire n° 2 du Contrat de Projets État-Région Picardie 2007-2013 (5 M€) est achevé et les étudiants y sont accueillis depuis la rentrée 2018.

✓ Syndicat Mixte Baie de Somme Littoral Picard :

Afin d'assurer un développement et un aménagement cohérent de la baie de Somme et du littoral, tout en garantissant la préservation et la valorisation du patrimoine bâti, paysager et naturel, le Département s'implique toujours fortement au sein du Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard (SMBSGLP).

Le Département poursuit en 2018 les réflexions sur les projets suivants :

- Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) : la convention-cadre de la stratégie littorale signée en septembre 2016, définit le cadre d'intervention 2016-2021 pour la gestion du trait de côte et du développement du territoire de l'estuaire de la Bresle à l'estuaire de l'Authie.
- Étude stratégique pour la restructuration urbaine d'Ault visant à la relocalisation des activités et des biens (redéploiement de l'espace public en fonction du recul du trait de côte) et ZAC du Moulinet avec le démarrage fin 2018 des travaux d'aménagement paysager des espaces publics.
- Gestion des milieux naturels et de l'accueil du public sur les espaces naturels, développement de la qualité d'accueil et d'offres des sites touristiques, en lien avec la nature et l'écotourisme, en recherchant une hausse du chiffre d'affaires et une amélioration de la productivité sur chaque site (travaux d'extension du club house du golf de Belle Dune avec création d'une boutique spacieuse et ouverte sur l'extérieur, augmentation de la capacité d'accueil du restaurant et mise en conformité des sanitaires).
- Plan Vélo Baie de Somme (Eurovélo 4) : prolongement du réseau cyclable avec en 2018 la réalisation de l'enquête publique assortie d'un avis favorable et le lancement des travaux du tronçon n°6 entre Quend et Fort-Mahon-Plage.
- Renouvellement du label "Grand Site de France" : dossier examiné favorablement par la Commission Départementale de la Nature, des Sites et Paysages le 17 octobre 2017 puis par la Commission Supérieure des Sites Perspectives et Paysages le 12 avril 2018 (labellisé jusqu'en 2023).

Une convention annuelle fixe les modalités du concours financier apporté par le Département au Syndicat mixte. En 2018, l'autorisation de programme inscrite pour la mise en œuvre du programme d'investissement est de 550 000 €.

L'attractivité du territoire et le développement agricole et touristique

Après avoir joué un rôle important dans le développement économique des territoires, les Départements ont vu leur place dans ce domaine se réduire considérablement du fait de la suppression de la clause de compétence générale par la Loi NOTRe du 7 août 2015.

Le Conseil départemental a redéfini ses actions qui s'orientent désormais en faveur du soutien aux activités économiques en milieu rural, de la promotion et de l'aménagement du territoire par le soutien aux grands projets d'infrastructures, du développement des filières agricoles et agroalimentaires et enfin du renforcement de l'attractivité du territoire et du développement touristique.

Budget global 2018: 6,9 M€

✓ Le développement des territoires ruraux :

Garant des solidarités territoriales, le Département doit jouer un rôle important dans le maintien et le développement des services et des équipements ruraux, avec le double objectif de créer de l'emploi et d'améliorer leur accessibilité aux habitants.

- Accompagnement des collectivités locales à la fois dans des études et dynamiques collectives en faveur du maintien du tissu économique de proximité et dans les investissements liés à la création de services marchands: une étude commerciale accompagnée pour un montant de 1 075 €.

- Participation du Conseil départemental dans le **Syndicat Mixte de l'Aéroport d'Albert-Picardie (SMAAP)** à hauteur de 33.33 % au nouveau "Syndicat Mixte de l'Aéroport d'Albert-Picardie" (SMAAP) depuis 2017 avec la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot et Amiens métropole. Le Département, en tant que membre du syndicat, participe annuellement au financement de son fonctionnement et a versé, au titre de l'année 2018, une subvention de fonctionnement de 85 000 €. Les opérations d'investissement ont porté sur le réaménagement d'un taxiway, la première tranche du réaménagement de l'aérogare, la poursuite des travaux liés à la station d'avitaillement et la construction d'un hangar (33 750 €).

✓ Le soutien à l'agriculture :

Les actions du Département sont basées sur des partenariats avec différents organismes agricoles et sur des aides aux investissements pour les entreprises agricoles et agroalimentaires. D'ailleurs la Somme est le 1er Département des Hauts de France à avoir signé en 2016 une convention de partenariat avec la Région Hauts de France pour la mise en œuvre d'aides aux investissements en faveur des entreprises des filières agricole et halieutique.

2^e édition
som'innov'Agri
 Participez à l'appel à projets
 Du 1^{er} mars au 31 juillet 2018
 Le Conseil départemental de la Somme cultive l'innovation agricole

Par cet appel à projets, Som'Innov'Agri, le Conseil départemental de la Somme souhaite faciliter l'émergence et l'accompagnement d'activités innovantes dans les filières agricole, forestière et halieutique.

Pour qui ?
 Les exploitants agricoles :
 > qui souhaitent innover ou développer une innovation,
 > qui souhaitent par un partenariat expérimenter sur leur exploitation des innovations de start-up (créées ou en projet).

Quelles thématiques ?
 La numérique, la robotique, les outils d'aide à la décision, les systèmes intelligents de gestion, les outils de diagnostic, la valorisation de déchets agricoles vers les agro-ressources et les énergies renouvelables, l'amélioration de la productivité et de la qualité des produits (processus de production), la transformation, la commercialisation...
 *Un seul axe.

Chaque projet déposé devra présenter un volet innovation.

Quel soutien ?
 L'aide départementale prendra la forme d'une subvention accordée aux exploitants agricoles sélectionnés et pourra représenter un montant maximum de 30 % du coût HT des dépenses subventionnables avec un plafond de 50 000 €.

Dépôt des dossiers jusqu'au 31 juillet 2018

Télécharger le dossier de candidature et le règlement sur www.mag.somme.fr/sominnovagri

Contact
 Edite BORGES
 03 60 01 53 52
 eborges@somme.fr

© Cd80



© Ph. Sergeant Cd80

Les actions menées en 2018:

- Soutien à la filière élevage: 21 exploitations accompagnées pour un montant global d'aide de 276 978,94 725 €.
- Aide à la diversification des activités: 18 exploitations accompagnées dans leurs projets de diversification à la ferme, 3 projets de création d'unités de méthanisation à la ferme soutenus.
- Accompagnement de la filière agroalimentaire: 2 entreprises aidées en 2018 – 70 emplois nouveaux prévus dans les 3 ans.
- Aides au développement des circuits courts, soutien au développement de la démarche "Somme Produits Locaux", notamment sur le recours à la production locale dans les cantines des collèges, les établissements médico-sociaux, la restauration collective et les particuliers: **3 Forums professionnels et un marché de producteurs organisés.** La sensibilisation des établissements médico-sociaux à la démarche a été poursuivie en 2018 et un premier appel à projets a été lancé pour soutenir les initiatives : 4 lauréats sélectionnés.
- Valorisation de l'agriculture et de la ruralité,
- Accompagnement des agriculteurs en situation fragile (dispositif de soutien portant sur un accompagnement technique, social ou de médiation),
- Mise en place d'actions de sensibilisation auprès des agriculteurs pour réduire l'usage des intrants en agriculture, accompagnement pour l'installation ou la conversion en agriculture biologique.
- Évolution des techniques culturales avec le soutien au projet de ferme agro-écologie 3.0 (qui est à la fois une vitrine d'innovation permanente, un site expérimental et un démonstrateur) à Aizecourt le Haut : co-organisation de la troisième édition de "l'E-Day" avec la Chambre d'Agriculture le 31 mai 2018. Cette journée à destination des agriculteurs permet d'une part, de présenter les programmes et résultats des expérimentations de la Ferme 3.0 et d'autre part, de découvrir les innovations technologiques, numériques et robotiques en agriculture.

- Sensibilisation à l'innovation dans le secteur agricole par la co-organisation du concours « AGREEN STARTUP » avec la Chambre d'Agriculture : cette première édition du concours sur le territoire Samaritain consistait à mobiliser des agriculteurs, techniciens, ingénieurs, développeurs... pour imaginer et créer une agriculture moderne et innovante à travers la révolution numérique. Il a eu lieu sur Amiens du 25 au 27 mai 2018.



- Soutien à l'innovation agricole avec la deuxième édition de l'appel à projets Som'Innov qui a pour objectif de permettre aux agriculteurs de développer ou expérimenter une innovation sur leur exploitation : 4 projets lauréats.
- Lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols.

✓ L'aménagement foncier :

- Réalisation d'opérations d'aménagement foncier afin de limiter l'impact de certaines infrastructures sur l'agriculture: 6 opérations d'aménagement foncier rural en cours.
- Poursuite de la procédure d'aménagement foncier lié au Canal Seine Nord Europe suite à la reconfiguration du projet: l'arrêté préfectoral des prescriptions environnementales a été pris le 29 mars 2018 et l'arrêté ordonnant l'opération d'aménagement foncier a été signé le 20 avril 2018. Dans le cadre du lancement de l'opération d'aménagement foncier, 3 réunions d'information ont eu lieu sur le territoire à Moislains, à Mesnil-Saint-Nicaise et à Flaucourt. Suite à ces 3 réunions, les géomètres ont commencé à travailler sur l'élaboration de la grille de classement des terres. Pour ce faire, 24 réunions ont eu lieu sur 12 secteurs d'octobre à décembre 2018 pour définir les parcelles "étalon".

✓ Le soutien au tourisme :

La Somme possède un réel potentiel touristique qu'il y a lieu de mettre en valeur et de promouvoir. Le Département de la Somme s'est engagé dans ce sens par le biais de différentes actions :

- le soutien au développement des activités et infrastructures touristiques: dans ce cadre, le Département apporte son soutien financier aux équipements touristiques existants les plus structurants et qui drainent chaque année de nombreux visiteurs (chemins de fer de la Baie de Somme et de la Haute-Somme par exemple) ainsi qu'aux manifestations touristiques accueillants chaque année de nombreux visiteurs (Le Festival de l'Oiseau, Le Souffle de la Terre...);
- la valorisation des bâtiments et sites à caractère touristique inscrits dans son patrimoine immobilier;
- la promotion de la "Destination Somme" : le Département y contribue par le soutien financier qu'il apporte à l'ADRT "Somme Tourisme" (1 457 538 € en 2018), ainsi que par le financement d'actions spécifiques (ex : étude sur les retombées induites par les commémorations du centenaire de la Grande Guerre ; émission « La carte aux trésors »).
- la mise en place d'une **nouvelle mission de prospection d'investisseurs touristiques** permettant de valoriser des sites à potentiel et de détecter des projets de création et de reprise de structures hôtelières et de loisirs sur le département.
- la signalisation touristique avec l'actualisation engagée du schéma directeur de signalisation directionnelle et touristique ,
- la poursuite et le suivi de la mission de prospection d'investisseurs touristiques permettant de valoriser des sites à potentiel et de détecter des projets de création et de reprise de structures hôtelières et de loisirs sur le département (59 cahiers des charges étudiés et 19 biens référencés en 2018) ;
- l'animation du réseau et la gestion du label "Bistrot de pays de la Somme" (maintien de 6 adhérents dans le réseau et accompagnement de 7 nouveaux établissements vers la démarche) ;
- l'attribution du label Tourisme et Handicaps aux sites, établissements et équipements touristiques du département (35 visites conseils et 25 avis favorables en 2018).



Parmi les faits marquants de l'année :

- Réalisation d'une exposition itinérante de portraits de producteurs de la Somme "Les producteurs s'invitent dans vos assiettes".
- Animation d'une étude sur les perspectives des circuits alimentaires de proximité de la Somme afin de définir un plan d'actions partagé pour développer l'approvisionnement local en circuits courts.
- Participation au Forum des opportunités, organisé par les Chambres d'agriculture, qui a pour objectif de créer un point de rencontres entre les entreprises, les acteurs du territoire et les agriculteurs en recherche de valeur ajoutée. Il a eu lieu le 31 mai 2018 à Péronne, rassemblant plus de 40 exposants et 400 visiteurs.
- Contribution à la réalisation de l'émission la Carte aux Trésors dans la Somme.
- Ordonnancement de l'opération d'aménagement foncier liée au Canal Seine Nord Europe.

L'environnement et les énergies

Le Département intervient pour la gestion et la valorisation des espaces naturels sensibles (ENS), au titre de ses compétences obligatoires en référence à la loi sur les ENS du 18 juillet 1985, en maîtrise d'ouvrage ou en accompagnement des acteurs du territoire. Au titre de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) de 2006, il apporte un service aux collectivités éligibles aux assistances techniques (CATER, SATEP, SATESE, SATANC). Il soutient les investissements des acteurs du bassin de la Somme et de l'Authie dans le cadre du Plan Somme au titre de la solidarité territoriale.

La politique Biodiversité, trame verte et bleue s'inscrit dans la stratégie du Schéma départemental des espaces naturels 2014-2023 et du Plan Somme 2015-2020 avec deux axes indissociables la trame verte et la trame bleue. Elle est financée par une partie de la taxe d'aménagement, abondée par les subventions de l'Agence de l'eau Artois-Picardie, de la Région et du Feder.

Budget global 2018: 1,98 M€

✓ Biodiversité, Espaces naturels sensibles, Eau :

Concernant le foncier ENS, la gestion de DIA (déclarations d'intention d'aliéner) sur les zones de préemption ENS ont permis d'identifier des transferts de propriétés dans les secteurs prioritaires, ainsi le programme d'acquisition autour de Samara s'est poursuivi avec l'acquisition à l'amiable de 1,5 ha sur trois parcelles. Parallèlement, quatre parcelles pour un total de 43 ha situés en Moyenne vallée de la Somme et à Quend, ont été cédées au Conservatoire du littoral (CEL) qui s'est engagé en contrepartie à réaliser sur trois ans un programme de travaux d'1 M€ sur le littoral et la vallée.



© Ph.Sergeant Cd80

Le partenariat avec le CEL s'est poursuivi, d'une part, dans le cadre de la convention tripartite signée avec le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie pour la zone humide intérieure de la Moyenne vallée de la Somme entre Abbeville et Amiens (acquisition de 18 ha par le CELRL en 2018), et d'autre part, dans le cadre de la convention tripartite signée avec le SMBDSGLP pour le littoral (acquisition de 38 ha), sachant que le Département cofinance la gestion des sites avec l'Agence de l'eau.

Concernant les travaux sur les sites ENS, en vue de créer un ENS à l'Est de la Somme, le Département, propriétaire de 15,6 ha à Clery-sur-Somme en proximité du futur pont-canal, a signé une convention de partenariat avec la société du canal Seine-Nord Europe en vue de valoriser une entité foncière de 174 ha. Et afin d'aménager un parcours de découverte des oiseaux avec des observatoires, un bail emphytéotique a été signé avec la commune et une convention d'occupation temporaire avec la société du canal.

Les aménagements pour l'accueil du public du site ENS de la Barette (parcours de découverte labellisé tourisme et handicap, parking...) ont été inaugurés en juin 2018. Des travaux pour un accès d'observation de la frayère depuis le chemin de halage ont été réalisés au cours de cette année avec en complément la pose d'une plaque en lave émaillée.

Un nouveau marché d'entretien des propriétés départementales a été notifié pour trois ans à l'entreprise d'insertion ADI Somme.

Concernant les usages sur les sites ENS, le Département a signé avec la Fédération de pêche de la Somme une convention pour l'organisation de la pêche et de la valorisation halieutique sur ce site. Ainsi les premières séances d'initiation et d'animations de découvertes de la pêche et de la nature y ont été organisées cet été. De nouvelles conventions de partenariat ont été signées en 2018 avec la Fédération départementale de chasse pour la valorisation des huttes de chasse situées sur les propriétés départementales, et avec les associations locales pour les battues aux sangliers.

Concernant les mesures agro-environnementales dont le Département est opérateur sur la Moyenne vallée de la Somme et sur 5 affluents, 8 contrats ont été signés en 2018 avec des agriculteurs pour une surface contractualisée de 57 ha.

Concernant l'accueil du public sur les sites ENS, deux journées en avril destinées aux publics en situation de handicap ont été organisées autour de Samara et aux étangs de la Barette (canoë, initiation pêche, sarbacane, course d'orientation...) avec une cinquantaine de participants. En juin, la direction de l'environnement et des énergies a organisé une journée technique pour le suivi scientifique de la frayère à brochets, effectué une intervention auprès du BTS de Péronne en avril, auprès d'étudiants AgroParis Tech en septembre, et du BTS du lycée du Paraclet en octobre. Lors des journées européennes du patrimoine, des balades gourmandes, approche historique et approche naturaliste (70 participants autour de Samara et 50 personnes aux étangs de la Barette). D'après les éco-compteurs situés sur les sites du marais des Cavins, autour de Samara, Erondelle, Long, les étangs de la Barette, la montagne Sainte-Colette, Frise, La Plume, plus de 45 000 personnes ont visité les sites en 2018.

Pour la labellisation Ramsar des Marais et tourbières des vallées de la Somme et de l'Avre, des rencontres bipartites ont été organisées avec les partenaires techniques afin d'examiner la gouvernance, l'élaboration du plan de gestion intégrateur du site et les propositions de projets pilotes opérationnels, notamment en partenariat avec le Conservatoire national botanique de Bailleuil dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs. La candidature du Département a été retenue par l'association Ramsar France pour accueillir dans la Somme le 11^{ème} séminaire national Ramsar.

Concernant la prévention des inondations et la préservation des milieux aquatiques, pour le bassin de la Somme, le Département adhère au syndicat mixte EPTB-Somme AMEVA et accompagne en subventions d'investissement les programmes d'études et de travaux portés par des collectivités dans le cadre du Plan Somme. Ainsi en 2018, le Département a subventionné cinq programmes de travaux présentés par les associations syndicales de propriétaires (ASA) ou communautés de communes, financé l'animation de ce plan, du PAPI Somme et de la mission CATER (appelée MATAER) portées par l'AMEVA. Une subvention a été apportée à la Fédération de pêche pour le suivi piscicole du brochet et de l'anguille, et à la Fédération de chasse pour un plan de gestion du site de Grand-Laviers.

Concernant le bassin de l'Authie, les Départements (Pas-de-Calais et Somme) ont décidé en décembre 2018 de dissoudre l'Institution et de signer une convention de partage de l'actif, du passif et du personnel. Concernant le bassin de la Bresle, les Départements de la Seine-Maritime, de l'Oise et de la Somme ont financé l'institution en 2018 pour l'avant-dernière année.

✓ Ressource en eau

Les missions d'assistance technique (AT) dans le domaine de l'eau eau potable (SATEP), de l'assainissement collectif des eaux usées (SATESE) ou non collectif (SATANC) se sont poursuivies dans le cadre de la convention de délégation conclue avec l'EPTB-AMEVA pour trois ans de 2017 à 2019. A ce titre, six agents du Département ont été mis à disposition en 2013, suite à des départs ou réintégration, quatre ont été remplacés par des agents recrutés par l'AMEVA. En 2018, le SATESE est intervenu en suivi auprès de 66 stations d'épuration appartenant à 62 collectivités, soit 100 communes et 11 058 habitants. Le SATANC a assuré un rôle d'animation en organisant des réunions d'information pour les SPANC du bassin versant. Le SATEP a assuré des missions auprès de 7 collectivités pour 14 captages.

En complément, l'AMEVA assure avec une équipe dédiée des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) : réfection de réservoir d'eau potable, renouvellement de réseau, interconnexion, programme de construction de station d'épuration, élaboration de schémas directeurs de gestion des eaux pluviales, opérations de reconquête de la qualité de l'eau sur des captages prioritaires. Ce qui permet de répondre aux enjeux de la directive cadre sur l'eau en apportant une réponse globale et intégrée à l'ensemble des maîtres d'ouvrage, à l'échelle du grand cycle de l'eau.

Le laboratoire départemental d'analyses

Les rôles et les missions du Laboratoire Départemental sont la santé publique vétérinaire, la qualité et le développement durable des filières agro-alimentaires et la préservation de l'environnement.

L'activité actuelle se répartit sur deux unités techniques (la santé animale et l'analyse des aliments) et un service spécialisé dans des prestations associées au service des clients (formation, audit, conseil en sécurité sanitaire des aliments).

La compétence technique du laboratoire est attestée depuis 2000 par le diplôme d'accréditation délivré par le Comité Français d'Accréditation (COFRAC).

Le laboratoire est accrédité selon la norme NF EN ISO/CEI 17 025 du COFRAC sur les programmes d'accréditation suivants :

- Analyses microbiologiques des produits et environnement agro-alimentaires – LAB GTA 59
- Essais et analyses en Immuno-sérologie animale – LAB GTA 27
- Essais et analyses en bactériologie animale – LAB GTA 36
- Analyses de dépistage par tests rapides des encéphalopathies spongiformes transmissibles

-167

- Analyses en Parasitologie Santé Animale – PARASITO SA
- Analyses de biologie moléculaire en santé animale – BIOMOLSA

Le laboratoire compte actuellement 23 agents. Le budget de fonctionnement pour l'année 2018 s'élève à 1 1 876 245 euros et celui pour l'investissement à 137 965 euros.

✓ Activités 2018 :

L'activité du laboratoire est mesurée par le nombre total d'analyses réalisées annuellement dans les différents secteurs techniques. En 2018, le laboratoire a effectué près de 244 000 analyses dans le cadre de demandes officielles, d'autocontrôles ou de demandes de diagnostic. L'activité 2018 augmente significativement de +7% par rapport à celle de 2017.

Plusieurs faits marquants pour l'année 2018 :

- La mise en œuvre de la phase opérationnelle de la mutualisation avec notamment la diffusion des procédures qualité en métrologie, les premiers travaux relatifs à la mise en application de la version 2017 de la norme de référence NF EN ISO/CEI 17 025.
- Une forte activité au second semestre liée à la mise en place du plan national d'éradication du virus BVD (40 000 analyses).



© C. Bazin Cd80

LES FAITS MARQUANTS 2018

- ➔ Mise en place d'un Fonds d'aides exceptionnelles pour les communes reconnues en état de catastrophe naturelle suite aux intempéries de mai et juin 2018.
- ➔ Co-organisation avec la Direction Départementale des Territoires (DDTM) de 2 ateliers « Centralités Rurales en Somme » à Doullens et à Roye sur les thèmes respectifs « Un autre regard sur l'aménagement urbain : rencontre entre usagers, bonnes pratiques et innovation, quel apport de l'art et de la culture » et « La mobilité, facteur de développement social sur les territoires ».
- ➔ Signature d'une convention de partenariat d'une durée de 3 ans avec la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) pour l'accompagnement des territoires ruraux de la Somme.
- ➔ Lancement d'un appel à projets « revitalisation des centres-bourgs 2018 » en partenariat avec l'État et la CDC qui apporte, dès 2018, une aide d'un montant équivalent à celle du Département aux lauréats ce qui a permis de retenir 4 dossiers au lieu des 2 prévus.
- ➔ Signature d'une convention de partenariat avec la société du Canal Seine-Nord Europe en vue de valoriser une entité foncière de 174 ha.
- ➔ Notification d'un marché de 3 ans signé avec une entreprise d'insertion pour l'entretien des propriétés départementales.
- ➔ Candidature du Département de la Somme retenue pour accueillir le 11ème séminaire national Ramsar (préservation des zones humides).
- ➔ L'organisation des 20 ans du laboratoire départemental d'analyses en juin 2018 en présence de Monsieur Laurent Somon (Président du Conseil Départemental de la Somme).



Annexes

- LES ACTIVITÉS SUPPORT
- LE BUDGET 2018
- L'ORGANIGRAMME ET LES DONNÉES SOCIALES

Les activités support

Les finances et la commande publique

La direction des finances et de la commande publique est chargée d'une part de concevoir et de mettre en œuvre la politique budgétaire et financière du Conseil Départemental et, d'autre part, d'organiser la commande publique dans le respect des dispositions réglementaires et d'optimiser les achats du Conseil Départemental.

✓ Quelques éléments 2018 :

- Préparation des budgets primitifs pour la collectivité (principal et annexes).
- 6 958 bordereaux de mandat et 903 bordereaux de titres transmis à la paierie départementale.
- 26 procédures d'appel d'offres lancées.
- 134 marchés notifiés.
- 68 procédures adaptées lancées.
- 2 025 demandes de service sur la base de connaissance.
- Mise en production de 9 extranets subvention.
- 8 448 factures dématérialisées reçues via Chorus.
- Environ 400 rapports et délibérations présentés à l'Assemblée départementale ou à sa Commission Permanente visés.
- 229 actes relevant de la Commande Publique transmis au contrôle de légalité.

✓ Les achats :

En 2018, le Département a réalisé un volume d'achats extérieurs de 103 M€. 66 % de ces achats ont été effectués auprès de prestataires ou de fournisseurs situés dans le département de la Somme et 11% dans le reste des Hauts de France.

Ces achats se répartissent de la façon suivante :

- Prestations de services : 22 %.
- Travaux et entretien des infrastructures : 33 %.
- Travaux et entretien des bâtiments : 37 %.
- Achat de fournitures : 8 %.

Éléments marquants de 2018 :

- Redéfinition de la prospective budgétaire 2019-2021.
- Déploiement de la gestion du service fait dématérialisé sur factures à l'ensemble des services du Département.
- Passage en dématérialisation totale des bordereaux, mandats, titres ainsi que de l'ensemble des pièces justificatives de paiement progressivement au cours de l'exercice 2018.
- Mise à disposition sur le réseau d'un répertoire de stockage des délibérations au format dématérialisé, nommées et reprenant la date de transmission au contrôle de légalité dès la transmission effectuée par le secrétariat des assemblées.
- Mise en production via un web service d'un lien PROGOS / GRAND ANGLE permettant l'envoi des pièces justificatives simultanément aux éléments de la liquidation depuis PROGOS dans Grand ANGLE.
- Dématérialisation de toutes les procédures marchés depuis le 1er octobre 2018 (marchés supérieurs à 25 000 euros HT).
- Intégration dans le circuit de signature e parapheur de l'ensemble des courriers en lien avec la gestion des marchés.

Éléments marquants de 2018 (suite) :

- Mise en production de la publication des données essentielles depuis la plate forme de dématérialisation des marchés.
- Mise en ligne des données essentielles relatives aux subventions versées par le Département faisant l'objet d'une convention sur une plateforme mise à disposition par les services de l'État.
- Vote des orientations stratégiques en terme d'achats par l'Assemblée délibérante, définissant une politique d'achat pour le Département.
- Mise en place d'une large communication autour de la politique achat du Département notamment au travers de salons professionnels et de réunions partenariales avec des organismes et structures professionnels représentatifs telles la Chambre de Commerce et d'industrie, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, la Fédération Régionale des Travaux publics...
- Mise en place d'un cursus de professionnalisation au métier d'acheteur.



Les ressources humaines et le dialogue social

La direction des ressources humaines et du dialogue social conçoit, propose, met en œuvre et administre une politique de ressources humaines qui applique les orientations stratégiques fixées par les élus au regard des enjeux de la collectivité. Elle répond aux besoins en effectifs et compétences, développe les dispositifs en matière de santé et sécurité au travail, de politique sociale en faveur du personnel, pilote la masse salariale et la politique de déroulement de carrière, anime le dialogue social auprès de la direction générale et des élus.

✓ Quelques éléments 2018 :

Les orientations stratégiques pour la politique de ressources humaines définies pour la période 2016-2020 dans le document « refondation » adopté par l'assemblée délibérante le 15 février 2016 ont été déclinées en 2017 :

1/ Les mesures du budget RH 2018 :

la baisse de 5 % de la masse salariale au 31 décembre 2020 par rapport au 1er janvier 2015, s'est traduite en 2018 comme les deux années précédentes, par une baisse de la masse salariale (- 1 %) qui repose principalement sur la suppression de 50 postes suite à des départs, mobilités internes non remplacées ou des fins de contrats. Ce budget a intégré le financement de la modernisation du régime indemnitaire des personnels avec la mise en œuvre d'un complément indemnitaire annuel reconnaissant l'engagement professionnel individuel et/ou collectif, pour les agents des catégories C. Par ailleurs, la collectivité a poursuivi sa politique de recrutement au sein de ses services, de contrats aidés destinés prioritairement aux allocataires du RSA sur les 80 emplois créés à cet effet.

2/ La dynamisation des parcours professionnels :

la nouvelle politique de mobilité entrée en vigueur le 1er janvier 2017 et destinée à encourager et faciliter la mobilité interne des agents au sein des services du Département a de nouveau porté ses fruits en 2018 avec un accroissement du nombre de mobilités à l'initiative des agents (+40 % entre 2017 et 2018). Les dispositifs d'immersion et de stages de découverte ont été mobilisés. Les outils d'accompagnement RH se sont développés : 90 agents ont formulé auprès du service formation une demande de conseil, d'accompagnement individualisé ou de participation à un dispositif d'appui à l'évolution professionnelle (bilan de compétences ou professionnel, ateliers et formations du CNFPT de construction du projet d'évolution professionnelle).

3/ La valorisation de la formation interne :

Le dispositif de formation par des formateurs internes valorise l'expertise détenue par les collaborateurs. Il permet de proposer une prestation de formation au plus près du besoin, en répondant mieux à certaines spécificités propres au Département et concourt ainsi à l'appartenance et à l'acquisition d'une culture interne. Le recours à la formation interne favorise également le développement professionnel des agents. Afin de poser un cadre et valoriser cette activité, une Charte de la formation interne a été adoptée par le Département après avis unanime du comité technique du 2 octobre 2018.

4/ L'intégration des travailleurs en situation de handicap :

Le taux d'emploi continue de progresser (6,43 % en 2018 contre 6,35 % en 2017), grâce aux mesures en faveur du maintien dans l'emploi et l'intégration des personnes en situation de handicap déployées dans la convention avec le FIPHFP pour une nouvelle période de 2017/2019. En complément, le Département a signé fin 2018, une Charte des bonnes pratiques développées par les employeurs publics en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap, avec les partenaires du domaine du handicap et les autres employeurs publics de la région Hauts de France.

5/ Le dialogue social :

L'année 2018 a été marquée par le renouvellement des membres des instances représentatives du personnel, suite aux élections professionnelles dans la fonction publique organisée le 6 décembre 2018. La préparation de ces élections par les services de la DRHDS s'est inscrite dans un contexte nouveau de choix par l'assemblée départementale du vote électronique par internet pour les scrutins du Comité Technique (CT), des Commissions Administratives Paritaires (CAP) ainsi que des Commissions Consultatives Paritaires (CCP). Les taux de participation ont été de 3 à 12 points supérieurs à 2014, selon les instances, s'établissant à 57,40 % pour le CT, 63,91 % pour les CAP A, 70,06 % pour les CAP B, 60,70 % pour les CAP C, 57,89 % pour les CCP B et 38 % pour les CCP C. Les membres des CCP A ont quant à eux été tirés au sort faute de liste.

✓ Montant du budget 2018 :

110 419 470 € (BP2018) au budget principal et 3 833 500 € au budget annexe « actions sociales pour le personnel »

Quelques chiffres 2018 (en cumul annuel ou au 31/12/2018) :

- Effectif total payé tous statuts confondus : 2 647,
- Masse salariale totale mandatée : 117 028 730 €
- Nombre annuel d'heures supplémentaires rémunérées : 24 128,
- Nombre d'agents à temps partiel : 424,
- Nombre de télétravailleurs : 94 + 29 pour raison médicale soit 123,
- Nombre annuel de jours de formation réalisés : 8 961 jours
- Nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi (dernière déclaration au FIPHFP) : 171

Les systèmes d'information et la logistique

La direction des systèmes d'information et de la logistique apporte aux autres directions un ensemble de services dans les domaines suivants : informatique et téléphonie, réseaux, mobilier, déménagements, manifestations, imprimerie, fournitures.

Elle assure également la gestion des accueils physiques et téléphoniques et du courrier.

✓ Montant du budget 2018 : 5 736 759 €

Centre de services numériques

- Nombre de dossiers traités par l'imprimerie : 1 294
- Nombre d'appel au 111 : 7 485 (relation utilisateurs)
- Nombre de projets vivants au portefeuille (développement des systèmes d'information) : 61
- Nombre de créations de dossiers tous modules confondus (SOLIS) : 4 800
- Nombre d'agents formés à SOLIS (formation initiale) : 200
- Nombre d'interventions téléphoniques (hot line Solis) : environ 2 000
- Mise en place du Projet Personnalisé pour l'enfant (dématérialisation)
- Mise en place du Webaccueillant pour les assistants familiaux (saisie en direct par les assistants familiaux des jours de présence des enfants qui leur sont confiés)
- Travail sur la partie frais kilométriques du Webaccueillant

Centre de services logistiques

Allocations des ressources et courriers

- Nombre de dossiers d'assurance traités : 198
- Nombre de mandats traités : 1 536
- Volume de courrier sortant : 194 110
- Volume de courrier entrant : 105 759
- Nombre de demandes de mouvements d'agents : 110
- Nombre de demandes de commandes traitées : 95
- Nombre de réservations de salles de réunion : 1 780
- Nombre de réservations de véhicules : 2 241

Appuis et approvisionnement

- Nombre de livraisons de fournitures diverses : 2 136
- Nombre de déménagements réalisés : 88
- Nombre de livraison de mobilier : 204
- Nombre de livraison de cartons de déménagement : 68 livraisons pour 3 834 cartons
- Nombre d'interventions sur des manifestations : 106
- Nombre de livraisons de fournitures (boisson et café) : 79
- ballage divers : 27 camions de 10m³ environ par livraison
- Nombre d'archives transférées : 10,8 tonnes

Accueil – infos – services

- Nombre d'accueils physiques : 27 789 visiteurs
- Nombre d'appels téléphoniques : 152 238 appels traités



LES FAITS MARQUANTS 2018

- ➔ Poursuite de la mise en œuvre du programme Département 3.0 (24 projets terminés en 2018) et notamment sa déclinaison ASP 3,0 (équipement des assistantes sociales en outils nomades favorisant la mobilité), l'informatisation du domaine de la PMI, la dématérialisation de la chaîne comptable, l'intégration du dispositif Fonds de Solidarité Logement dans le progiciel d'aide sociale Solis, la dématérialisation des supports d'entretien liés à la mobilité, la poursuite de la production automatisée des actes administratifs RH, l'intégration de l'infrastructure informatique du CDEF dans l'infrastructure technique du Département (mutualisation), le reprise des activités informatiques liées au site de Saint Riquier, la déconcentration des créations de dossier informatiques des services de la Solidarité dans les territoires, la mise en place du portail usagers dédié à l'aide aux personnes âgées, la mise en place du portail webaccueillants pour la saisie de présence des enfants placés chez les assistants familiaux ...
- ➔ Mise en place de la protection de la salle informatique suite au problème électrique de 2017 au 43 Rue de la République qui a généré une panne générale sur le centre serveurs (1 semaine pour remettre en œuvre l'ensemble des services numériques).
- ➔ Mise en place d'une infrastructure centrale (baie de stockage) permettant d'absorber les nouvelles données informatiques (nouveaux domaines informatisés dans le cadre du programme Département 3,0)
- ➔ Poursuite de la mise en place des MDSI avec amélioration des débits du réseau par le passage de fibre optique.
- ➔ Nomination du délégué à la protection des données personnelles. Mise en œuvre de la gouvernance transversale et de la première phase d'acculturation, de sensibilisation et de responsabilisation des DGA, Directeurs ainsi que les Directions/services demandeurs (10 réunions d'informations, une quinzaine de RDV individuels). Création et animation d'un réseau de correspondants « RGPD ». Élaboration d'un plan d'action visant à garantir la protection des données personnelles. Mise en place du registre général des traitements des données. Renforcement de sécurité liée à l'authentification dans le progiciel SOLIS et la plate forme externe utilisée par les opérateurs conventionnés sur le RSA.
- ➔ Refonte de l'accueil du 43 rue de la République
- ➔ Dans le cadre de l'administration fonctionnelle des SI, mise en place du Projet Personnalisé pour l'enfant (dématérialisation) et du Webaccueillant pour les assistants familiaux (saisie en direct par les assistants familiaux des jours de présence des enfants qui leur sont confiés).
- ➔ Poursuite de la mise en œuvre du programme Département 3.0 (24 projets terminés en 2018)
- ➔ Nomination du délégué à la protection des données personnelles. Mise en œuvre de la gouvernance transversale

L'appui administratif et budgétaire à l'équipement

Direction support de la DGA Équipement du département, les principales missions de la direction sont :

- La rédaction des marchés publics pour les autres directions de la filière équipement, leur exécution administrative et financière, la veille juridique.
- La liquidation de la dépense.
- La gestion des autorisations d'occupation temporaire du domaine public départemental.
- La gestion des litiges et des contentieux avec les usagers.
- La gestion patrimoniale de l'immobilier du Département.
- La gestion locative de l'immobilier du Département.
- La gestion et les acquisitions foncières.

✓ L'année 2018 a été marquée par :

la vente de centres d'exploitation routière (Bernaville, Roye, Roisel, Acheux-en-Amiénois et Chaulnes) dans le cadre de la réorganisation territoriale de l'administration du Département.

Quelques chiffres 2018 :

- Nouveaux arrêtés de voirie : 858.
- Immeubles vendus : 8.
- Immeubles achetés : 1.
- Cessions en cours : 28.
- Renouvellements de baux : 4.
- Collèges transférés : 1.
- Transferts de collèges en cours : 39.
- Marchés notifiés : 90.
- Inventaire patrimonial : 215 parcelles traitées.

La communication

La direction de la communication a pour mission d'informer et de communiquer tant en interne, auprès des agents de la collectivité, qu'en externe, auprès du grand public et a fortiori auprès des publics les plus en difficulté dont elle a la charge.

Le volet communication interne a pour objectifs d'informer les agents du Département sur les actions menées par la collectivité, de valoriser le travail et les différents métiers, et d'accompagner les agents dans leur vie professionnelle au sein de l'administration.

Le volet communication externe de la direction a pour objectifs d'informer les administrés sur les actions et politiques menées, mais également de valoriser ce qui a trait tant à l'identité du département (histoire, patrimoine, traditions, manifestations) qu'à ses réussites (économiques, associatives, culturelles, sportives) et talents passés, actuels ou en devenir.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la direction de la communication s'est engagée dans une transformation profonde de son organisation et de son organigramme. Les agents travaillent désormais en mode projet, permettant plus de transversalité entre les différentes compétences de la direction et apportant davantage d'autonomie à chacun.

Budget 2018 : 1 M€

Quelques éléments objectifs sur l'activité de la direction de la communication au cours de l'année 2018 :

En communication externe :

- Publication à 6 reprises, dont 1 hors-série « Spécial Centenaire », du magazine départemental « Vivre en Somme » et ce, à 300 000 exemplaires dont 279 700 distribués en toutes boîtes aux lettres ; préparation d'un supplément bilan mi-mandat 2015-2018 ;

- Travail préparatoire engagé pour refondre la maquette du magazine « Vivre en Somme » et mettre en place un nouveau système de distribution ;
- Réalisations liées au Centenaire de la Grande Guerre : programmes semestriels en trois langues (français, anglais et allemand), livret « La Somme dans la 1^{ère} guerre mondiale » et livre de bandes dessinées à destination des collégiens de 3^e du département ;
- Administration, animation, actualisation et développement des différents sites web dont somme.fr avec 672 066 connexions (+26 % par rapport à 2017), somme-battlefields.com avec 128 489 connexions (+78 % par rapport à 2017), somme14-18.com avec 136 627 connexions (+75% par rapport à 2017) ;
- Animation et développement des réseaux sociaux Twitter et Facebook du Département avec une croissance de 20 % pour Twitter et de 31 % pour Facebook ;
- Organisation et communication de manifestations mensuelles à la résidence du Département autour des rendez-vous de la culture (60 à 70 personnes par événement), de manifestations sportives telles que la Samaritaine (1 200 personnes), les talents du sport, ainsi que de diverses manifestations liées au Centenaire de la Grande Guerre (Fleurs pour la paix, temps américain à Cantigny) et organisation d'expositions ;
- Co-organisation et communication d'événementiels des directions du Département : manifestation « Som'Innov'Agri », signature de conventions, Festival de Saint-Riquier, création de 5 plaquettes de présentation des nouveaux territoires, etc.
- Réalisation, montage et diffusion de vidéos pour couvrir l'actualité du département (une cinquantaine au cours de l'année 2018 dont une trentaine de vidéos réalisées en interne) ;
- Mise en place d'un mécénat pour le Festival de Saint-Riquier et les talents du sport ;
- Réalisation de supports de communication (affiches, flyers, recueils...) pour l'ensemble des directions de la collectivité ;
- L'accompagnement à la réalisation et à la diffusion de l'ouvrage « Les français dans la Bataille de la Somme ».

En communication interne :

- organisation de 4 cérémonies de départs à la retraite, de 2 cérémonies pour les lauréats de concours et la remise de médailles ;
- organisation des vœux au personnel départemental qui a accueilli près de 1 300 agents ;
- lancement du nouveau journal interne numérique "E-Nous, Somme" diffusé sur l'ensemble des boîtes mails des agents. Journal plus moderne et plus dynamique avec de la vidéo, de l'audio, de la photo, de l'infographie. Il a été élaboré par un groupe projet composé de la DSIL et de la Direction de la communication. 4 numéros ont été publiés en 2018 ;
- refonte du site intranet. Nouvelle page d'accueil qui donne davantage la place aux actualités quotidiennes sur la vie des services avec davantage de brèves « A la Une » et est organisée de manière plus simple et plus logique par grandes thématiques.

Au total ce sont 243 brèves qui ont été rédigées et publiées sur l'intranet.

Les affaires juridiques

La direction des affaires juridiques a quatre fonctions essentielles : conseil et aide à la décision auprès des directions et des services, sécurisation et aide à la rédaction des actes, traitement des contentieux et relecture de l'ensemble des rapports présentés aux élus.

La fonction de conseil peut prendre plusieurs formes : rédaction de notes juridiques (le plus souvent sur demande, réunions de travail à la demande des services pour traiter un dossier ; accompagnement des services dans le cadre de montages de projets ou de dossiers complexes nécessitant une expertise juridique...

Par ailleurs, l'un des juristes de la direction exerce les fonctions de personne responsable de l'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des données publiques (P.R.A.D.A.), qui a notamment pour mission de veiller au respect de la loi du 17 juillet 1978 sur la communication des documents administratifs.

Enfin, la direction diffuse aux agents du Département et aux structures extérieures partenaires, une lettre d'actualité juridique à périodicité mensuelle.

Parallèlement, la Direction a été impactée en 2018 par d'importantes réformes législatives parmi lesquelles la création de la carte mobilité inclusion, la réforme de la loi informatique et liberté dans le cadre de la mise en conformité RGPD, l'extension aux administrés du téléservice devant les juridictions administratives de droit commun et la suppression des juridictions de la sécurité sociale et de l'aide sociale au 1^{er} janvier 2019.

Quelques chiffres 2018 :

- Demandes d'aides à la décision traitées : 442
- Demandes d'aides à la rédaction traitées : 440
- Dossiers contentieux traités (nouveaux ou en cours) : 141
- Demandes de communication de documents administratifs traitées : 13
- Rapports au Conseil départemental ou à la Commission permanente relus : 396
- Annexes aux rapports au Conseil départemental ou à la Commission permanente relues : 867

2018 marque le rattachement du Service assistance juridique et droit des usagers - Solidarités à la DAJ. Si ce changement a été anticipé par plusieurs réunions préparatoires au cours de l'année 2017, il a été nécessaire de mettre en commun, d'ajuster et d'uniformiser les pratiques des deux services tout au long de l'année 2018.

La gestion et l'entretien automobile

Le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de la Somme et le Département de la Somme ont décidé, par convention du 20 décembre 2017, de créer un service commun de gestion et d'entretien des véhicules (SCGEA) du Département et du SDIS, véhicules légers (VL) comme poids lourds (PL) et engins motorisés divers, à compter du 01/01/2018.

L'objectif de cette nouvelle entité est d'améliorer le service rendu et le niveau de satisfaction des utilisateurs et de permettre des économies de fonctionnement en optimisant et rationalisant les moyens et les ressources existants.

Le SCGEA est composé de 41 agents (14 issus du SDIS et 27 du CD, ex agence matériels).

Le service commun assure la gestion administrative et technique des flottes automobiles VL/PL/Engins motorisés divers du CD et du SDIS, soit 1200 véhicules assurés et de 400 matériels (type moto pompe, faucheuse, saleuse, groupe électrogène, etc ...) dans les ateliers d'Abbeville et de Glisy.

Les agents du service commun contribuent à la réalisation des missions suivantes :

- Mise en service du véhicule, suivi et revente ;
- Approvisionnement du carburant (en vrac et par cartes) ;
- Organisation et planification du cycle de l'après vente (de la prise de rendez-vous à la restitution du véhicule) ;
- Gestion assurance, suivi des sinistres ;
- Suivi administratif et budgétaire.

Le service commun dispose d'un budget spécifique, annexé au budget principal du SDIS, pour un montant de 6 244 500 € en 2018.

Son financement est assuré par une participation du SDIS à hauteur de 35% et du Département de la Somme à hauteur de 65%.

L'exercice 2018 a été réalisé conformément à l'esprit de la convention du 20 décembre 2017, les dépenses ont été inférieures aux prévisions et il se dégage un excédent de fonctionnement de 136 000 €.



Les autres activités support

✓ La documentation :

Le service documentation met à disposition des élus et des agents la documentation professionnelle indispensable à l'exercice des compétences obligatoires du Conseil départemental.

L'équipe assure l'actualisation des ressources documentaires par l'acquisition et la gestion de 267 abonnements pour 122 titres de périodiques (dont 8 bases de données spécialisées : technique, juridique, commande publique, ressources humaines, actualité réglementaire) et par l'acquisition d'ouvrages de référence.

Pour contenir les dépenses, le service organise la circulation des périodes professionnels et d'actualité entre les services : 536 lecteurs répartis en 87 listes de circulation maintenues à jour.

Dans le cadre de la veille documentaire, le service a sélectionné et indexé dans la base de données interne 5 453 articles. Cette veille est diffusée dans les produits documentaires dématérialisés, sur le portail intranet du service documentation (10 849 connexions en 2018) et par messagerie sur liste de diffusion.

✓ Le service aux élus :

Le service aux Élus est chargé des conditions d'exercice des mandats des conseillers départementaux en veillant à la bonne organisation matérielle de la réalisation des missions des vice-présidents (secrétariats, déplacements officiels, transmission de l'information, ...), ainsi que des groupes d'élus.

Il gère des dossiers spécifiques comme le suivi des délégations de fonction, des désignations des membres du Conseil départemental dans les organismes extérieurs et des désignations du Président. A ce titre, il a traité en 2018, 4 désignations de représentants du Président et 16 désignations d'élus décidées en Assemblée départementale. Il a également rédigé les nouveaux arrêtés de délégations de fonction et de signature accordées aux 12 vice-présidents.

Il gère également la formation des élus dans le cadre de la législation existante, soit 9 demandes de formation en 2018 dont 8 suivies.

✓ Le secrétariat des assemblées :

Le secrétariat des assemblées assure l'organisation des réunions de la Commission permanente et la préparation des décisions de l'assemblée départementale, à savoir : le suivi et la transmission, ainsi que la mise en forme des délibérations du Conseil départemental et de la Commission permanente. Il publie également les arrêtés pris par le Président et télétransmet l'ensemble des actes de la collectivité au contrôle de légalité.

Quelques chiffres 2018 :

- 5 réunions publiques (BP, compte administratif, BS, DOB) avec 128 rapports et propositions visés avec 12 séances plénières.
- 9 réunions de la commission permanente avec 229 rapports et propositions visés.
- 12 procès verbaux de séances publiques rédigés.
- 20 tomes de recueil des actes administratifs.

1 173 transmissions au contrôle de légalité soit :

- 452 arrêtés individuels traités (contrats personnels TOS, remplacement de fonctionnaire indisponible).
- 297 actes réglementaires (arrêtés de tarifications, de délégation de signature, de délégations de fonctions).
- 424 délibérations rédigées et transmises au contrôle de légalité.
- 17 documents comptables, budgétaires et financiers transmis au contrôle de légalité (budget principal et annexes).

✓ La mission Médiation Institutionnelle :

Favoriser les modes alternatifs de règlement des différends constitue une priorité des législations européenne et française, rendue nécessaire par l'évolution des mentalités et des modes d'usage des citoyens.



La médiation administrative de service public s'inscrit pleinement dans ce mouvement. Elle participe à une protection accrue des libertés, des droits et des devoirs des usagers, s'inscrivant dans la boucle d'amélioration de la qualité du service rendu.

Cette 7ème année d'exercice conduite dans une éthique de la relation, en co-résolution avec les usagers réclamants et en concertation approfondie avec les directions et services, a permis d'assurer les conditions d'une gestion efficace et maîtrisée du processus de médiation.

En 2018, 247 saisines ont été enregistrées ce qui conforte la tendance d'un accroissement effectif et modéré, observé les années précédentes. La régularité des saisines, tout le long de l'année, confère à ce dispositif-citoyen amiable de médiation une véritable assise.

L'année 2018 est marquée par une nouvelle augmentation des demandes d'usagers vivant en milieu rural (près de 40 % dans un village de moins de 800 habitants, près de 27 % dans une ville de 800 à 3500 habitants).

La mission garantit ainsi, au-delà d'une présence effective dans les grandes villes et bourgs centre du Département, une pleine accessibilité à tout citoyen, quel que soit son lieu de vie.

Le processus structuré de médiation se doit d'être efficace et réactif.

Il convient de souligner un taux quasi constant des réclamations résolues au bénéfice des usagers depuis l'origine de la mission.

84% des requérants ont obtenu, en 2018, satisfaction totale ou partielle par la résolution amiable du litige qui les opposait à la collectivité.

Taux de résolution en %

Année 2018

Résolution amiable	53
Ré explicitation du droit	31
Réorientation externe / résolution	11
Non résolution / actions de progrès	5

**84 % compétence
Conseil départemental**

✓ La mission Audit et qualité :

Ce service, rattaché au directeur général des services, assure des missions variées à la demande des différentes directions et de la direction générale. Il peut s'agir d'audits internes ou externes, d'évaluations de politiques menées, d'enquêtes par questionnaire, d'analyses financières, d'appuis dans le suivi des structures extérieures, ... Il assure également la mise à jour mensuelle du tableau de suivi des activités destiné à la direction générale.

Par ailleurs, la mission est en charge de l'élaboration des rapports institutionnels comme le rapport d'évaluation portant sur la situation du Département au regard du développement durable, le rapport d'activité ou encore le rapport « égalité femmes - hommes » (volet politiques départementales).

La Mission assure également la coordination de la démarche qualité et le contrôle interne du Fonds social européen (FSE).

Quelques exemples de missions ponctuelles menées en 2018 :

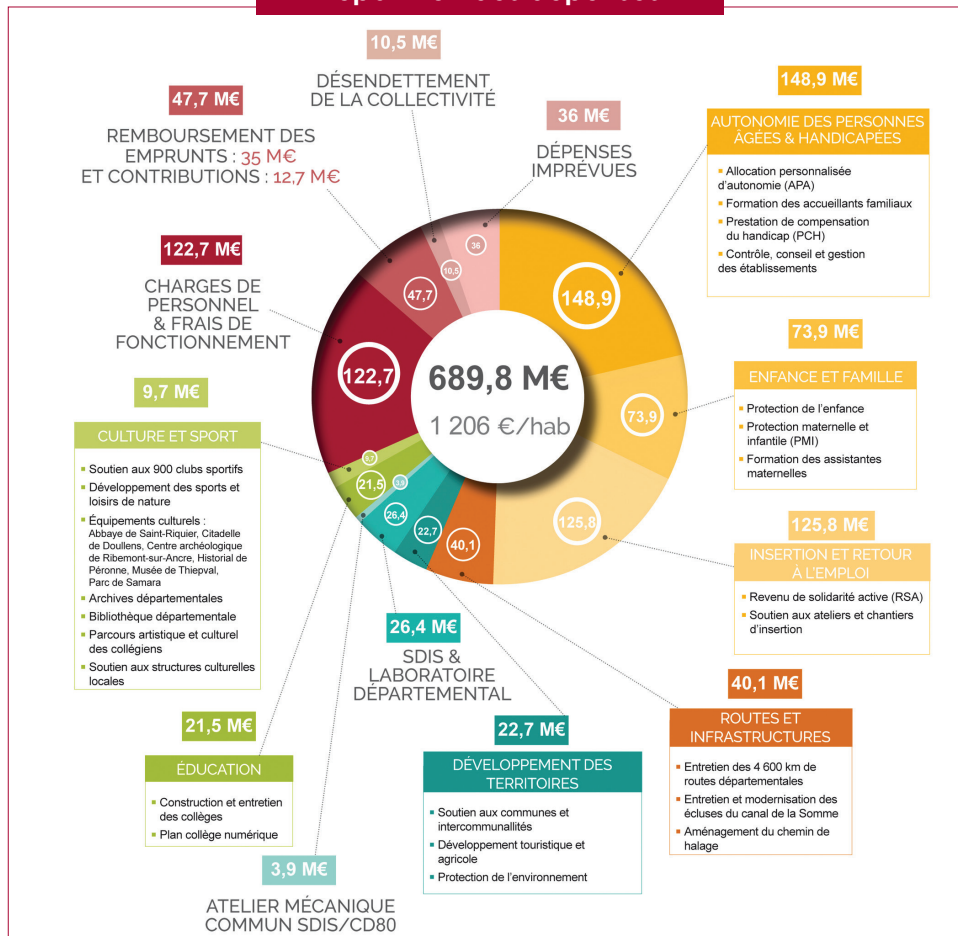
- Appui auprès de la Direction enfance et famille pour l'élaboration des Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens.
- Évaluation de l'accueil téléphonique et physique des usagers dans les Maisons départementales des solidarités et de l'insertion.
- Évaluation du fonctionnement de la cuisine centrale et de ses satellites.
- Evaluation de la mutualisation de la maintenance dans les collèges.
- Enquête sur le recours des collèges aux circuits courts.
- Enquête de satisfaction sur le Festival « Des parents, des bébés » organisé par la Bibliothèque départementale
- Accompagnement de directions dans l'élaboration de guides de procédures.
- Étude sur la couverture mutuelle des agents pour la DRRH ...

QUELQUES FAITS MARQUANTS 2018

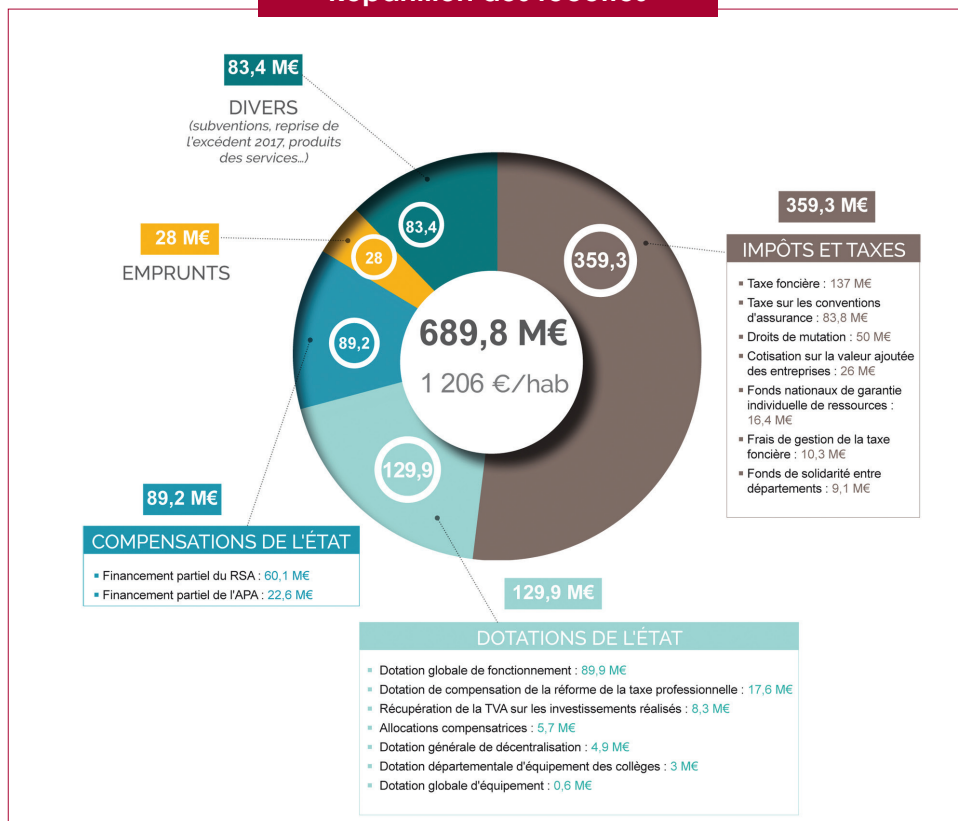
- ➔ Redéfinition de la prospective budgétaire 2019 – 2021.
- ➔ Dématérialisation de toutes les procédures marchés depuis le 1er octobre 2018 (marchés supérieurs à 25 000 € HT)
- ➔ Vote des orientations stratégiques en terme d'achats par l'Assemblée délibérante, définissant une politique d'achat pour le Département.
- ➔ Adoption d'une Charte de la formation interne après avis unanime du comité technique du 2 octobre 2018
- ➔ Signature d'une Charte des bonnes pratiques développées par les employeurs publics en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap, avec les partenaires du domaine du handicap et les autres employeurs publics de la région Hauts de France.
- ➔ Renouvellement des membres des instances représentatives du personnel, suite aux élections professionnelles dans la fonction publique organisée le 6 décembre 2018.
- ➔ Poursuite de la mise en œuvre du programme Département 3.0 (24 projets terminés en 2018)
- ➔ Nomination du délégué à la protection des données personnelles Mise en œuvre de la gouvernance transversale.
- ➔ Vente de centres d'exploitation routière (Bernaville, Roye, Roisel, Acheux-en-Amiénois et Chaulnes.
- ➔ Réalisations liées au Centenaire de la Grande Guerre : programmes semestriels en trois langues (français, anglais et allemand), livret « La Somme dans la 1^{ère} guerre mondiale » et livre de bandes dessinées à destination des collégiens de 3e du département.
- ➔ Refonte du site intranet.
- ➔ Rattachement du Service assistance juridique et droit des usagers - Solidarités à la Direction des affaires juridiques.

Le budget 2018 du département

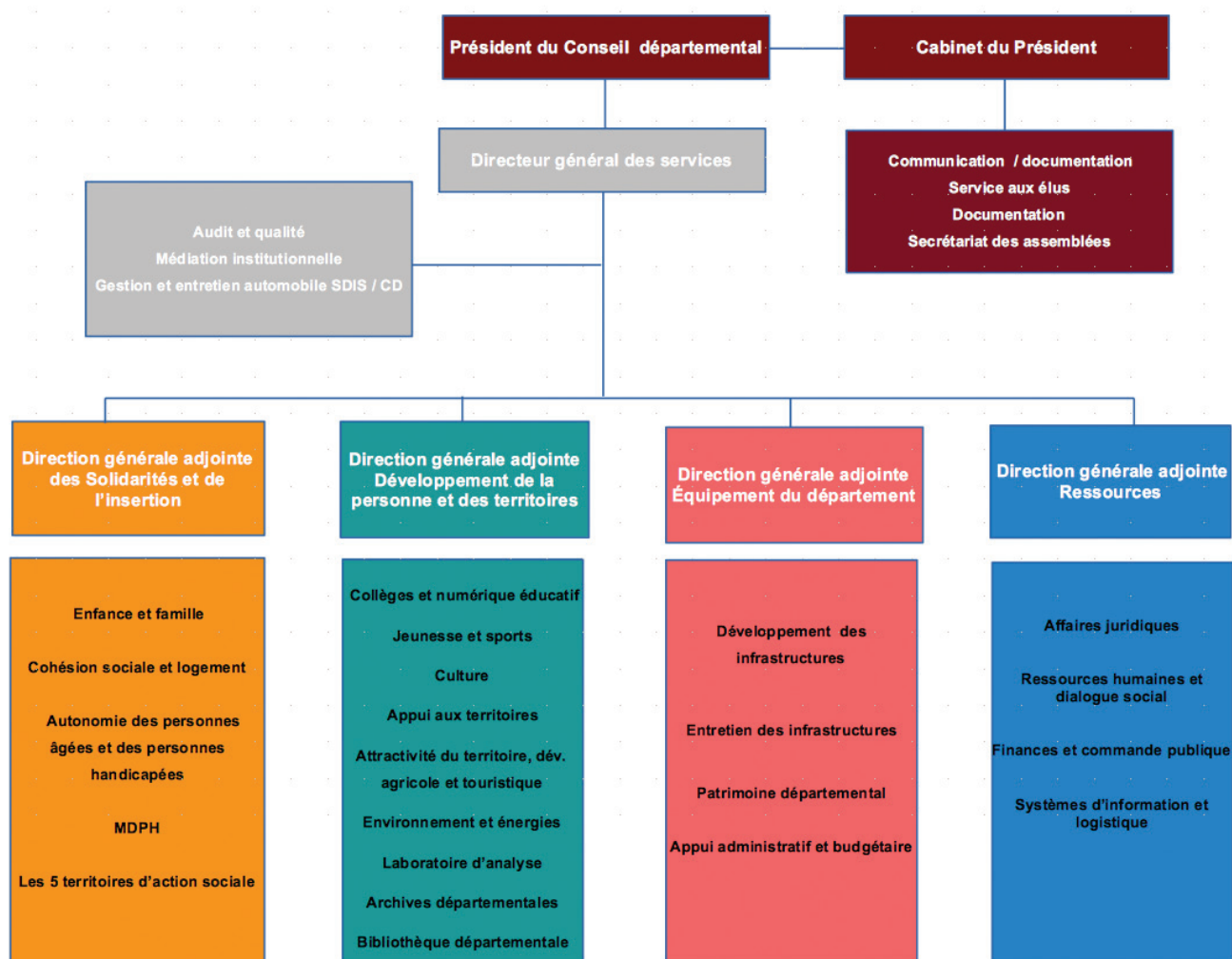
Répartition des dépenses



Répartition des recettes



L'organigramme 2018 de l'administration départementale



Les données sociales

- Effectif rémunéré au 31/12/2018 : 2 647 agents (2 714 AU 31/12/2017).
- Répartition par catégories (effectif titulaire) :
 - A (cadres) : 18,7 %
 - B (agents de maîtrise et techniciens) : 29,7 %
 - C (ouvriers et employés) : 51,6 %
- Moyenne d'âge : 47,3 ans
- Répartition par sexe :
 - Femmes : 62,3 %
 - Hommes : 37,7 %



Mission Audit et qualité

43, rue de la République
BP 32615
80026 Amiens cédex 1
Tél. 03 22 71 80 80
www.somme.fr

Jun 2019

Conception et impression :
Direction des services d'information - Service reprographie
Photos : Isodrone - Dir. Départementale de l'entretien des infrastructures -
C. Bazin Cd80 - P. Sergeant Cd80 - Phovoïr - F. Forbras.

IMPRIM'VERT®

somme
LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL